

INCG 2012
Indice National de corruption et de Gouvernance

INDICE NATIONAL
DE CORRUPTION ET DE GOUVERNANCE
EN GUINEE

**Etude sur la perception
des ménages et des
entreprises
en Guinée**

Rapport 2012

TABLE DES MATIÈRES

Préface	9
Résumé Exécutif	11
Experts de l'étude	16
Chapitre I : introduction Générale	17
1 Gouvernance et Corruption en Guinée en 2012	18
1.1 Le cadre légale et juridique de la lutte contre la corruption	18
1.1.1. Le contrôle administratif	18
1.1.2. Le contrôle juridictionnel	18
1.1.3. Le Contrôle politique et parlementaire	19
1.1.4. Les structures spécialisées de contrôle	19
1.2. Méthodologie d'échantillonnage de l'Indice National de la Corruption et de la gouvernance et de la corruption	20
1.2.1 Echantillonnage	20
1.2.2 Analyse des données	20
Chapitre II : Résultats de l'Enquête auprès des Ménages sur la Gouvernance et la corruption en Guinée	21
1. Caractéristique des répondants	22
1.1 Répartition des enquêtes par Région	22
1.2 Structure des répondants par âge	22
1.3 Structure des répondants par sexe	23
1.4 Structure des répondants par fréquentation de l'école	23
1.5 Structure des Répondants par niveau de formation	24
1.6 Structure des répondants par statut social	25
1.7 Structure des répondants par occupation principale	25
1.8 Structure des répondants par statut dans l'emploi	26
1.9 Structure des répondants par revenu mensuel	26
2. Les problèmes auquel la Guinée est confrontée	27
2.1 Les problèmes auxquels la Guinée est confrontée	27
2.2 Les trois principaux problèmes auxquels le gouvernement devrait accorder une attention particulière	28
3. La Gouvernance	28
3.1 Participation des populations à la vie publique	29
3.1.1 Appartenance à une association	29
3.1.2 Consultation des associations par les dirigeants	29
3.1.3 Prise en compte des points de vue des associations	30
3.1.4 Mesure dans laquelle les élus agissent dans le sens des intérêt de la population au niveau national	31
3.2 Qualité des services publics	32
3.2.1 Qualité de l'accueil de la population	32
3.2.2 Traitement des requêtes	32
3.2.3 Appréciation des instances administratives	33
3.2.4 Accès au centre de santé	33
3.2.5 Appréciation des prestations des services de santé	34
3.2.6 Accès à l'école	34

3.2.7	Appréciation des prestations des services de l'éducation.....	34
3.2.8	Accès au marché le plus proche.....	35
3.2.9	Accès à un crédit bancaire.....	35
3.2.10	Accès à l'eau potable.....	35
3.2.11	Accès à l'électricité de façon sûre.....	36
3.2.12	Appréciation du système de sécurité publique.....	36
3.2.13	Appréciation de la justice.....	37
3.2.14	Appréciation de l'état des routes.....	37
3.2.15	Appréciation du transport.....	38
3.2.16	Accès à la terre cultivable.....	38
3.2.17	Distribution de la terre en Guinée.....	39
3.3	Devoir de rendre compte qui incombent au gouvernement.....	39
3.3.1	Réponses aux requêtes de la population.....	39
3.4	Etat de droit et transparence.....	40
3.4.1	Egalité devant la loi.....	40
3.4.2	Indépendance dans le choix des dirigeants.....	40
3.4.3	Recrutement dans les services publics.....	41
3.5	Liberté, expression et pluralisme politique.....	41
3.5.1	Liberté d'expression.....	41
3.5.2	Appartenance aux associations.....	42
3.5.3	Liberté d'adhésion aux associations.....	43
3.5.4	Fonctionnement des associations.....	43
3.5.5	Traitement des partis politiques.....	44
4.	La Corruption :.....	44
4.1	Perception du phénomène de la corruption en Guinée.....	44
4.2	Perception de l'existence des pratiques de corruption.....	45
4.3	Perception du degré d'application des services publics et privé par la corruption.....	46
4.4	Evolution de la corruption au cours des 3 dernières années.....	48
4.4.1	Cause de l'augmentation de la corruption.....	48
4.5	Perception des causes favorisant la corruption.....	49
4.5.1	Les causes favorisant la corruption.....	49
5.	Attitude à l'égard des pratiques de corruption.....	50
5.1	Degré d'acceptabilité de corruption.....	50
5.2	Comportement à l'égard des risques de corruption.....	52
5.2.2	Actes de corruption signalée.....	54
5.2.3	Raisons de ne pas porter plainte.....	54
5.2.4	Fréquence de la corruption dans les institutions.....	55
5.3	Nature des comportements de corruption.....	56
5.4	Les forme de corruption.....	57
5.5	Modalité de versement de la corruption.....	57
5.6	Perception de la corruption dans le monde politique.....	58
5.6.1	Les raisons qui poussent les gens à s'engager dans la politique.....	58
5.6.2	Achat des votes des partis politiques et leurs candidats en période électorale.....	59

6. Moyens de Lutte contre la Corruption	59
6.1 moyens de lutte contre la corruption.....	59
6.1.2 moyens de lutte dont disposent les associations.....	60
6.1.3 moyens de lutte contre la corruption dont disposent les médias.....	60
6.2 Degré d'engagement pour lutter contre la corruption.....	61
6.2.1 populations disposer à lutter contre la corruption	61
6.2.2. Lieux de recours utilisés pour dénoncer la corruption.....	61
6.2.3. Résultats des recours.....	62
6.3 Attitude vis-à-vis de l'élimination de la corruption en Guinée.....	62
7. Expérience de la corruption au niveau de l'Administration locale	63
7.1 Présence de la corruption dans les sources de l'administration locale.....	63
7.1.2 Motif de versement non officiel.....	63
7.1.3 Fréquence de versement.....	64
7.2 Expérience de la corruption au niveau de la police.....	64
7.2.1. Présence du phénomène de la corruption dans les services de la police... 64	
7.2.2 motifs de versement non officiel.....	65
7.2.3 Fréquence de versement.....	65
7.2.4 Profil de la personne ayant reçu le versement.....	66
7.3 Expérience de la corruption au niveau des services de santé.....	66
7.3.1 Présence du phénomène de la corruption dans les services de santé.....	66
7.3.2 motifs de versement non officiel.....	67
7.3.3 Fréquence des versements.....	67
7.3.4. Profil de la personne ayant reçu le versement.....	68
7.4 Expérience de la corruption dans le système judiciaire.....	68
7.4.1 non officiel.....	68
7.4.2. non officiel.....	69
7.4.3 Fréquence des versements.....	69
7.4.4 Profil de la personne ayant reçu le versement.....	69
7.5 Expérience de la corruption au niveau des services de l'administration	
En eau et électricité.....	70
7.5.1 Présence du phénomène dans les services d'alimentation	
en eau et électricité.....	70
7.5.2 motifs de versement non officiel.....	70
7.5.3 Fréquence de versement.....	71
7.5.4 Le profil de la personne ayant reçu le versement.....	71

Chapitre III : Résultat de l'enquête auprès des Entreprises sur la gouvernance et la corruption en Guinée..... 72

1. Caractéristique du chef d'entreprise et de l'entreprise	73
1.1 Répartition des entreprises enquêtés par Région.....	73
1.2 Répartition des entreprises par secteur d'activité.....	73
1.3 répondants par année de création.....	74
1.4 répondants par âge.....	74
1.5 répondants par sexe.....	75
1.6 répondants par nationalité.....	75
1.7 répondants par plus grand niveau d'instruction.....	76
1.8 répondants par statut légal de l'entreprise.....	76
1.9 composition (%) du capital des Entreprises.....	77

1.10.	part de la production destinée à l'exportation	78
1.11.	part des importations dans les approvisionnements	78
1.12.	Chiffre d'affaires réalisé par les Entreprises avec les services publics	78
2.	Obstacles les plus sérieux au développement des entreprises en Guinée	79
2.1	Obstacles les plus sérieux	79
3.	La gouvernance des entreprises	81
3.1	Regroupement des entreprises en association ou collectifs/fédération	81
3.1.1	Affiliation à 1 ou plusieurs associations	81
3.1.2	Niveau de liberté de fonctionnement des fédérations/collectifs	82
3.1.3	Liberté d'adhésion au collectif/association	83
3.1.4	Rôle des Entreprises dans l'élaboration des politiques et des lois	83
3.1.5.	Consultation des Entreprises par l'Etat lors de l'élaboration des lois et politiques sectorielles	83
3.1.6.	prise en compte des suggestions des entreprises par les pouvoirs Publics	84
3.1.7.	Egalité des entreprises devant la loi	84
3.1.8.	liberté d'expression d'opinion des entreprises au sujet des questions D'intéret public	85
3.1.8.1.	Liberté d'expression d'opinion des collectifs au sujet des questions D'intéret public	85
3.1.8.2	Cadre Institutionnel et légal vu par les Entreprises	86
3.1.9.	L'appreiation des mécanismes relatifs aux activités des entreprises	86
4.	La Corruption	87
4.1	Perception du phénomène de la corruption au sein des Entreprises en Guinée	87
4.1.1	Existence de la corruption au sein des entreprises en Guinée	87
4.1.2	pratiques de corruption en Guinée	87
4.1.3	Perception du degré d'affectation des services publics et privés par la corruption	89
4.1.4	Evolution de la corruption au cours des trois dernières années	91
4.1.5	Cours de l'évolution de la corruption	92
4.1.6	Cause de l'évolution de la corruption dans le pays	92
4.2	Perception des causes favorisant la corruption	93
4.2.1	Les causes suivantes favorisant la corruption	93
5.	Attitude à l'égard des pratiques de corruption	94
5.1	Degrés d'acceptabilité des pratiques de corruption	94
5.2.	Comportement à l'égard des risques de corruption	96
5.2.1	Situation susceptible d'exposer les Entreprises	96
5.2.2	Actes de corruption signalés	99
5.2.3	Raison pour ne pas porter plainte	100
5.2.4	Fréquence de la corruption dans les institutions	101
5.3	Nature des comportements de corruption	102
5.3.2	Les formes de corruption	103
5.3.3	Modalité de versement de la corruption	103
5.4.	Perception de la corruption dans le monde politique	104

5.4.1	raisons qui poussent à s'engager dans la politique	104
5.4.2	Achat des votes par les partis politiques et leurs candidat en période électorale	105
6.	Moyens de Lutte contre la Corruption	105
6.1	moyens dont disposent les citoyens	105
6.2	moyens dont disposent les associations	106
6.3	moyens dont disposent les medias	106
6.4	rôle de l'Etat dans la Lutte contre la corruption	107
6.5.	Degré d'engagement pour lutter contre la corruption	107
6.5.1	Disposition des populations à lutter contre la corruption	107
6.6.	Degré d'engagement pour lutter contre la corruption	108
6.6.1.	populations disposées à lutter contre la corruption	108
7.	Expérience de la corruption selon les responsables des entreprises	112
7.1	Présence de la corruption dans les services de l'administration locale	112
7.1.2	Motif de versement non officiel	112
7.1.3	Fréquence de versement	113
7.2	Expérience de la corruption au niveau de la police	114
7.2.1	Présence du phénomène de la corruption dans les services de police	114
7.2.2	motifs de versement non officie	114
7.2.3	Fréquence des versements	115
7.2.4	Profil de la personne ayant reçu le versement	115
7.3	Expérience de la corruption au niveau des services de santé	115
7.3.1	Présence du phénomène dans les services de santé	115
7.3.2	motifs des versements	116
7.3.3	Fréquence des versements	116
7.4	Expérience de la corruption au niveau du système judiciaire	117
7.4.1	Présente du phénomène dans le système judiciaire	117
7.4.2	Motif de versement illicite	117
7.4.3	profil de la personne ayant reçu le versement	118
7.5	Expérience de la corruption au niveau des services d'administration en eau et électricité	118
7.5.1	Présence du phénomène de la corruption dans les services d'eau	118
7.5.2.	motifs du versement	119
7.5.3.	Fréquence des versements	119
7.5.4.	profil de la personne ayant reçu ce versement	119
7.6	Expérience de la corruption dans les marchés publics	120
7.6.1.	Participation aux appels d'offre des marchés	120
7.6.1.1.	Fréquence de participation aux marchés publics	120
7.6.2.	Renoncement par les entreprises à participer aux appels d'offre des marchés publics	120
7.6.3.	Raisons de la non - participation aux appels d'offres des marchés publics	121
7.6.4.	Participation aux contrats de gré à gré	121
7.7	Expérience de la corruption dans les marché publics	122
7.8	Passage par les intermédiaires locaux pour obtenir un marché public	123
7.9.	Qualité des procédures d'appel d'offre public	123
8	Conclusion Générale	125

PREFACE

La présente étude est le fruit d'un partenariat conjoint entre l'Agence Nationale de Lutte Contre la Corruption et de promotion de la gouvernance (ANLC), Transparency International Rwanda et le Centre d'Etudes de Recherche-Action sur la Gouvernance (CERAG), avec le soutien financier de Open Society Initiative for West Africa (OSIWA). L'étude a aussi bénéficié de l'assistance technique des personnes ressources de l'Institut National de la Statistique de la République de Guinée. Ce partenariat multiple entre le milieu universitaire, les ONGs internationales spécialisées et les services publics est le gage d'un travail de qualité. Les compétences mises en œuvres ont permis d'avoir cet outil mis à votre disposition.

En décidant de produire un Indice National sur la Corruption et la Gouvernance (INCG) en Guinée, notre ambition est de mettre à la disposition des décideurs politiques, des acteurs de la société civile, des investisseurs, des journalistes, des partenaires techniques et financiers et des organismes régionaux, un instrument de référence. L'INCG peut renseigner et aider dans la prise de décision dans le domaine de la gouvernance, à mieux intégrer la variable intégrité dans la planification des actions, et surtout à mieux envisager des projets de reformes des institutions et des législations qui prennent en compte le traitement et la maîtrise de la corruption dans les services publics et dans les entreprises. Enfin, l'INCG est l'outil d'information des citoyens du fait qu'il leur donne leur propre image en reflet. Il combine l'enquête auprès des ménages et l'enquête auprès des entreprises et couvre donc l'ensemble des services publics et des services privés.

Un des grands défis, pour les réformateurs et les chercheurs sur la question de gouvernance et la promotion de l'intégrité, porte sur comment mesurer des concepts comme la gouvernance et la corruption et surtout évaluer les progrès réalisés dans un pays de manière consensuelle. D'une façon globale, il y existe deux groupes d'outils, servant à rendre visible la mesure et l'évaluation des progrès sur des questions de corruption et de gouvernance. Le premier groupe couvre l'ensemble des indices internationaux ou régionaux qui sont de plus en plus nombreux et souvent complémentaires et même parfois contradictoires. On compte environ une quinzaine d'outils internationaux qui mesurent la corruption, la gouvernance, la transparence, ... avec une panoplie d'indicateurs. Ceux-ci sont annuellement publiés. Le second groupe concerne les outils nationaux ou locaux qui mesurent, évaluent le niveau de corruption et de gouvernance dans les secteurs à l'intérieur d'un pays.

L'indice national de la corruption et de la Gouvernance en Guinée (INCG) appartient au second groupe et répond à une demande interne en Guinée. INCG veut donc combler une insuffisance récurrente du manque de données au niveau national portant sur des objets sensibles tels que la corruption et la gouvernance.

Cette étude est une première en Guinée. Elle combine plusieurs approches méthodologiques. D'abord il s'agit d'une enquête auprès des ménages en Guinée qui prend donc en compte la perception et l'expérience vécue. Dans cette approche, le questionnaire est fait de sorte à faciliter et libérer (et donner) la parole des personnes enquêtées représentatives des ménages (familles) Guinéen(es) (jeunes, vieux, alphabétisés, non alphabétisés, agents publics, et du privé,) ainsi que des acteurs des entreprises (entreprises publiques et privées nationales et entreprises multinationales étrangères).

Elle vient à point nommé pour compléter et corroborer des études plus globales sur la corruption effectuées par Transparency International telles que le Baromètre Mondial de la Corruption ou l'Indice de Perception de la Corruption (IPC), ce dernier exprimant les perceptions des milieux d'affaire, d'analystes de risques et d'universitaires sur les niveaux de corruption dans le secteur public dans plus d'une centaine de pays dans le monde. Dans l'édition 2012 de l'IPC, la Guinée est classée 154e sur 174 pays. Avec un score de 24 sur 100 (où 100 est considéré comme très peu corrompu et 0 comme fort corrompu), la Guinée est aujourd'hui l'un des dix pays perçus comme étant les plus corrompus d'Afrique et le pays est encore perçu comme le plus corrompu d'Afrique de l'Ouest, derrière la Guinée Bissau et le Nigéria.

Il y a donc urgence pour la Guinée de prendre le problème de la corruption à bras-le-corps car, elle fait peser des menaces sur le développement, la démocratie et la stabilité dans le pays en réduisant la confiance dans les représentants et les institutions de l'État.

Notre espoir, est de pouvoir réaliser la présente étude sur la corruption et la Gouvernance en Guinée chaque année, en corrigeant bien sûr les imperfections liées à la collecte des données qui, pour la présente recherche, ne s'est faite qu'en milieu urbain d'une part, mais aussi former la ressource humaine locale à même de produire des données de qualités d'autre part.

Puisse cet outil susciter un débat constructif qui améliore le niveau de l'intégrité et de la participation des citoyens, des institutions, des hommes et femmes politiques, des entrepreneurs et opérateurs économiques pour que la gouvernance, identifiée dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté comme le premier obstacle au développement en Guinée, soit des plus vertueuse.

Bonne lecture

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'enquête auprès des ménages et entreprises sur la corruption et la gouvernance en Guinée a porté sur 980 ménages et 126 entreprises répartis sur l'ensemble du territoire national en milieu urbain. Le questionnaire d'enquête a été administré aux personnes âgées de 15 à 64 ans et aux 126 responsables d'entreprises selon le cas.

Caractéristiques des répondants

1. Parmi les personnes interviewées âgées de 15-64 ans, **37,6%** répondants sont de sexe féminin contre **62,4%** de sexe masculin, avec une prédominance (53,6%) des adultes de plus de 35 ans. Cependant la tranche d'âge entre 24-34 ans domine majoritairement les autres tranches des répondants. En ce qui concerne les Entreprises, **85,7%** des personnes enquêtées sont de sexe masculin contre **14,3%** de sexe féminin. En ce qui concerne les Entreprises, la tranche d'âges dominante est constituée des personnes âgées de 35-44 ans qui représentent 42,7%. Les adultes de plus de 35 ans, représentent 83,1% contre 16,9% âgées de moins de 35 ans. On peut souligner aussi qu'une grande partie des Entreprises (28%) a été créée entre 2006 et 2010 et 78,4% des entreprises sont de nationalité guinéenne, 12% de nationalité africaine et les autres nationalités représentent 9,6%.
2. La majorité des personnes interviewée au niveau ménages, ont un niveau d'instruction du secondaire (45,4%). Les individus ayant un niveau d'instruction du primaire représentent 20%. Ceux ayant un niveau d'instruction du supérieur représentent 32,1%. moins de 3% sans niveau d'instruction. Pour les Entreprises la majorité des répondants ont un niveau de formation supérieure et post universitaire de 90,3%. moins de 9% ont un niveau de formation secondaire contre 0,8% de niveau primaire.
3. Concernant la situation matrimoniale, plus de 63%, des répondants sont des personnes mariées contre 31,9 % de célibataires, 1,7% sont des personnes divorcées/ séparées et 3,3% de veuves/ veufs. Au niveau des entreprises, 33,1% sont des sociétés à responsabilité limitée (SARL), 25% des sociétés Anonymes (SA), 22,6% entreprises individuelles, 4,8% des sociétés en nom collectif, et 14,5% des sociétés évoluant dans l'informel.
4. La grande majorité des personnes enquêtées ont une occupation (50,9%), Les chômeurs représentent 16,7%, suivis des étudiants (10%) et des personnes au foyer (6,6%). En ce qui concerne les entreprises, 47% sont des importatrices contre 55,6% pour celles exportatrices de biens et services.
5. En ce qui concerne le statut dans l'emploi, 43,2% des répondants sont des indépendants. Les employeurs représentent près de 6%, Environ 12,7% des répondants sont des salariés permanents, Les aides familiales représentent 10,8%. S'agissant des Entreprises, le secteur privé guinéen absorbe la grande majorité des entreprises ciblées par l'enquête (64%), contre 25% pour les Entreprises privés étrangères et 11% pour les entreprises publiques.
6. Plus de la moitié des personnes interrogées (65,9%) disposent d'un revenu inférieur à 561,000 GNF. Parmi elles, 38,5% ont un revenu de moins 151,000 GNF. La population ayant un revenu supérieur à 1,400,000 GNF représente 6% des répondants dans les Entreprises. Environ, 46% peuvent réaliser un chiffre d'affaires avec les services publics de moins de 50% contre 5% pouvant réaliser un chiffre d'affaires de plus de 75%

Gouvernance en Guinée

7. L'enquête s'est penchée sur l'analyse de quelques indicateurs de bonne gouvernance
8. En ce qui concerne *la participation de la population et des entreprises à la vie publique*, l'enquête a montré que seuls 12% des citoyens enquêtés appartiennent à une association contre 61,9% pour les Entreprises. Malgré ce faible taux d'adhésion au mouvement associatif, les associations existantes sont consultées par les autorités sur les questions d'intérêt national : 61,9% pour les Entreprises et 26,2% pour les citoyens. Leurs points de vue sont pris en compte par les gouvernants : 75,5% pour les entreprises et 34% pour les citoyens. Il est de même de l'importance que les élus attachent aux besoins de la population (59,2%).

9. Pour ce qui est de *la qualité des services publics*, les répondants estiment que la qualité de l'accueil réservé à la population et aux Entreprises par les autorités est bonne : 65,9% pour les ménages. Le traitement de leurs requêtes est plus ou moins rapide (59,3%), et la majorité (50,3%) des répondants préfèrent confier leurs doléances au responsable du village. Environ 70% des répondants affirme qu'il est possible d'atteindre facilement le centre de santé le plus proche, et 55,9% ont déclaré que la prestation des services de santé est de bonne qualité. La majorité des répondants (74,5%) estiment qu'il est facile d'arriver à l'école primaire la plus proche, tandis que 53,8% des répondants affirme que les services d'éducation sont d'assez bonne qualité.
10. Plus de 70% des répondants ont déclaré que le marché le plus proche se trouve à une distance acceptable et est facile à atteindre. Par contre, 62% des personnes interrogées trouvent que l'accès au crédit est difficile contre 82,5% des entreprises. Plus de 62% des répondants n'ont pas un accès à l'eau potable et 62,2% des répondants n'ont pas un accès à l'électricité. Quant à l'état des routes, la situation est mitigée : 10% des répondants le trouve bon pendant que 22% le trouve assez bon. Les services de transport sont assez bons pour 31% des répondants contre 42% qui le qualifient de mauvais.
11. La sécurité publique est qualifiée de médiocre par 49,6% des répondants et d'assez bonne par 25,8% des personnes interviewées. S'agissant des Entreprises, 71,6% des chefs d'entreprises la qualifie de médiocre. La prestation des services de justice n'est pas équitable pour 31,2% des citoyens contre 66,9% pour les entreprises, et moins équitable pour 40,6% des répondants. Bien qu'une petite portion des répondants (32%) ait déclaré avoir un espace cultivable propre, 67,5% de la population ne disposent pas de terre, et 79,4% estiment que la distribution des terres n'est pas équitable.
12. Quant au devoir de rendre compte qui incombe aux dirigeants, seulement 6,8% des répondants ont déclaré que toutes leurs requêtes ont reçu des réponses satisfaisantes de la part des autorités, 47,5% n'ont pas reçu de réponses et 45,6% ont été partiellement répondus. Cette faible performance serait due à la négligence et à l'inefficacité des structures administratives.
13. Concernant *l'état de droit et la transparence dans la gestion de la chose publique*, seulement 32% des répondants trouvent que l'Etat traite de façon équitable tous les citoyens et 68% trouvent le contraire. Il en est de même pour les Entreprises qui trouvent que l'Etat traite de façon non équitable l'entreprise selon la région (72%) ou la taille (76%). Pour ce qui est de la transparence dans le choix des dirigeants 66,2% des répondants estiment que ce degré d'indépendance est élevé. Il convient de noter par ailleurs que les Entreprises apprécient le cadre institutionnel et politique comme peu efficace 45% pour le cadre institutionnel et 39% pour le cadre politique.
14. Pour ce qui est de *la liberté d'expression et le traitement des partis politiques*, 90% des entreprises et 78% des citoyens enquêtés trouvent qu'ils jouissent de la liberté d'expression. Toutefois, l'appartenance aux associations est encore faible en Guinée, puisque moins de 20% ont déclaré qu'ils sont membres d'au moins une association, bien que l'adhésion soit libre comme le témoignent les enquêtés. Le fonctionnement des associations est libre comme en témoignent plus de 70% des répondants. Quant au traitement des partis politiques par les instances étatiques, 59% des enquêtés estiment que tous les partis sont traités de manière équitable.

Corruption en Guinée

Perception du phénomène de corruption

15. D'après les résultats de l'enquête, les problèmes socio-économiques auxquels le pays devrait accorder une attention particulière sont le chômage et les problèmes de l'emploi (82%), le coût de la vie (51%), l'eau potable et l'électricité (39%), le système de santé (34%) et l'insécurité (21%). Pour les personnes interrogées parmi les problèmes socio-économiques évoqués, la corruption ne semble pas poser un grand problème au développement du pays, puisque seulement 10% ont déclaré que la corruption existe dans le secteur public. Pour les entreprises, les problèmes socio-économiques auxquels le pays devrait accorder une attention particulière sont :
 - La réglementation régissant la création des entreprises, (39,9%)
 - Insécurité/crimes/ violence/ terrorisme/coupeurs de route (37,9%)

- Système judiciaire peu fiable (37,9%)
 - Facilités de financement/crédits (33,9%)
 - Corruption dans le secteur public (29%)
 - Bureaucratie des services du gouvernement/de l'administration publique (19,4%)
 - Contraintes de ressources humaines (coûts, qualifications, réglementation du travail) (18,5%)
16. L'existence du phénomène de corruption en Guinée est perçue par 98% des Entreprises contre 93% des citoyens répondants comme un phénomène existant.
17. Concernant l'existence des pratiques de corruption, les répondants ont donné leur opinion sur les pratiques existantes en Guinée dont les plus décriées sont :
- « user de son autorité ou de ses relations pour influencer la décision d'une autre personne » (93% ménages contre 98,4% entreprises) ;
 - « donner un travail à un proche qui n'a pas de qualifications requises » (94,5% ménages et 100% entreprises) et ;
 - « faire un versement non officiel pour se qualifier » (91,7% ménages contre 95,7% des entreprises).payement supplémentaire pour accélérer une démarche (94,7% contre 97,5% des entreprises) ;
 - demander une faveur/paiement pour un service de son travail (93,7% ménages contre 94,3% entreprises) ;
 - payer un pot-de-vin pour faire sauter une contravention (92,8% contre 97,5% entreprises),
 - faire un versement non officiel pour obtenir une confidence (89,8% contre 95,5% entreprises),
18. Sur l'ampleur du phénomène de corruption dans les services publics et privés, les répondants pensent que les services suivants seraient les plus affectés par la corruption : Police Nationale (plus de 78% pour les ménages contre 92% pour les Entreprises), service des douanes (73% contre 88,3% pour les entreprises) et service foncier (71% pour les ménages contre 86,5% pour les entreprises).
19. Quant à la question de savoir si le phénomène de corruption a évolué au cours des trois dernières années, 86% des Entreprises trouvent que la corruption a augmenté contre 79% des citoyens qui partagent le même avis. La moitié des Entreprises trouvent qu'elle a peu diminué contre 34,8% des personnes interrogées. Seulement, 6,8% des citoyens estiment qu'elle a beaucoup diminué au cours de cette période contre 2,6% des Entreprises. Cette augmentation est attribuable respectivement au comportement peu responsable des organes de l'Etat (56% des individus interrogés contre 50% pour les entreprises) et au sentiment d'impunité des fonctionnaires corrompus pour 38,8% des individus interviewés contre 30,6% des entreprises.
20. Bien que la corruption ait connu une petite diminution au cours des trois dernières années, les répondants pensent qu'il y a persistance de certaines causes qui favorisent la corruption en Guinée. Les cinq premières causes citées sont le désir d'enrichissement personnel (86% par les citoyens contre 83,9% par les entreprises), l'absence de sanctions contre ceux qui pratiquent la corruption (92,5% individus contre 94,9% par les entreprises), les salaires bas des fonctionnaires (89,3% personnes interrogées contre 94,1% par les entreprises), l'absence de règles/normes de conduite claires(83,7% par les ménages contre 87% des entreprises), le manque de transparence dans les affaires du Gouvernement (88,9% par les personnes interrogées contre 91,8% par les entreprises) et le mauvais fonctionnement de l'administration (89,9% ménages contre 94,9% des entreprises).
21. Pour ce qui est de la perception de la fréquence de la corruption dans le secteur privé, dans l'ensemble du pays, l'indice de perception le plus élevé a été enregistré dans le commerce/banque/institution d'assurance (54% pour les citoyens contre 62,8% pour les entreprises), et les organisations de la Société civile (46% des personnes interrogées contre 59,5% pour les entreprises) et medias (50% pour les individus contre 69% pour les entreprises).
22. Concernant la perception de la fréquence de la corruption de certaines catégories de personnes, dans l'ensemble du pays, les répondants trouvent que les catégories de personnes les plus corrompus sont les policiers (68% des citoyens contre 78% des entreprises), les agents des services des douanes et des impôts (61% des citoyens contre 73% des entreprises) et les agents des services fonciers (60% contre 70% des entreprises).

23. Pour ce qui est de la perception de la corruption dans le monde politique, dans l'ensemble du pays, quels que soient les répondants (entreprises ou ménages), tous estiment équitablement . que les gens s'engagent en politique pour deux raisons principales suivantes : le désir de « s'enrichir » (63%) et « le pouvoir » (73,2%).
24. Concernant la perception des motifs de persistance de la corruption, seules les Entreprises se sont exprimées sur les motifs économiques, d'ordre légal, moral et intellectuel.
25. Les motifs économiques de persistance de la corruption évoqués par les répondants sont surtout les « bas salaires/coût élevé de la vie » (85%), le « chômage» (78%) et «l'enrichissement facile » (56%).
26. Le motif d'ordre légal de persistance de la corruption évoqué par les répondants est l'absence de sanctions sévères à l'endroit des corrupteurs et des corrompus (83%) ainsi que l'Etat qui ne joue pas son rôle (69,7%).
27. Quant aux motifs d'ordre moral et intellectuel de persistance de la corruption, il s'agit de «manque de conscience » pour 77% des répondants « manque d'éducation » pour 62% des répondants, et « l'irresponsabilité » pour 61% des Entreprises.

Attitudes à l'égard des pratiques de corruption

28. Toutes les pratiques de corruption énumérées dans ce travail ont été qualifiées d'inacceptables par la grande majorité (entre 60% contre 70% des entreprises) des répondants. Ce qui constitue un grand atout pour le gouvernement , dans la lutte contre la corruption.
29. Quant aux comportements des répondants face aux risques de corruption, une proportion importante (entre 40% et 75%) de répondants réagirait en déposant une plainte selon les canaux ou procédures appropriées, pendant que les uns, par contre, se résigneraient (entre 20% et 36%) estimant qu'il n'y a « pas de problème, tout s'arrangera avec le temps » ou « rien, car il n'y a rien à faire », pendant que d'autres tomberaient dans le piège de la corruption (entre 10% et 23%) en utilisant les contacts avec des personnes influentes, ce qui est une autre forme de corruption.

Expérience du phénomène de corruption

30. L'analyse de l'expérience de la corruption au cours des trois années précédant l'enquête indique que la corruption est presque partout présente en Guinée. Elle est reconnue par une grande proportion des répondants, plus de 90% par les ménages et plus de 97% par les Entreprise au niveau national, mais entre 20% et 25% au niveau de l'administration locale respectivement pour les Entreprises et les ménages..
31. Au niveau des individus, la corruption se fait plus sous forme de donner l'argent (59% des ménages contre 61% des entreprises) et le versement se fait beaucoup plus directement au concerné (71% des ménages contre 73% des cas de corruption dans les Entreprises) qu'en passant par un intermédiaire (41% contre 42% des cas pour les entreprise).
32. Au niveau des institutions, l'indice synthétique montre que les répondants font plus de contacts avec les institutions publiques (94% pour les ménages contre 97,7% pour les entreprises) qu'avec les institutions privées (86%pour les ménages contre 94,4% pour les entreprise). D'autre part, les contacts dans les institutions publiques sont moins nombreux (25,2% et 37,8% avec les privées pour les Entreprises contre 18,7% et 18,8% de contacts avec les privées pour les ménages chaque jours qu'avec les institutions privées
33. L'indice synthétique de la fréquence de la corruption dans les institutions, tant publiques que privées, montre que le phénomène de corruption est de faible intensité d'une part, et place en-tête les services de la police (90,4%) des ménages contre 93,3% pour les entreprises), les services des impôts (87,7% pour les ménages contre 90,9% pour entreprises) en troisième lieu les services fonciers(84,5% contre 88,9% des entreprises) Dans l'ensemble, la corruption n'a pas permis d'atteindre le résultat attendu (entre 60% entreprises et 62% des ménages).

34. **Selon les entreprises**, dans le secteur public particulièrement, le pot-de-vin est versé dans l'ordre de 90% des répondants au niveau national et de 20,8% au niveau des *services de l'administration locale*. L'obtention d'une autorisation est le principal motif (42%) de corruption qui est versée plus à l'agent d'autorité (38%). Dans les *services de la police locale*, la corruption qui est de l'ordre de 32% est faite essentiellement pour usage courant (58%) et éviter une amende (20%) et est versée plus au policier de la circulation et agent de police (48%). Au niveau des *services de santé*, la corruption est de l'ordre de 24,8%, généralement pour être admis/examiné ou obtenir un traitement (52% et 26% respectivement). Elle est plus adressée à l'infirmier et au médecin (30% et 33% respectivement). Dans le *système judiciaire*, la corruption de l'ordre de 10,4%, plus pour réduire la peine (23%) et usage courant, est plus adressée aux juges (31%) et greffiers (31%). La corruption dans le *service d'alimentation d'eau et électricité* est de l'ordre de 32,8% au principal motif d'obtenir l'eau/le courant et la réduction de la facture (41,4% et 26,8% respectivement). Le caissier releveur et chef technique sont les agents les plus corrompus de cette institution (48% et 38% des cas respectivement).
35. **Selon les ménages**, dans le secteur public particulièrement, le pot-de-vin est versé dans l'ordre de 61% des répondants au niveau national et de 24% au niveau des *services de l'administration locale*. L'obtention d'une autorisation (document administratif) est le principal motif (68% des ménages) de corruption qui est versée plus à l'agent préfectoral ou communal et à l'agent d'autorité (44,1% et 42,8% des cas). Dans les *services de la police locale*, la corruption qui est de l'ordre de 24% est faite essentiellement pour éviter une amende (28%) et est versée plus au policier de la circulation et agent de police (54%). Au niveau des *services de santé*, la corruption est de l'ordre de 28,2%, généralement pour être admis/examiné ou obtenir un traitement (11% et 15% respectivement). Elle est plus adressée à l'infirmier et au médecin (30% et 34% respectivement). Dans le *système judiciaire*, la corruption de l'ordre de 8,3%, plus pour réduire la peine (47%), est plus adressée aux juges (45%). La corruption dans le *service d'alimentation d'eau et électricité* est de l'ordre de 19% au principal motif d'obtenir l'eau/le courant (36 et 30% respectivement). Le chef technique est l'agent le plus corrompu de cette institution (95%).

Moyens de lutte contre la corruption

36. Quant aux moyens de lutte contre la corruption, le premier moyen dont disposent les citoyens est celui du refus de donner des pots de vin pour obtenir des services (75,3% ménages contre 68,6% des entreprises). Les associations ont comme principal moyen de lutte, la dénonciation des comportements contraires aux dispositions législatives ainsi que les débats sur les problèmes posés par la corruption (plus de 78% et 76 % contre 85% et 75 pour les entreprises), tandis que les médias luttent beaucoup plus contre la corruption à travers l'espace de contrôle d'information et de débats (plus de 70% contre 79 % pour les entreprises) dont ils disposent, mais aussi par la radio (plus de 74% contre 88% pour les entreprises), comme le média le plus efficace. Le rôle de l'Etat dans la lutte contre la corruption passe avant tout par le contrôle et la sanction des contrevenants (77%), mais aussi par l'éducation et l'information des citoyens sur leurs droits et leurs devoirs civiques (62%).
37. A la question de savoir si les répondants sont disposés à lutter contre la corruption, entre 92% pour les ménages et 98% pour les entreprises sont prêts à lutter contre la corruption. Leur degré d'engagement se manifeste par le refus de donner la corruption pour un service (70%), mais aussi, en luttant contre l'inertie et l'attentisme (64%)
38. Les répondants reconnaissent toutefois, que si leurs moyens de lutte personnelle contre la corruption devenait inefficace, ils recourraient à la police nationale (20%), discussion avec un proche (28%) et aux personnalités locales (35%) et à la presse (58%) pour dénoncer la corruption.

EXPERTS DE L'ETUDE

Equipe principale

Apollinaire Mupiganyi ,
Albert, Rwego KAVATIRI
Ivan Minic

Equipe de supervision

Diallo alpha oumar Consultant de l'INS
Sylla Abdoulaye Consultant, Chercheur à l'Université
DIALLO Mamadou Dilé Consultant de l'INS
BAH Chérif Consultant de l'INS
DIOUBATE Sékou Consultant de l'INS

Coordination et contrôle qualité de l'étude

Chantal Uwinama
Luc Damiba,
Mathias Hounkpe
Marie Ange Kalenga

Agence Nationale de lutte contre la corruption

François Falcone, Président/Directeur Exécutif

CHAPITRE I

INTRODUCTION GENERALE

I. LA GOUVERNANCE ET LA CORRUPTION EN GUINÉE EN 2012

1.1. Le Cadre légal et juridique de la lutte contre la corruption en République de Guinée et document de méthodologie de l'échantillonnage de l'enquête sur l'INCG.

Tirant sa légalité du préambule de la Constitution de 2010 qui réaffirme la volonté de la Guinée de promouvoir la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption ainsi que le renforcement du caractère imprescriptible des crimes économiques, l'institutionnalisation de toute fonction étatique est destinée à renforcer l'efficacité de son intervention pour mieux contrôler ses missions.

Dans le souci d'éviter tout conflit de compétence entre les différents contrôles, de vérification et d'investigation, soit d'ordre administratif interne, soit d'ordre administratif organique, ou de contrôle opéré par des juridictions et les structures spécialisées.

Il convient pour la compréhension du cadre légal de la lutte contre la corruption de souligner l'organisation du contrôle en Guinée qui comprend :

- Le contrôle administratif ;
- Le contrôle juridictionnel ;
- Le contrôle politique et parlementaire et
- Les organes spécialisés.

1.1.1. Le Contrôle Administratif :

Le cadre juridique des structures administratives repose sur l'Ordonnance n°030/PRG/SGG du 15/06/88 portant principes fondamentaux de création, d'organisation de contrôle des services publics. Cette ordonnance organise les services publics, les services centraux, les services déconcentrés, les services déconcentrés territoriaux, les services rattachés, les services extérieurs, les collectivités décentralisées, les établissements publics administratifs et les projets publics.

Au niveau du contrôle administratif évoluent les institutions et organes ci-après :

- L'Inspection Générale d'Etat ;
- L'Inspection Générale des Finances ;
- La Direction nationale du Contrôle Financier ;
- Les Inspections Sectorielles des Départements ministériels ;
- Les structures spécialisées.

1.1.2 Le contrôle juridictionnel :

Le pouvoir judiciaire est organisé par la Constitution de 2010 qui consacre la Cour des Comptes comme institution constitutionnelle et juridictionnelle supérieure de contrôle de l'Etat.

Toutefois, ladite Constitution n'est pas encore entrée en vigueur à cause de la transition qui n'est pas finalisée.

Ce sont encore les dispositions de la loi fondamentale de 1991 qui continuent à s'appliquer à l'environnement du contrôle juridictionnel . Donc elle se trouve présentement sous la tutelle de la cour suprême qui est considérée comme le pouvoir judiciaire suprême du pays.

La loi organique L/91/08 du 23 décembre 1991 portant attribution, organisation et fonctionnement de la cour suprême répartit ses compétences en trois chambres. La Chambre constitutionnelle et administrative, la chambre civile, pénale et sociale, et la Chambre des comptes.

Au terme de la Loi Fondamentale, la Cour des Comptes assure a posteriori le contrôle de l'exécution des Lois de Finances et en fait rapport (Loi de Règlement) à l'Assemblée nationale. Elle se prononce sur le compte de tous les organismes bénéficiant des concours financiers de l'Etat.

Il est donc logique pour elle de vérifier en dernier ressort, si l'exécution du budget de l'Etat a été conforme aux autorisations.

Toutefois, rattaché actuellement à la cour suprême son indépendance et ses attributions risquent d'être amoindries.

1.1.3. Le Contrôle Politique et Parlementaire :

Les exécutions budgétaires sont autorisées par le Parlement à travers son vote relatif à l'autorisation de perception des recettes et d'exécution des dépenses.

Le contrôle politique se manifeste sur les particularités après la clôture de la gestion budgétaire à travers la loi de règlement. Nous distinguons entre autres au niveau des moyens de contrôle politique :

- **La motion de censure ;**

En théorie, l'Assemblée peut déposer une motion de censure contre le gouvernement pour sanctionner ses fautes de gestion dans l'exécution du budget national ;

- **La Commissions des finances ;**

Elle exerce un contrôle non négligeable sur le gouvernement. Elle bénéficie, dans ses missions de vérification, de l'expertise de la chambre des Comptes, au besoin.

1.1.4. Les structures spécialisées :

Dans l'environnement administratif de contrôle, de vérification, d'inspection et de lutte contre la corruption.

Il existe des organes et structures spécialisées à plusieurs niveaux de l'administration publique, notamment au niveau de la présidence. On peut citer :

- 1) Le Secrétariat général chargé de la répression des services spéciaux, de la lutte contre la drogue et du crime;
- 2) L'Office de Répression des Délits économique et Financier ;
- 3) L'Office chargé de la lutte contre la drogue ;
- 4) Le Comité d'Audit ;
- 5) L'Agence Nationale de promotion de la bonne gouvernance et de Lutte contre la Corruption (ANLC).

Les quatre premiers services, de par leurs organisations et leurs fonctionnements, sont tous chargés d'identifier et de réprimer les crimes économiques, la drogue et le grand banditisme.

La spécificité de l'Agence (ANLC), par rapport aux autres structures spécialisées est qu'elle a en son sein les représentants de l'administration, de la société civile, du secteur privé et des médias. Elle a pour mission de définir la politique du gouvernement en matière de promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption à travers les stratégies de prévention, de détection de la corruption et de mobilisation citoyenne contre la corruption et les pratiques assimilées, est qu'elle a en son sein, les représentants des partis politiques, de la société civile, du secteur privé et des médias. Elle constitue en cela une coalition des forces actives du pays.

Créée par décret 018/PRG/SGG du 09 février 2012 avec le statut d'Etablissement Public Administratif, elle a été rattachée au Ministère du Contrôle Economique et Financier.

Cette tutelle et le manque de moyens n'ont pas permis à l'ANLC d'atteindre ses objectifs ni de développer des missions d'envergure. Son développement institutionnel en cours à la Présidence de la République augure de bonnes perspectives de renforcement de ses capacités opérationnelles.

Le présent rapport de perception de l'Indice Nationale de la Corruption et de la Gouvernance (INCG) participe de cet objectif et contribuerait largement à lui donner l'image d'honneur et les pouvoirs nécessaires à la poursuite de ses missions indispensables à l'instauration d'une bonne gouvernance.

1.2. méthodologie d'échantillonnage sur l'indice national de corruption et de gouvernance en guinee (incg)

1.2.1. Echantillonnage

La République de Guinée est subdivisée en régions administratives, chaque région étant subdivisée en préfectures et chaque préfecture en sous-préfectures. Au total, il y a 8 régions (dont Conakry, la capitale), 38 préfectures et 343 sous-préfectures. La base de sondage retenue pour le tirage de l'échantillon est la base de données cartographique établie pour le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-III). L'institut National de la Statistique dispose d'un fichier informatique des 8 383 Zones de Dénombrement (ZD) créées pour les besoins du RGPH-III. Dans ce fichier, chaque ZD apparaît avec tous ses identifiants (région, préfecture, sous-préfecture, et code d'identification), sa taille (population estimée), et son type de milieu (urbain ou rural). Les limites de chaque ZD sont clairement identifiables sur des cartes produites au moment de la cartographie.

La procédure retenue pour le tirage de l'échantillon est un tirage aréolaire et stratifié à 2 degrés. L'unité primaire de sondage, est la zone de dénombrement (ZD). La partie urbaine et la partie rurale de chaque région correspondent chacune à une strate d'échantillonnage. La région de Conakry n'a que des parties urbaines.

L'enquête d'opinion sur l'indice national de la corruption et de la gouvernance est une enquête nationale avec une taille de 1 272 ménages. Mais pour des raisons de coûts et de délai, les ménages ont été tirés uniquement en milieu urbain. Toutefois, l'échantillon de la présente enquête est représentative au niveau de :

- Conakry, la capitale ;
- Et du milieu urbain de l'intérieur du pays dans son ensemble.

L'échantillon de l'enquête est stratifié et tiré à deux degrés. Au premier degré il a été tiré de façon aléatoire et avec une probabilité proportionnelle à la taille des 53 zones de dénombrement ; 25 ZD ont été tirées à Conakry et 28 ZD dans les régions. L'échantillon de second degré a été aussi tiré indépendamment dans chaque ZD choisie au premier degré à partir de la liste actualisée des ménages disponibles au niveau de l'INS. Ainsi, dans chaque zone de dénombrement, 24 ménages ont été tirés aléatoirement et remis aux enquêteurs.

En ce qui concerne les entreprises, au total 126 furent enquêtées dont 93 à Conakry et 33 dans les régions.

1.2.2. Analyse des données

Après la collecte des données, une masque de saisie a été élaborée pour faire entrer les réponses recueillies sur base du questionnaire. Le logiciel utilisé pour la saisie est dénommée NIPO tandis que pour l'analyse des données, un logiciel approprié, SPSS, a été utilisé pour générer des tableaux de fréquences ainsi que des tableaux croisés.

L'analyse des données a aussi appliqué une méthode de calcul des scores en utilisant la formule de la moyenne pondérée pour le calcul des scores des questions.

Moyenne pondérée pour calculer les scores des questions:

La formule ci-après a été utilisée pour calculer les scores des questions

$$\bar{x} = \frac{\sum_{i=1}^n x_i w_i}{\sum_{i=1}^n w_i}$$

$x_1, x_2 \dots x_n$ sont des scores quantitatives (1, 2, 3, 4) et $w_1, w_2 \dots w_n$ sont des scores correspondants aux fréquences issues des scores qualitatives des questions. Après avoir obtenu le score de la question sur 4 (la borne supérieure de l'échelle), le score est finalement calculé sous une forme de pourcentage (**exemple** : $3.88/4 = 97\%$).

CHAPITRE II
RESULTATS DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES MÉNAGES SUR
LA GOUVERNANCE ET LA CORRUPTION EN GUINÉE

I: CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS

Cette section présente les caractéristiques sociodémographiques des répondants : répartition géographique, âge, sexe, niveau d'instruction, situation matrimoniale, occupation/emploi, statut dans l'emploi ainsi que les revenus des ménages.

1.1. La répartition des enquêtés par région

53 ZD (25 Conakry et 28 ZD) 24 ménages par ZD 1272 ménages. Liste 15-64 ans et on tire un au hasard. Le tableau suivant montre que la majorité de répondants (36.3%) résident dans la région de Conakry et que les répondants des autres régions qui ont participé à cette enquête varient entre 7 et 10 % de l'échantillon de l'enquête auprès des ménages.

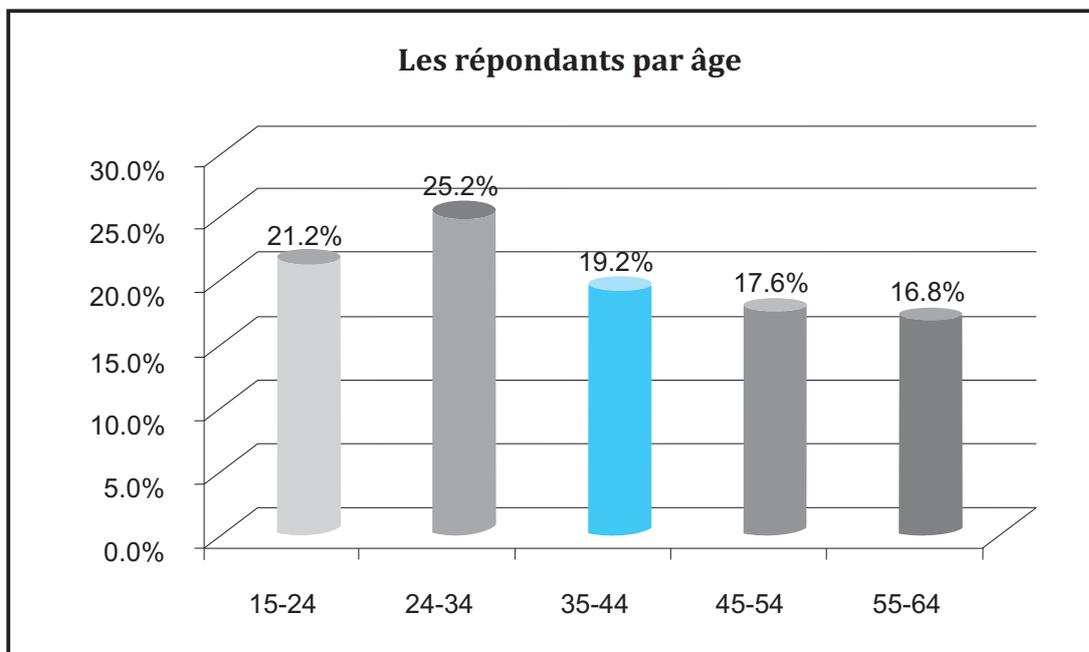
Tableau 1 : La répartition des enquêtés par région

Region	Effectifs	Pourcentage
Boké	107	10,9%
Conakry	356	36,3%
Faranah	79	8,1%
Kankan	84	8,6%
Kindia	106	10,8%
Labé	82	8,4%
Mamou	72	7,3%
Nzérékoré	94	9,6%
Total	980	100,0%

1.2. Structure des répondants par âge

Comme le montre la figure 2.1 ci-après, les répondants sont plus à prédominance adulte puisque 53,6% des répondants sont âgés de plus de 35 ans. Cependant, il ressort que la tranche d'âge entre 25-34 ans domine majoritairement les autres tranches des répondants.

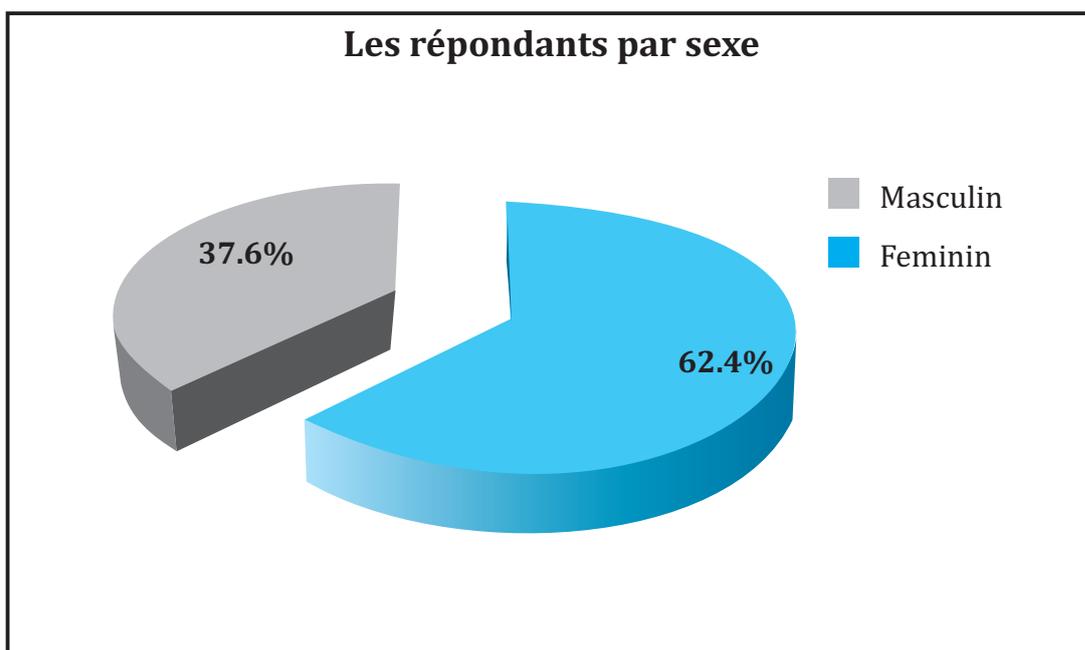
Figure 1 : Graphique des âges des répondants



1.3 Les répondants par sexe

Comme le montre le tableau 2.2 ci-après, les répondants sont plus de sexe masculin (62.4%) que de sexe féminin (37,6%).

Figure 2 : graphique des répondants par sexe



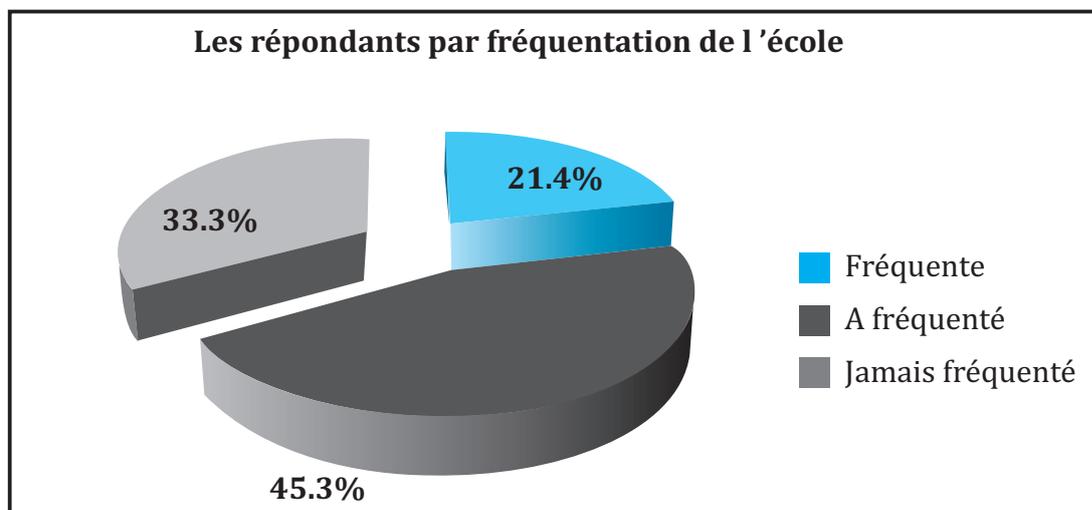
1.4. Les répondants par fréquentation de l'école

Les modalités de réponse considérées sont les suivantes : fréquente l'école, a fréquenté l'école, n'a jamais fréquenté l'école.

Il ressort de la figure 2.3. les observations suivantes :

- 45,3% des répondants ont fréquenté l'école.
- 21,4% des répondants fréquentent actuellement.
- 33,3% n'ont jamais fréquenté l'école ci-après, les répondants sont plus de sexe masculin (62,4%) que de sexe féminin (37,6%).

Figure 3. Fréquentation scolaire

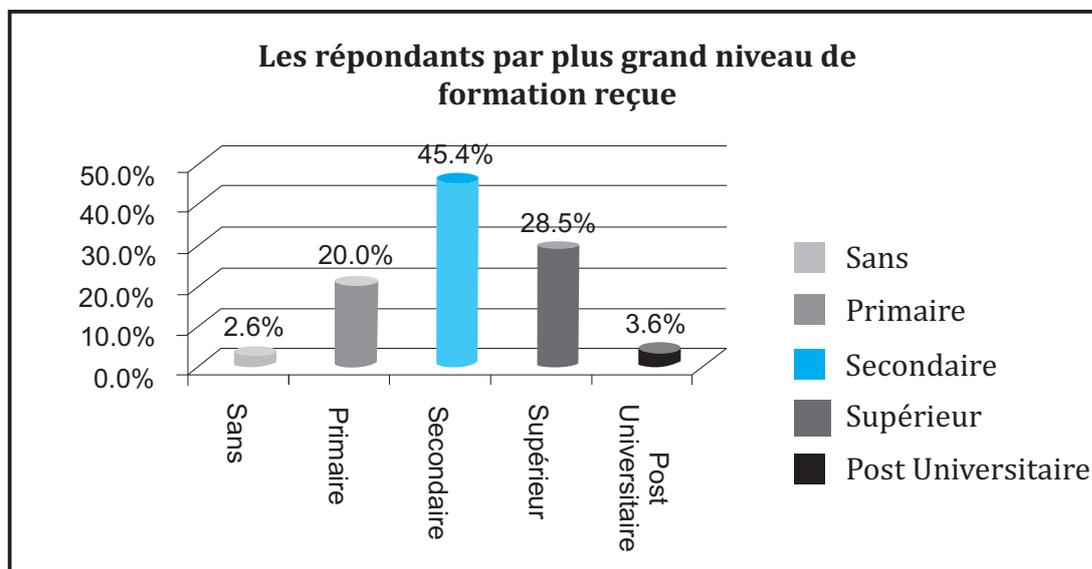


1.5. Les répondants par plus grand niveau de formation reçue

La figure 4. Montre le niveau d'instruction des répondants de la manière suivante :

- 20% de répondants ont eu une scolarité complète au niveau de l'école primaire
- 2,6% n'ont reçu aucune formation
- 45,4% ont terminé le niveau secondaire
- les niveaux universitaire et postuniversitaire sont représentés respectivement à hauteur de 28,5% et 3,6%.

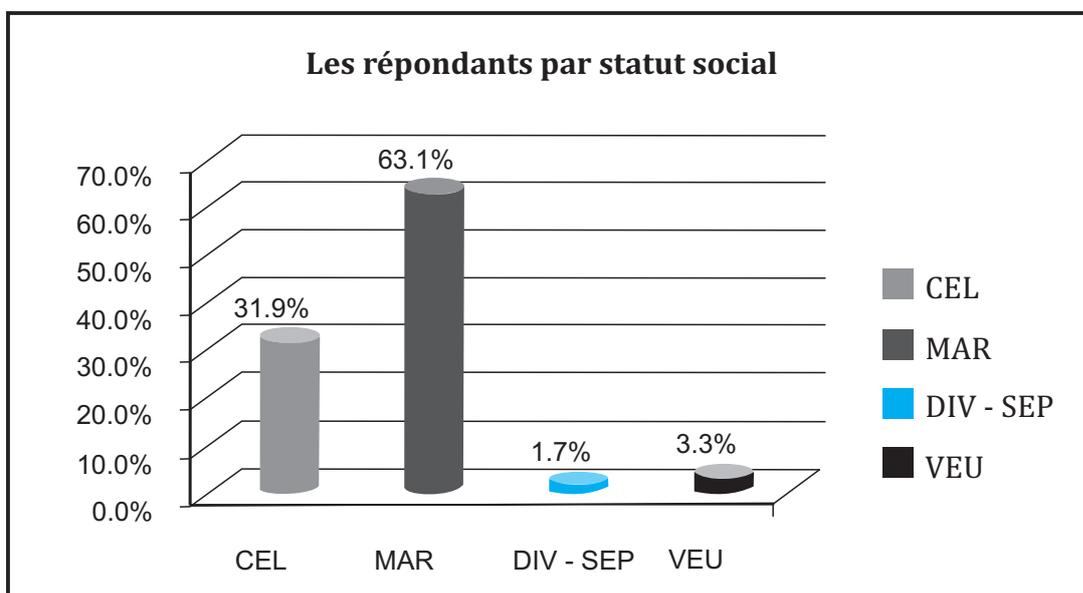
Figure 4. Niveau de formation reçue



1.6. Les répondants par statut social

L'analyse de la situation matrimoniale des répondants est faite suivant quatre critères : célibataire, marié, divorcé/séparé ou veuf (ve). La figure 2.5., relative à la situation matrimoniale par statut social, montre que les répondants mariés sont nettement plus nombreux que ceux des autres catégories soit 63,1% contre 31% de célibataires, 1,7% de personnes divorcées/séparées et 3,3% de veuves ou de veufs.

Figure 5 : Répondants par statut social

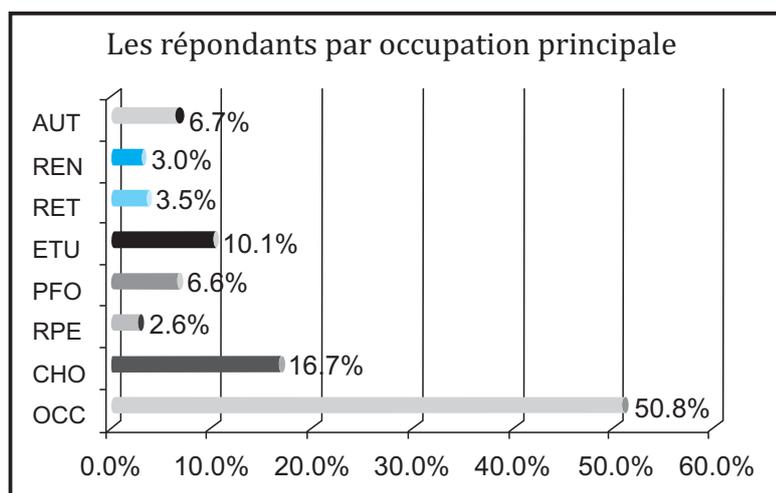


1.7. Les répondants par occupation principale

Les occupations des répondants sont analysées suivant qu'ils sont occupés (OCC) ou sans emploi (CHO), qu'ils sont à la recherche d'un emploi (RPE), qu'ils sont étudiants (ETU), à la retraite (RET), rentiers (REN), Personne au foyer (PFO) ou autre (AUT).

La figure 2.6. montre que 50,8% des répondants sont occupés. Les répondants chômeurs représentent environ 16,7%, Environ 10,1% des répondants sont des étudiants. Les personnes au foyer représentent 6.6% des répondants.

Figure 6. Les répondants par occupation principale

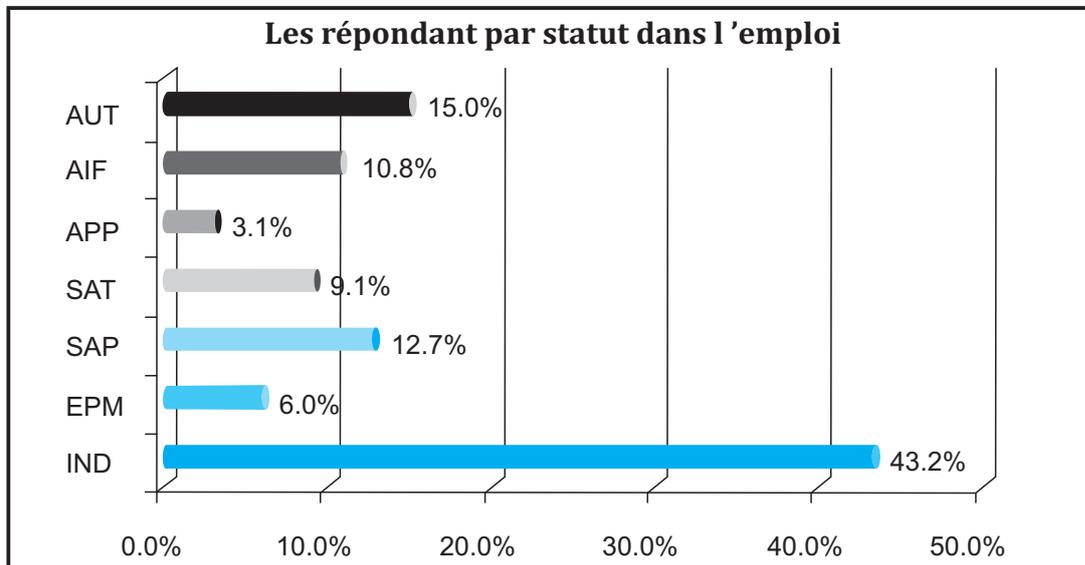


1.8. Les répondants par statut dans l'emploi

Le statut d'emploi des répondants est analysé suivant qu'ils s'auto-emploient (IND) ou sont employeurs (EMP), sont salariés permanents (SAP), sont salariés temporaires (SAT), sont apprentis (APP), aide Familiale (AIF) ou autre (AUT).

La figure 2.7. montre que 43,2% des répondants s'auto-emploient. Les répondants employeurs représentent environ 6,0%, environ 12,7% des répondants sont des salariés permanents, les aides familiales représentent 10,8% des répondants.

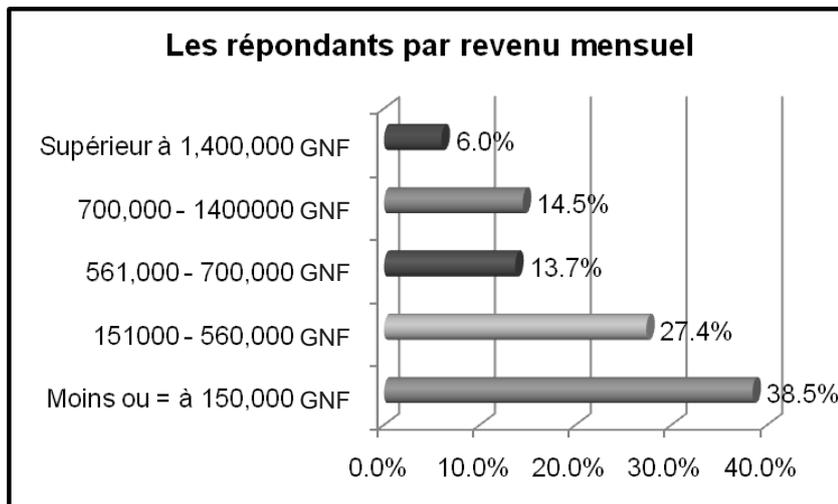
Figure 7 : Type d'emploi



1.9. Les répondants par revenu mensuel

Plus de 65,9% des répondants disposent d'un revenu inférieur à 561,000 GNF dont 38,5% représentent la population des répondants disposant d'un revenu de moins de 151,000 GNF. La population ayant un revenu supérieur à 1 400 000 GNF représente 6% des répondants.

Figure 8. Répartition des répondants par revenu mensuel



Les caractéristiques démographiques des répondants indiquent clairement qu'ils sont tous des citoyens mais alors de faibles revenus. Ces résultats ont certainement un impact sur la nature des réponses aux questions posées ainsi que le type d'institutions auxquelles ils ont demandé service.

II: LES PROBLÈMES AUXQUELS LA GUINÉE EST CONFRONTÉE

Avant d'entamer les questions de la gouvernance proprement dite et celles de la corruption en Guinée, cette étude a voulu savoir les problèmes auxquels, la population est confrontée afin de permettre une analyse comparative des questions de la gouvernance en générale et de la corruption en particulier. Le tableau 2 présente cette comparaison.

2.1. Les problèmes auxquels la Guinée est confrontée

Tableau 2 : Problèmes auxquels la Guinée est confrontée

	Très importants	Assez importants	Peu importants	Pas importants	Total	Ordre d'importance sur 4	Ordre d'importance sur 100
Chômage/Problème d'emploi	875	64	10	12	961	3,88	96,90%
	91,10%	6,70%	1,00%	1,20%	100,00%		
Coût de la vie/Prix élevés/Inflation	838	101	25	12	976	3,81	95,20%
	85,90%	10,30%	2,60%	1,20%	100,00%		
Eau potable et Electricité	773	133	58	7	971	3,72	93,00%
	79,60%	13,70%	6,00%	0,70%	100,00%		
Insécurité/Vol/Criminalité	783	115	53	19	970	3,71	92,80%
	80,70%	11,90%	5,50%	2,00%	100,00%		
Disponibilité des routes	730	146	65	22	963	3,64	91,10%
	75,80%	15,20%	6,70%	2,30%	100,00%		
Système de santé	697	170	70	13	950	3,63	90,80%
	73,40%	17,90%	7,40%	1,40%	100,00%		
Système d'éducation	678	194	73	12	957	3,61	90,20%
	70,80%	20,30%	7,60%	1,30%	100,00%		
Corruption dans le secteur public	660	149	89	24	922	3,57	89,20%
	71,60%	16,20%	9,70%	2,60%	100,00%		
Déchets/Propreté/Pollution	651	190	108	24	973	3,51	87,70%
	66,90%	19,50%	11,10%	2,50%	100,00%		
Construction/Logement	666	143	97	53	959	3,48	87,10%
	69,40%	14,90%	10,10%	5,50%	100,00%		
Disparition des valeurs sociales	624	155	128	51	958	3,41	85,30%
	65,10%	16,20%	13,40%	5,30%	100,00%		
Coût des services publics	539	210	103	36	888	3,41	85,20%
	60,70%	23,60%	11,60%	4,10%	100,00%		
Corruption des politiciens	545	130	110	94	879	3,28	82,00%
	62,00%	14,80%	12,50%	10,70%	100,00%		
Corruption dans le secteur privé	469	148	152	101	870	3,13	78,30%
	53,90%	17,00%	17,50%	11,60%	100,00%		

Une proportion très élevée de la population interrogée accorde une très grande importance (à plus de 90%) aux sept principaux problèmes ci-après : le chômage (96,9%), le coût de la vie (95,2%) , le manque d'eau et de l'électricité (93%) , l'insécurité (92.8%), la disponibilité des routes (91.1%), le système de santé (90.8%) et le système d'éducation (90.2%). La corruption ici vient en 8 ème position sur 14 problèmes aux quels la Guinée est confrontée dans l'ensemble selon le enquêtés.

2. 2. Les trois problèmes principaux auxquels le Gouvernement devrait accorder une attention particulière (la priorité)

Tableau 3 : Classement par ordre croissant des principaux problèmes auxquels le Gouvernement Guinéen devrait accorder une attention prioritaire.

Problèmes	Effectifs/974	Pourcentage
Chômage-Problème d 'emploi	794	81.5%
Coût de la vie-Prix élevés-Inflation	493	50.6%
Eau potable et Electricité	382	39.2%
Système de santé	333	34.2%
Système d éducation	188	19.3%
Insécurité-Vol-Criminalité	202	20.7%
Disponibilité des routes	183	18.8%
Corruption dans le secteur public	100	10.3%
Construction-Logement	62	6.4%
Déchets-Propreté-Pollution	57	5.9%
Corruption des politiciens	36	3.7%
Disparition des valeurs sociales	24	2.5%
Coût des services publics	44	4.5%
Corruption dans le secteur privé	12	1.2%

Selon le tableau 3 ci-dessus, les trois principaux problèmes auxquels le gouvernement Guinéen devrait accorder une attention particulière sont dans l'ordre :

- le chômage et les problèmes de l'emploi (81,5%)
- le coût de la vie et les prix élevés- inflation (50,6%)
- l'Eau potable et l'électricité (39,2%)

III: LA GOUVERNANCE

Le choix des indicateurs de la bonne gouvernance s'est basé sur ceux développés par la Banque Mondiale entre 1966-2008 (le deuxième, le troisième et le quatrième) et ceux construit par d'autres organisations internationales comme Freedom House (les indicateurs en rapport avec la démocratie : le premier, le cinquième, le sixième et le septième). Parmi les principaux indicateurs de bonne gouvernance retenus, on peut signaler :

- 1) Participation de la population à la vie publique
- 2) Qualité des services publics
- 3) Devoir des gouvernants de rendre compte
- 4) État de droit et transparence dans la gestion de la chose publique
- 5) Liberté d'expression et pluralisme politique
- 6) Fonctionnement des associations
- 7) Traitement des partis politiques par les instances étatiques

3.1.Participation de la population à la vie publique

3.1.1. Appartenance à une association

La participation de la population à la vie publique est un indicateur important de la bonne gouvernance. C'est en effet à travers la participation que le citoyen peut influencer et même prendre part aux décisions d'intérêt public. Cette participation peut s'évaluer à travers plusieurs aspects comme le regroupement en associations et coopératives, la consultation de ces associations par les gouvernants, la prise en compte des initiatives de la population par ces derniers.

Tableau 4 : Répartition des enquêtés selon l'appartenance à une ou plusieurs des associations/coopératives suivantes

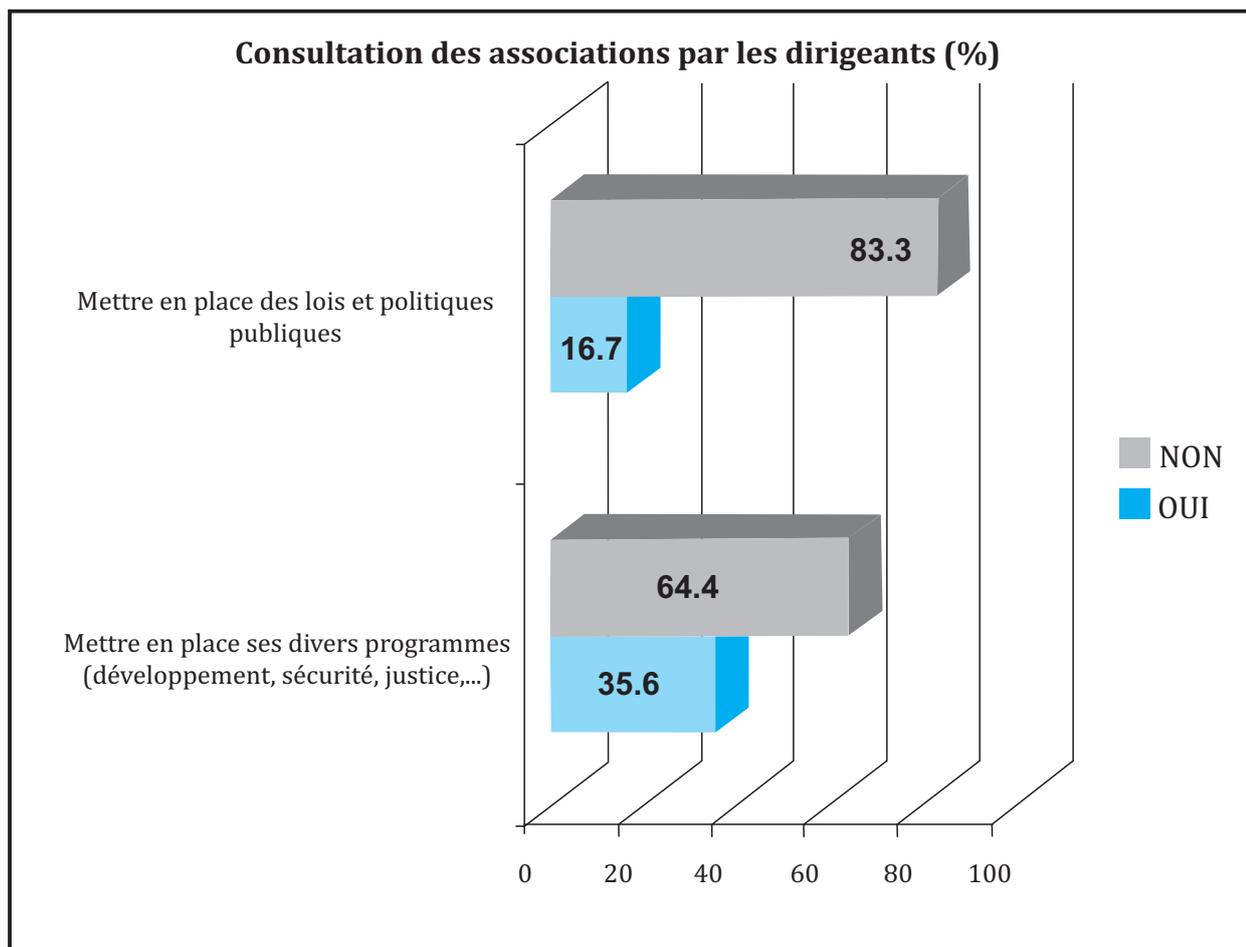
Type d'association	Oui	Non	Totale	% Oui	%Non
Une coopérative agricole/élevage	77	835	912	8,4%	91,6%
Une association culturelle	75	806	881	8,5%	91,5%
Une association à caractère social	283	632	915	30,9%	69,1%
Une association ou coopérative de développement	93	797	890	10,4%	89,6%
Une association/syndicat professionnel	51	830	881	5,8%	94,2%
Une coopérative d'épargne et de crédit	47	827	874	5,4%	94,6%

Il ressort du tableau 4 que le mouvement associatif, canal privilégié de participation de la population à la vie publique, n'est pas encore suffisamment développé en Guinée car 12% en moyenne ont déclaré appartenir à une association contre 88% qui ne le sont pas. Avec ce faible niveau d'adhésion aux associations, il est difficile pour les autorités de consulter de façon efficace et régulière les différentes couches de la société. Ce constat souligne à suffisance la nécessité, à tous les niveaux, de renforcer la sensibilisation de la population sur l'importance de se regrouper en associations (de jouir de leur liberté d'association qui est une liberté fondamentale selon le cadre légal guinéenne). C'est par cette voie que le rôle du citoyen dans l'orientation des décisions publiques sera promu. Il s'ensuivra que divers problèmes des citoyens seront identifiés à temps et durablement résolus.

3.1.2. Consultation des associations par les Dirigeants

Malgré le faible taux d'adhésion des citoyens aux mouvements associatifs, il est apparu dans les résultats de l'enquête que les associations existantes sont quelquefois consultées par les autorités. C'est ce qu'indique le tableau 4 avec un taux de consultation moyenne de 26,2%. Cette pratique est à encourager dans la mesure où elle peut favoriser une collaboration de plus en plus grande entre les instances administratives et les citoyens.

Figure 9 : Les associations /coopératives qui affirment qu'elles sont consultées ou non par les gouvernants dans les projets suivants :

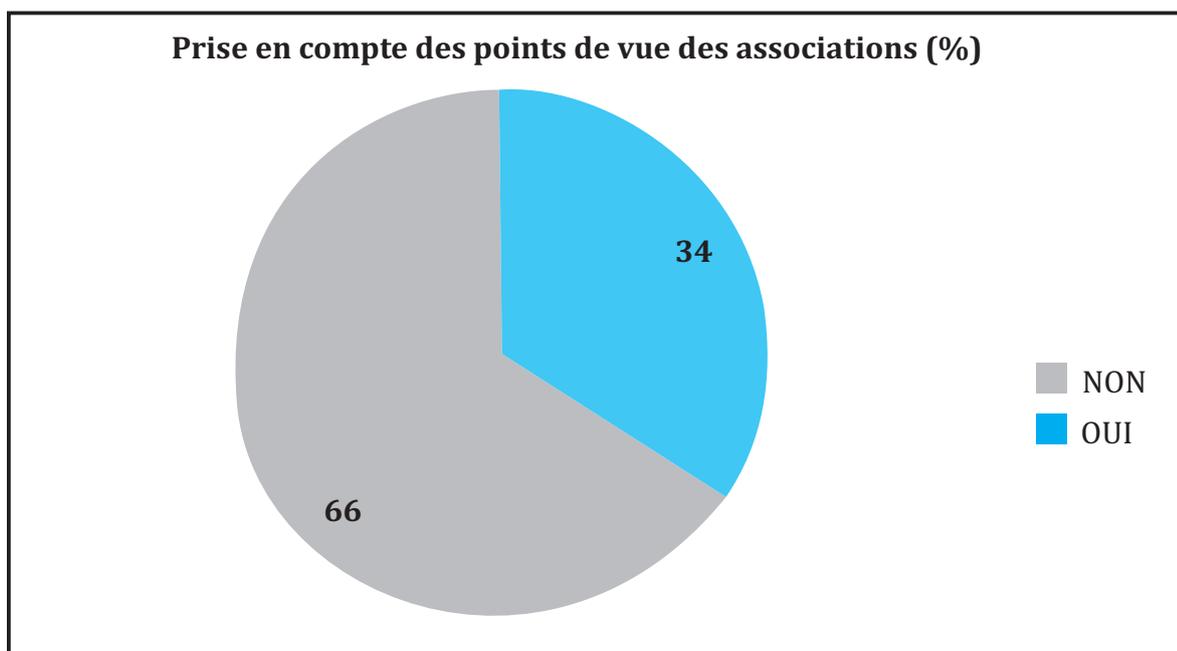


Selon les enquêtés appartenant à une association, ces derniers sont rarement consultés par les gouvernants dans des projets de développement, de renforcement de la sécurité et des activités de justice (35,6%) ainsi que pour l'élaboration des politiques publiques et des lois (16,7%). Si dans l'ensemble cette participation est très satisfaisante, il est important qu'une plus grande implication des citoyens, à travers leurs associations, soient promus dans la mise en place des politiques et des lois, car, ce sont eux qui en sont les premiers bénéficiaires.

3.1.3. Prise en compte des points de vue des associations

L'étude a voulu également montrer le niveau de participation dans les affaires publiques de la population regroupée dans les associations en leur demandant si leurs suggestions et initiatives d'intérêt public sont pris en compte. Ce que révèle les résultats consignés dans la figure suivante :

Figure : 10 Prise en compte par le gouvernement des points de vue suggestions/initiatives des associations / population dans la prise des décisions d'intérêt public



Le tableau 5 confirme la non prise en compte des points de vue des associations par les gouvernants, à 66,0%. Ce manque de collaboration, partout où cela s'observe, entraîne une certaine insatisfaction populaire, instaure un climat de méfiance entre l'administration et les administrés et décourage la participation de tous aux projets de développement.

3.1.4. Mesure dans laquelle les élus agissent dans le sens des intérêts de la population au niveau national.

La volonté de participation de la population à tous les processus publics n'est effective que si les citoyens ont le sentiment que leurs besoins individuels préoccupent les autorités

Tableau 5 : Importance attachée aux besoins de la population par les élus

Façon d'agir	Très Bien	Bien	Assez bien	Mauvais	Score total	Score	%
La mesure dans laquelle les élus agissent dans le sens des intérêts de la population au niveau national	49	160	193	80	482	2,37	59,2%
	10,2%	33,2%	40,0%	16,6%	100,0%		

Le tableau 6 montre l'importance que les élus attachent aux besoins de la population selon les personnes sondées : 10,2% des enquêtés estiment que le degré d'importance est très élevé et 33,2%, qu'il est élevé. Pour environ 40% il n'est pas assez élevé et 16,6% pensent qu'il est bas. Dans l'ensemble, l'implication de la population dans divers programmes de développement peut être considérée non encore acquise (59,2%).

3.2. Qualité des services publics

3.2.1. Qualité de l'accueil de la population

L'autre indicateur de bonne gouvernance réside dans la qualité des services publics. Les résultats présentés dans le tableau 7 révèlent que la population estime que la qualité d'accueil par les autorités décentralisées très bonne à 17,8%, bonne à 40,6%, assez bonne à 28,9% et mauvaise à 12,7%. L'accueil des administrés par les autorités souffre encore d'une certaine imperfection avec un seuil global d'évaluation de 65,9%

Tableau 6. La satisfaction de la population sur l'accueil qui lui est réservé par les autorités décentralisées de l'État dans les localités lors des différents contacts.

Qualité de l'accueil		Bon	Assez bon	Mauvais	Score total	Score	%
La satisfaction de la population sur l'accueil qui leur est réservé par les autorités décentralisées de l'État dans les localités lors des différents contacts.	171	390	278	122	961	2,63	65,9%
	17,8 %	40,6%	28,9%	12,7%	100,0%		

3.2.2. Traitement des requêtes

L'appréciation des services fournis par l'administration peut se faire sur la base de plusieurs critères. Nous en avons retenu un : la rapidité dans le traitement des demandes de la population. Certes, cette rapidité varie selon la nature du dossier en question.

A ce titre, il y a lieu d'anticiper sur la prochaine phase de la décentralisation. Plus l'administration se rapprochera davantage de l'administré, plus rapide encore sera la rapidité de traitement des requêtes de la population.

Tableau 7 : La satisfaction de la population par rapport à la vitesse de traitement de leurs requêtes par les autorités décentralisées de l'Etat dans les localités

Rythme de traitement des requêtes de la population	Très rapide	Rapide	Moins rapide	Lente	Très lente	Score total	Score	%
La satisfaction de la population sur la vitesse de traitement de leurs requêtes par les autorités décentralisées de l'Etat dans les localités	96	271	217	275	111	970	2,96	59,3%
	10%	28%	22%	28%	11%	100%		

En effet, le tableau 8 indique l'amélioration de la bonne gouvernance : sur 970 ménages répondants enquêtés, 96, soit 10%, trouvent le rythme de traitement des requêtes de la population rapide contre une proportion non négligeable de 111 répondants, soit 11%, qui estiment que ce rythme est encore très lent. En moyenne, les répondants indiquent que le traitement de leurs demandes est moins rapide car seulement 59.3 % sont satisfaits de la vitesse de traitement de leurs requêtes par les autorités décentralisées de l'État dans les localités. Nous estimons que cette insatisfaction de la population est liée à la décentralisation de l'administration qui n'est pas encore très renforcé comme instance la plus proche de la population.

3.2.3. Appréciation des instances administratives et publiques

Dans cette enquête, nous avons voulu savoir comment la population apprécie les instances administratives et publiques à leur service.

Tableau 8 : Les autorités auxquelles la population préfère s'adresser en cas de besoin

Instances	Effectifs	Pourcentage
Chef de District - Chef de Quartier	486	50,3%
Chef du Village - Chef de secteur	341	35,3%
Sous préfet - Maires	54	5,6%
Préfet	35	3,6%
Responsable local de la Police	16	1,7%
Gouverneur	12	1,2%
Président de la République	8	0,8%
Autorité judiciaire	6	0,6%
Ministre concerné par la question	4	0,4%
Responsable local de l'armée	4	0,4%
Autres (secrétaire générale de la ligue islamique)	1	0,1%
Total	967	100,0%

Il ressort du tableau 9 que la majorité des citoyens, soit 50,3%, préfère confier ses demandes au responsable le plus proche : le chef de quartier et du village. Celui-ci est suivi de loin par le sous préfet et le maire (5,6%), du Préfet (3,6%), du responsable de la police (1,7%), et du Gouverneur (1,2%).

3.2.4. Accès au centre de santé

Comme il est mentionné plus haut, la bonne gouvernance s'apprécie également par la disponibilité des infrastructures sociales ainsi que leur accessibilité à la population, tel que l'accès au centre de santé le plus proche.

Tableau 9. Appréciation de la population sur l'accès au centre médical le plus proche.

Degré d'appréciation		Facile	Pas facile	Difficile	Très difficile	Score total	Score	%
Appréciation de la population sur l'accès au centre médical le plus proche	171	412	197	147	51	978	3,52	70,3%
	17%	42%	20%	15%	5%	100%		

Le tableau 10 donne le degré d'appréciation des services de santé par la population consultée. Une moyenne appréciable de 42% estime qu'il est facile d'accéder au centre de santé le plus proche contre 15% qui trouvent que c'est difficile d'y accéder et une proportion faible de 5 % pour qui l'accès au centre de santé est très difficile. En moyenne, le degré d'appréciation sur l'accès au centre médical le plus proche est satisfaisant avec un score de 70.3%

3.2.5. Appréciation des prestations des services de santé

Le tableau 10 donne le degré d'appréciation des services de santé par la population consultée

Tableau 10: La qualité des services de santé publique dans les localités

Degré d'appréciation	Très bonne	Bonne	Assez bonne	Médiocre	Score total	Score	%
La qualité des services de santé publique dans les localités	67	340	327	243	977	2,24	55,9%
	6,9%	34,8%	33,5%	24,9%	100,0%		

La lecture de ce tableau montre qu'une moyenne appréciable de 34,8% estime bonne la qualité des prestations contre 33,5% qui la trouvent assez bonne et 24,9 % qui la trouvent médiocre. En moyenne le degré de satisfaction des services de santé par la population est assez bon (55,9%).

3.2.6. Accès à l'école la plus proche

En matière scolaire, la distance entre la résidence de l'élève et l'école varie selon qu'il s'agit du primaire ou du secondaire

Tableau 11. Accès à l'école Primaire

Niveau d'accès	Très facile	Facile	Pas facile	Difficile	Très difficile	Score total	Score	%
Accès à l'école la plus proche	228	444	144	133	29	978	3,72	74,5%
	23%	45%	15%	14%	3%	100%		

Dans le primaire (résidence-école primaire), la situation est plutôt facile :68% des enquêtés affirment qu'il est facile d'arriver à l'école la plus proche parmi lesquels 45% estiment facile d'atteindre l'école et 23 % très facile contre 3% qui disent qu'il est très difficile d'atteindre l'école primaire. Concernant la question de distance vers l'école primaire la plus proche, il ne semble pas se poser beaucoup de problème (74,5%).

Tableau 12. Accès à l'école Secondaire

Niveau d'accès au secondaire	Très facile	Facile	Pas facile	Difficile	Très difficile	Score total	Score	%
Accès à l'école la plus proche	172	350	209	205	36	972	3,34	68,6%
	18%	36%	22%	21%	4%	100%		

Pour l'école secondaire, la distance entre résidence-école secondaire, seuls 18% des enquêtés arrivent très facilement à l'école secondaire la plus proche contre 4 % qui arrive très difficilement. Les résultats de l'enquête montrent que les écoles secondaires sont en moyenne plus éloignées des résidences des élèves (68,6%) que les école

3.2.7. Appréciation des prestations des services de l'éducation

L'enquête a voulu montrer le degré d'appréciation de la qualité de l'éducation dans les cycles primaire et secondaire comme l'indique le tableau 14.

Tableau 13. Appréciation de la qualité de l'éducation publique dans les localités

Degré d'appréciation	Très bonne	Bonne	Assez bonne	Médiocre	Score total	Score	%
La qualité de l'éducation publique dans les localités	40	289	373	228	930	2,15	53,8%
	4,3%	31,1%	40,1%	24,5%	100,0%		

L'enquête a révélé qu'en moyenne, 53,8%, apprécie la qualité des services de l'éducation en la qualifiant de plus ou moins bonne. Cependant, on constate encore une insatisfaction de la majorité de la population (64,6% dont 24,5% qui l'estiment médiocre) par rapport au système éducatif habituel du pays

3.2.8. Accès au marché le plus proche

Le tableau ci-dessous présente l'appréciation des répondants sur l'accès au marché le plus proche.

Tableau 14 : Accès au marché le plus proche

Degré d'accès	Très facile	Facile	Pas facile	Difficile	Très difficile	Score total	Score	%
Accès au marché le plus proche	167	392	216	164	36	975	3,50	70,1%
	17%	40%	22%	17%	4%	100%		

Le tableau 15 montre que la distance moyenne vers le marché le plus proche est acceptable et qu'il est plus ou moins facile d'accéder au marché le plus proche (70.1%). Cependant il y a donc besoin d'améliorer la situation, car une proportion non négligeable(29.9%) estime que l'accès au marché n'est pas facile.

3.2.9. Accès à un crédit bancaire

L'appréciation des répondants vis-à-vis de l'accès au crédit est démontré dans le tableau 16.

Tableau 15. Degré d'appréciation de l'accès au crédit

Degré d'accès	Très facile	Facile	Pas facile	Difficile	Très difficile	Score total	Score	%
Accès au à un crédit bancaire	30	144	117	176	207	674	2,43	48,5%
	4%	21%	17%	26%	31%	100%		

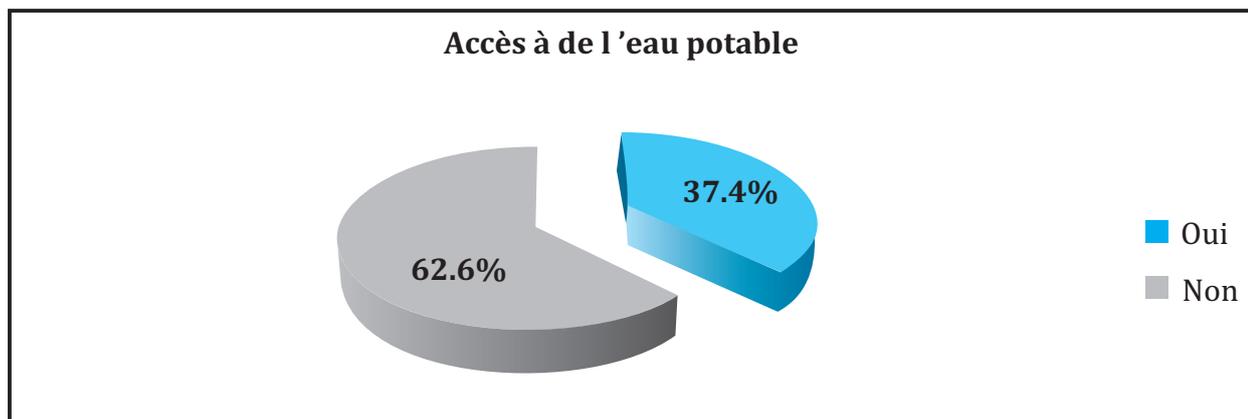
Il ressort de cette étude que l'accès au crédit est qualifié par 31% de très difficile. Seulement une proportion très négligeable, soit 4% des enquêtés parlent d'un accès très facile au crédit. En moyenne 48,5% de la population qualifie l'accès au crédit de plus ou moins facile. Il en ressort que l'accès au crédit reste un problème épineux en Guinée.

D'une part, des familles entières vivent dans le dénuement total et d'autre part, la peur de s'endetter étouffe toute tentative de prendre le crédit pour ceux qui peuvent se le permettre. Cette situation souligne la nécessité d'assouplir les conditions d'accès au crédit et de renforcer la sensibilisation visant la démystification de celui-ci. Il est difficile d'envisager l'amélioration durable des conditions de vie de la population sans pouvoir préalablement surmonter ces deux barrières. En effet, plus que tous les autres ingrédients, l'accès au crédit contribue énormément à l'amélioration des conditions de vie matérielle de la population ; condition de développement durable.

3.2.10. Accès à l'eau potable de façon sûre

En dépit de sa position relativement satisfaisante en matière d'accès à l'eau(Golf de Guinée) à l'échelle continentale, la Guinée a encore un vide à combler dans le domaine.

Figure 9 : Accès à de l'eau potable

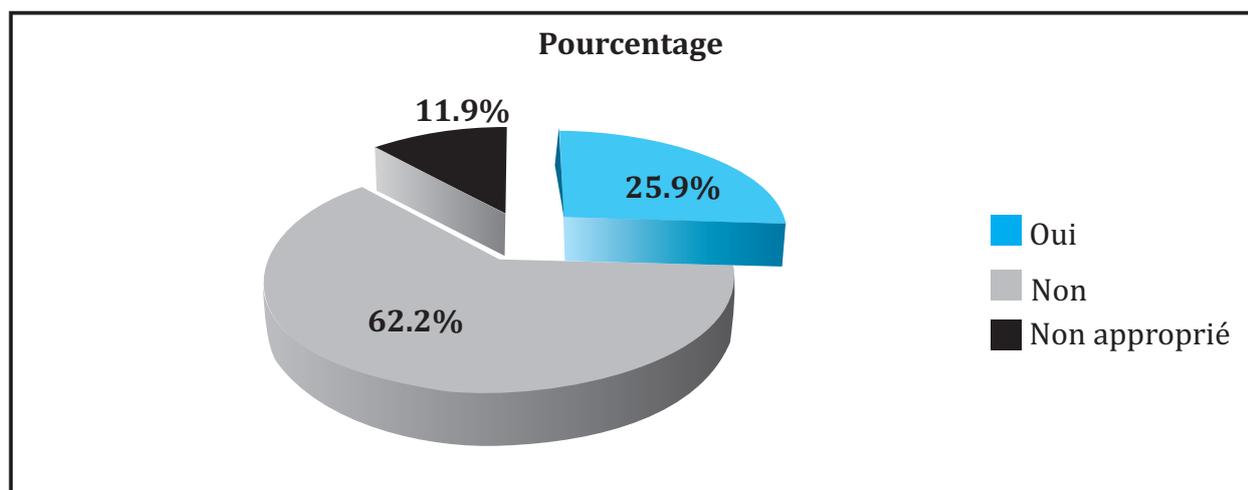


Selon cette étude, 62,6% des Guinéens n'ont pas un accès sûr à l'eau potable. En milieu urbain comme en milieu rural, l'eau potable n'est pas toujours au rendez-vous, au point où elle est considérée par une certaine opinion comme un luxe. Des efforts sont donc nécessaires en ce qui concerne l'approvisionnement régulier en eau potable.

3.2.11. Accès à de l'électricité de façon sûre

Si la situation relative à l'accès à l'eau potable semble être inquiétante, l'accès à l'électricité reste aussi critique. En effet, non seulement 11,9% des enquêtés estiment que la question ne se pose pas du fait qu'ils ne sont pas approvisionnés en électricité mais aussi 62,2% parmi ceux qui sont approvisionnés parlent d'un accès peu sûr en raison du délestage et de l'incapacité à s'acheter régulièrement le courant. Seuls 25,9% indiquent avoir un accès sûr à l'électricité.

Figure 10 : Accès à de l'électricité de façon sûre



3.2.12. Appréciation de la sécurité publique

La sécurité publique offre au pays un climat propice au développement et à une paix véritable et durable, notamment au moyen de l'investissement étranger. Certes, la sécurité à elle seule ne saurait conduire à cet objectif et ne constitue une condition suffisante, mais elle est déterminante et permet d'envisager un futur plus prometteur. La sécurité publique constitue partout au monde le tout premier préalable au développement et à la paix. A ce titre, elle est le principal pilier d'une gouvernance efficace. Sans elle, aucun projet dans ce sens n'est possible ni envisageable. En Guinée, la qualité de la sécurité reste le plus grand défis du gouvernement.

Tableau 16 : La qualité de la sécurité publique

Degré de sécurité		Bonne	Assez bonne	Médiocre	Score total	Score	%
la qualité de la sécurité Publique	22	208	241	463	934	1,77	44,4%
	2,4%	22,3%	25,8%	49,6%	100,0%		

Selon les résultats de l'enquête, 49,6% et 25,8% des répondants qualifient la sécurité dans le pays respectivement de médiocre et d'assez bonne. En effet on constate que la sécurité en Guinée reste un problème épineux pour le gouvernement avec seulement un niveau de satisfaction globale de 44,4%.

3.2.13. Appréciation de la justice

Le tableau 18 présente les résultats sur le niveau d'appréciation de la qualité de la justice rendue par les instances habilitées pour la population.

Tableau 17. La qualité de la justice rendue

Degré d'appréciation	Très équitable	Équitable	Moins équitable	Pas équitable	Score total	Score	%
circonscriptions	22	250	391	300	963	1,99	49,8%
	2,3%	26,0%	40,6%	31,2%	100,0%		

L'état de la sécurité publique se nourrit aussi d'un sentiment largement positif quant aux prestations des instances judiciaires. A ce sujet, 40,6% des enquêtés estiment que ces prestations sont moins équitables tandis que 31,2% les qualifient de non équitables. De ce qui précède, il apparaît que le système de justice guinéen est moins équitable aux yeux d'une large majorité de la population avec seulement 49.8% qui en sont satisfaits.

3.2.14. Appréciation de l'état des routes

L'appréciation sur l'état des routes dans les localités est un indicateur de taille en rapport avec le développement du transport des biens et des personnes. Cet état des routes est présenté dans le tableau 19.

Tableau 18 : L'état des routes dans les localités

Degré d'appréciation	Très bon	Bon	Assez bon	Mauvais	Très mauvais	Score total	Score	%
L'état des routes dans les localités	16	102	218	500	136	972	2,34	46,9%
	2%	10%	22%	51%	14%	100%		

L'appréciation de l'état des routes en Guinée est très négative dans la mesure où 51% de la population enquêtée qualifie l'état des routes de mauvais et 14 % parlent même de très mauvais, 22% ont une opinion plutôt hésitante et parlent d'assez bon. Cependant, près de 12% sont satisfaits de la situation. Il est avéré que les avis soient partagés, d'autant plus qu'en moyenne 47% estiment l'état des routes relativement bon dans leurs localités. Il convient de rappeler que l'enquête a été menée dans le milieu urbain.

3.2.15. Appréciation du transport

Le tableau ci-après présente les résultats à propos de l'appréciation des enquêtés sur les moyens de transport dans les localités Guinéennes

Tableau 19 : Les moyens de transport dans les localités

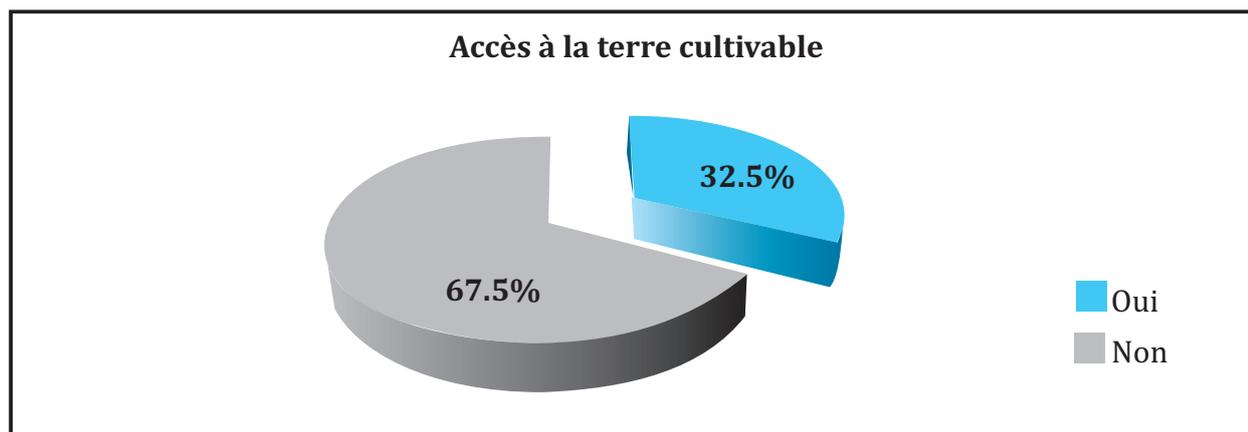
Niveau d'appréciation	Très bon	Bon	Assez bon	Mauvais	Très mauvais		Score	%
Les moyens de transport dans les localités	23	154	303	403	88	971	2,61	52,2%
	2%	16%	31%	42%	9%	100%		

Si l'appréciation de l'état des routes en Guinée est négative (en dessous de la moyenne), il en est de même des services de transport. En effet, près de 42% des enquêtés jugent cet état est mauvais et une proportion non négligeable de 9% le jugent de très mauvais. Ce qui constitue un obstacle sérieux au flux de transport des personnes et des biens. Cependant, près de 52,2% en général sont satisfaits de la situation, contre 47,8% qui voient les choses autrement. Par ailleurs, il y a aussi lieu de constater que certaines zones sont mal desservies par rapport à d'autres. En tout état de cause, il y a lieu d'améliorer l'état des routes qui conditionne l'état du transport essentiellement dans les milieux reculés.

3.2.16. Accès à la terre cultivable

Dans la mesure où plus de 80% des populations africaines vivent de l'agriculture et de l'élevage, la terre reste la principale source de revenus pour une grande majorité de cette population. A ce titre, la terre est un bien précieux et alimente souvent, à cause de sa rareté et de sa mauvaise gestion, des tensions intercommunautaires et intrafamiliales susceptibles de menacer l'ordre public et la cohésion sociale. Conformément à ce souci, nous avons voulu connaître la proportion de la population qui possède sa propre terre par rapport à celle qui ne la possède pas.

Figure 11 : Possession d'un espace cultivable



Les résultats de notre enquête sont inquiétants. En effet, seuls 32,5% des enquêtés ont déclaré avoir un espace cultivable propre et près de 67,5% autres ont indiqué le contraire. Dans un pays où les autres sources de revenus sont quasi inexistantes et majoritairement basés sur l'économie agricole et de subsistance, cette situation constitue un problème très difficile et risque d'entraver les efforts de bonne gouvernance si des mesures appropriées ne sont pas prises à temps, et peuvent entraîner des conflits permanents et parfois violents.

3.2.17. La distribution de la terre en Guinée

Le droit de propriété est le facteur le plus important pour l'habilitation des investissements et l'accélération de la croissance, notamment la garantie de la propriété foncière.

Tableau 20. Perception de la population quant à la distribution de la terre

Distribution des terres	Très équitable	Equitable	Moins équitable	Pas équitable	Score total	Score	%
La distribution de la terre en Guinée	27	165	391	349	932	1,86	46,5%
	2,9%	17,7%	42,0%	37,4%	100,0%		

La question de la distribution des terres alimente une polémique très nourrie quant à son caractère injuste. A ce sujet, les perceptions de la population sont particulièrement révélatrices. Selon notre enquête, seuls 17,7% des répondants estiment que cette distribution est équitable contre 79,4% de ceux qui la qualifient d'inéquitable. En moyenne, seulement 46.5% estiment que cette distribution est équitable. Dans un contexte pareil, il serait imprudent de penser que cette réalité n'affecte pas le processus de gouvernance et n'instaure un sentiment d'inégalité entre les citoyens. Plusieurs familles vivent cette situation comme une discrimination.

3.3 Devoir de rendre compte qui incombe aux gouvernants

La transparence, la communication et le devoir de rendre compte constituent les fondamentaux de la bonne gouvernance. Les résultats de l'enquête montrent que la mauvaise gouvernance et l'impunité peuvent constituer un frein durable au développement du pays.

3.3.1. Réponses aux requêtes de la population

Dans la mesure où les sujets de communication entre les autorités et la population sont innombrables, nous avons voulu limiter l'examen du processus de recevabilité (accountability) des autorités envers la population à quelques aspects précis dont la réponse aux requêtes de la population. A ce propos, les résultats de l'enquête montrent que la culture de la bonne gouvernance n'est pas encore bien ancrée

Tableau 21 : Les réactions des gouvernants à l'égard des suggestions de la population

	Effectifs	Pourcentage
Oui, à toutes	51	6,8%
Oui, à certaines	341	45,6%
Non	355	47,5%
Total	747	100,0%

En effet, pour rappel, l'un des indicateurs de la bonne gouvernance est le fait, pour les autorités, de se sentir dans l'obligation de répondre aux demandes des administrés, donc de prendre au sérieux leurs souhaits. Il est apparu, selon 45,6% des enquêtés, que les autorités réservent une réponse - peu importe si elle est positive ou négative - à certaines demandes de la population. Cela montre à quel niveau la population estime qu'elle est traitée avec égards et que ses demandes préoccupent les autorités.

Pour 6,8% autres, toutes les requêtes sont traitées, alors que 47,5% estiment que cette culture n'existe pas encore.

Tableau 22 : Les domaines auxquels les gouvernants ne réagissent pas aux suggestions

	Effectifs	Pourcentage
Programme de développement	231	40,3%
Domaine de sécurité	109	19,0%
Gestion financière de la chose publique	106	18,5%
Domaine de justice	59	10,3%
Questions politiques	48	8,4%
Autre (dans tous les domaines)	20	3,5%
Total	573	100,0%

Comme le montre le tableau 23, la réponse ou la réactivité aux demandes de la population est aussi fonction de la nature de chaque demande. Selon les résultats de la même enquête, les réponses aux requêtes relatives au développement, au domaine de la sécurité, gestion financière de la chose publique, ainsi qu'à la justice occupent une place prépondérante. Les quatre domaines représentent respectivement 40,3%, 19,0%, 18,5% et 10,3% de toutes les réponses reçues. Cette distribution des réponses serait plus liée à l'importance que représentent ces domaines dans la vie de la nation (des citoyens) qu'à autre chose.

3.4. État de droit et transparence

Le processus de bonne gouvernance s'apprécie également en fonction des garanties de protection que la loi offre aux différentes couches de la population et du degré de transparence dans la gestion de la chose publique.

3.4.1. Egalité devant la loi.

La question de savoir si l'Etat traite de façon équitable tous les citoyens sans discrimination basée sur la région, le sexe, la religion ou tout autre critère subjectif a été analysée dans le tableau 23 ci-dessous ,

Tableau 23 : Appréciation des citoyens sur la façon dont ils sont traités par le Gouvernement vis-à-vis de leurs appartenances

	Effectifs	Pourcentage
Oui (traitement égal)	312	32,4%
Non	544	56,4%
Ne sait pas	108	11,2%
Total	964	100,0%

Les résultats de cette enquête montrent que 32,4% des enquêtés ont répondu par l'affirmative contre 56,4% des enquêtés qui estiment qu'un traitement inégalitaire existe encore. De manière prédominante donc, la population perçoit le système de gouvernance comme étant largement injuste. Tous les citoyens, ne sont pas égaux et ne jouissent pas des mêmes droits devant la loi.

3.4.2. Indépendance dans le choix des dirigeants

Au chapitre de l'indépendance dans le choix des dirigeants, les résultats sont encourageants. Selon 22,8% des enquêtés, la population guinéenne jouit d'un degré très élevé d'indépendance dans le choix de ses dirigeants. Pour 35,2% autres répondants, ce degré d'indépendance a été qualifié d'élevé. Alors que 25,9% des enquêtés parlent d'un degré d'indépendance moyen contre 16,1% de ceux qui le qualifient très bas.

Tableau 24 : L'indépendance des citoyens dans le choix des dirigeants aux différents échelons

Niveau de perception		Elevé	Moyen	Bas	Score total	Score	%
L'indépendance des citoyens dans le choix des dirigeants aux différents échelons	207	320	235	146	908	2,65	66,2%
	22,8%	35,2%	25,9%	16,1%	100,0%		

Visiblement, la satisfaction de la population quant à son rôle dans la délégation du pouvoir est grande et représente 66,2%.

3.4.3. Recrutement dans les services publics

De la même manière que la population a exprimé le degré de satisfaction dans le choix des dirigeants, il l'est aussi pour le recrutement des employés dans le secteur public tel que consigné dans le tableau 25.

Tableau 25. Le recrutement des employés dans les services publics

Niveau de perception	Effectifs	Pourcentage
Transparent	95	11,7%
Non transparent	717	88,3%
Total	812	100,0%

Selon 88,3% des enquêtés, le système de recrutement des employés dans le secteur public est non transparent. Quant aux 11,7%, ce système est transparent. La réglementation en la matière doit être claire et exhaustive et montrer un profond souci de transparence à laquelle doit s'attacher encore le gouvernement pour éviter des affinités « ethniques », régionales, linguistiques ou autres genre de favoritisme.

Contrairement à la satisfaction exprimée par la population au sujet de son indépendance dans le choix des dirigeants, elle ne l'est pas au sujet du recrutement des employés dans les services publics.

3.5. Liberté d'expression et pluralisme politique

La liberté d'expression et le pluralisme politique qui en est d'ailleurs parfois une expression sont deux autres critères sur lesquels se fonde l'appréciation du système de gouvernance.

3.5.1. Liberté d'expression

La liberté d'expression met en relief la perception des répondants sur leur jouissance. L'état de lieu de cette liberté est présenté dans le tableau 27

Tableau 26 : La liberté d'expression des citoyens

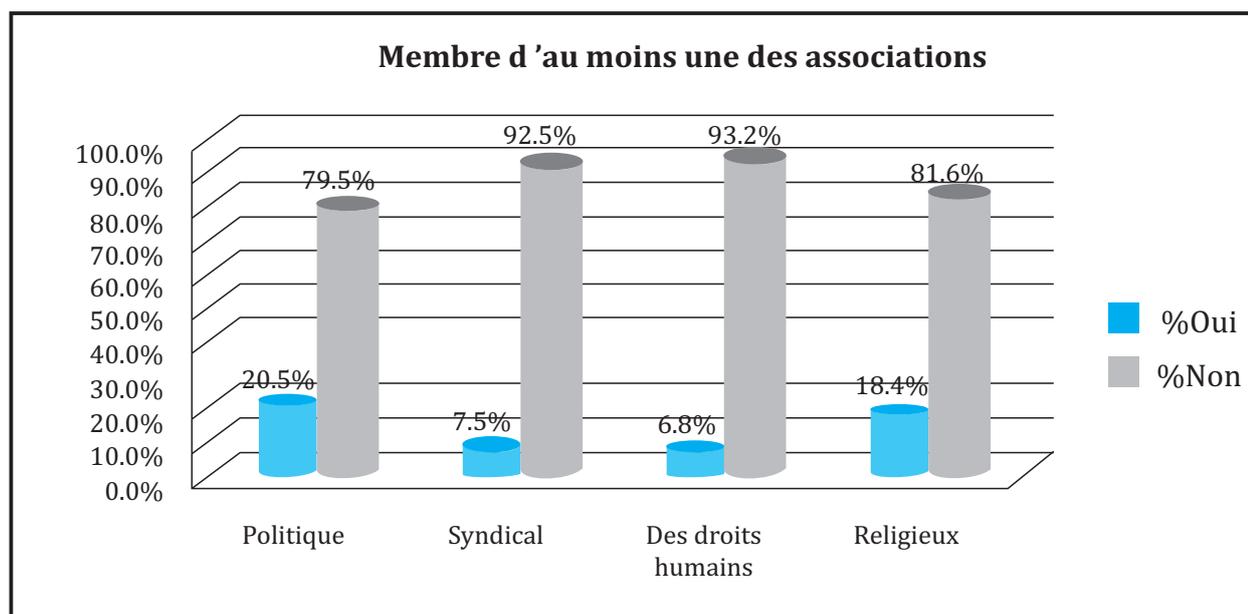
Liberté	Oui	No n	Total	% Oui	% Non	% Total
D'exprimer leurs opinions sur les questions d'intérêt public	664	179	843	78,8%	21,2%	100,0%
Critiquer les décisions des gouvernants	607	232	839	72,3%	27,7%	100,0%
Dénoncer les pratiques injustes des gouvernants	600	236	836	71,8%	28,2%	100,0%
Avoir des opinions divergentes par rapport à celles des autorités	580	233	813	71,3%	28,7%	100,0%

Les résultats de notre enquête montrent que la plus grande majorité des Guinéens jouissent de la liberté d'expression. Ils peuvent exprimer librement leur opinion sur diverses questions d'intérêt public (78,8%), critiquer certaines décisions du gouvernement (72,3%), dénoncer l'injustice dont se rendent coupables certaines autorités (71,8%) et donner des opinions divergentes par rapport à celles des autorités (71,3%).

3.5.2. Appartenance aux associations

Outre la liberté de s'exprimer librement et de dénoncer, le pluralisme d'idées s'apprécie aussi par la liberté d'adhésion aux diverses associations. C'est ainsi que nous avons voulu examiner cet aspect en commençant par l'appartenance à ces types d'association.

Figure 12 : Appartenance aux associations

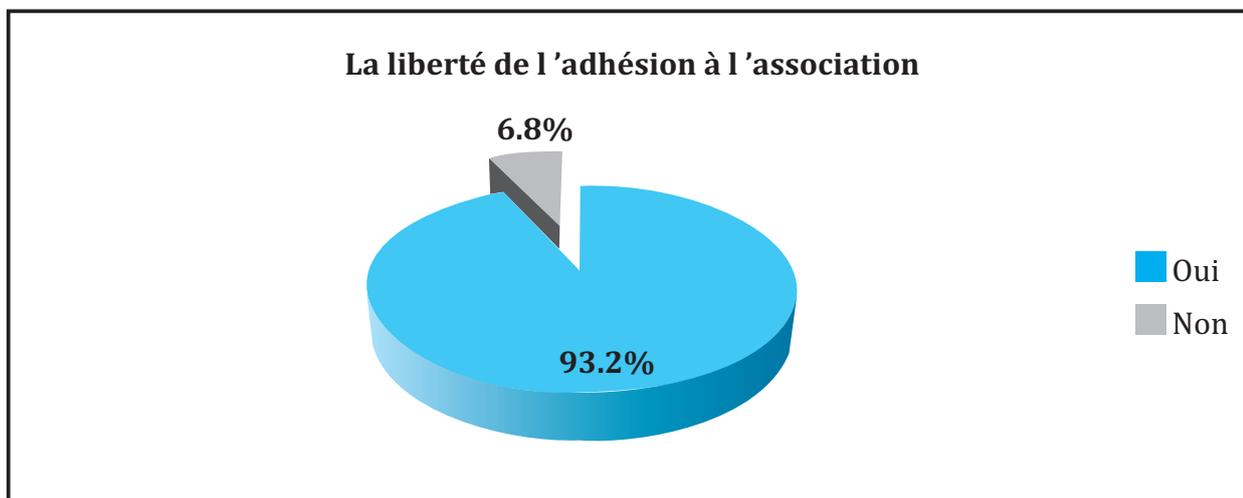


S'il est vrai que la liberté d'expression existe en Guinée, il est aussi vrai, à la lumière des résultats de cette enquête, que l'appartenance aux associations ou organisations, cadre privilégié de protection et de promotion de cette liberté, est encore faible. La figure 12 indique que l'appartenance à au moins une association n'est pas importante. Seulement 20,5% des enquêtés appartiennent aux organisations politiques, seulement 7,5% aux syndicats professionnels, 6,8% aux associations de défense des droits de la personne alors que 18,4% des enquêtés sont affiliés aux organisations

3.5.3. Liberté d'adhésion aux associations

La figure 13 présente l'avis des répondants concernant leur liberté à adhérer aux associations.

Figure 13 : Liberté d'adhésion aux associations



Si l'appartenance à une association est importante, c'est plutôt son adhésion à celle-ci qui pose souvent un problème de liberté. En Guinée, cette adhésion est libre comme le témoignent 93,2% de nos enquêtés.

3.5.4. Fonctionnement des associations

L'adhésion libre aux associations est un droit constitutionnel en Guinée. Nul ne peut être forcé à faire partie de telle ou telle autre organisation. Mais ce droit ne peut être complet que si le fonctionnement de ces associations est respectueuse des lois et règlements en la matière.

Tableau 27 : Les associations qui fonctionnent librement

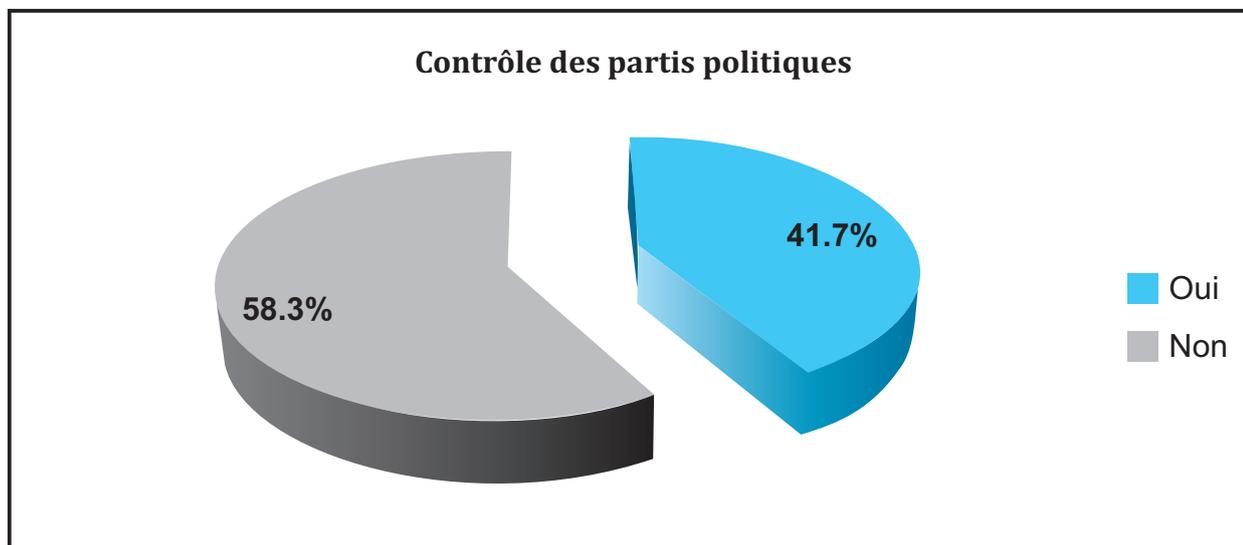
Fonctionnement des associations	Fonctionne librement	Ne fonctionne pas librement	Total	% Fonctionne librement	% Ne fonctionne pas librement	Total
Les partis politiques	333	230	563	59,1%	40,9%	100,0%
Les syndicats	294	216	510	57,6%	42,4%	100,0%
Les associations des droits humains	376	135	511	73,6%	26,4%	100,0%
Les confessions religieuses	443	128	571	77,6%	22,4%	100,0%
Société Civile	372	121	493	75,5%	24,5%	100,0%

Pour la grande majorité des enquêtés, plus de 60%, le fonctionnement de ces associations est libre, cette liberté est témoignée par 75,5% des enquêtés dans les sociétés civiles, par 57,6% dans les syndicats professionnels, par 73,6% dans les associations de défense des droits de la personne, par 77,6% pour les organisations religieuses et par 59% dans les partis politiques.

3.5.5. Traitement des partis politiques par les instances étatiques

Dans la mesure où toutes ces organisations ne sont pas de la même nature, nous avons voulu savoir, pour vérifier l'état réel du pluralisme politique en Guinée, le traitement des partis politiques par les instances étatiques. S'agit-il d'un traitement équitable ou inéquitable ?

Figure 14 : Contrôle des partis politiques



Il ressort de ce tableau que le contrôle des partis politiques par l'Etat et selon les enquêtés (58,3%) n'est pas exercé contre 41,7% qui estiment que les partis politiques sont contrôlés. Les avis sont partagés mais, la majorité affirme qu'aucune restriction n'est imposée aux partis politiques, ils fonctionnent librement.

IV : LA CORRUPTION

L'enquête réalisée a recueilli les opinions des ménages sur les obstacles au développement socio-économique du pays, la perception sur l'ampleur de la corruption, son évolution, ses causes principales et les raisons de sa persistance.

4.1. Perception du phénomène de corruption en Guinée

Une question a été posée à tous les répondants sur l'existence de la corruption, de quelque forme que ce soit en Guinée.

Tableau 28 : L'existence de la corruption en Guinée

	Effectifs	Pourcentage
Oui	910	93,3%
Non	22	2,3%
Total	975	100,0%

D'après les résultats de l'enquête, l'existence du phénomène de corruption est perçue par une plus grande majorité de la population interrogée (93,3%) comme le montre le tableau 29.

4.2. Perception de l'existence des pratiques de corruption

Les répondants ont été invités à s'exprimer également sur l'existence des pratiques de corruption suivantes

- 1) Donner un travail à un proche qui n'a pas de qualifications requises.
- 2) User de son autorité/ses relations pour influencer la décision d'une autre personne
- 3) Payer un pot-de-vin pour faire sauter une contravention.
- 4) Trafic d'informations confidentielles ou faire un versement non officiel pour obtenir une confiance.
- 5) Faire accélérer une démarche, c'est-à-dire offrir, une faveur/paiement supplémentaire pour rendre une démarche plus rapide
- 6) Exiger ou recevoir de l'argent/cadeau en échange de faveur.
- 7) Exonérer illégalement ou ne pas percevoir des impôts et taxes ou céder gratuitement à un vil prix les biens publics.
- 8) Décider de l'implantation d'un projet dans sa circonscription.

Tableau 29 : Les pratiques de la corruption présente en Guinée

Pratiques de corruption	Oui	Non	Total	% Oui	% Non	%Total
Offrir une faveur/paiement supplémentaire pour accélérer une démarche	794	44	838	94,7%	5,3%	100,0%
Donner un travail à un proche qui n'a pas les qualifications requises	806	47	853	94,5%	5,5%	100,0%
Demander une faveur/paiement pour un service de son travail	760	51	811	93,7%	6,3%	100,0%
User de son autorité ou de ses relations pour influencer la décision d'une autre personne	773	57	830	93,1%	6,9%	100,0%
Payer un pot-de-vin pour faire sauter une contravention	730	57	787	92,8%	7,2%	100,0%
Décider comme lieu d'implantation d'un projet sa circonscription	671	52	723	92,8%	7,2%	100,0%
Exiger ou recevoir de l'argent/cadeau en échange de faveur	707	58	765	92,4%	7,6%	100,0%
Faire un versement non officiel pour se qualifier	742	67	809	91,7%	8,3%	100,0%
Exonérer illégalement ou ne pas percevoir des impôts et taxes ou céder gratuitement ou à un vil prix les biens publics	633	65	698	90,7%	9,3%	100,0%
Faire un versement non officiel pour obtenir une confiance	662	75	737	89,8%	10,2%	100,0%

1. La pratique de corruption qui consiste à « Offrir une faveur/paiement supplémentaire pour accélérer une démarche » est considérée comme existante par 94,7% des répondants contre 5,3% qui trouvent que cette pratique n'existe pas, comme le montre le tableau 29.

2. D'après le tableau 29, « Donner un travail à un proche qui n'a pas les qualifications requises », est une autre forme de pratique de la corruption qui existe en Guinée. En effet, comme le souligne le dit tableau, 94,5% des répondants sont de cet avis contre 5,5% qui trouvent que cette pratique n'existe pas.

3. Comme il apparaît dans le tableau 29, « Demander une faveur/paiement pour un service de son travail » est une pratique de corruption que 93,7% des répondants ont confirmé comme courante contre 6,3% qui sont d'avis contraire.

4. User de son autorité ou de ses relations pour influencer la décision d'une autre personne est considérée comme courant par 93,1% des répondants contre 6,9% qui la trouvent inexistante.

5. « Décider d'implanter un projet dans sa circonscription » constitue une pratique de corruption confirmée par 92,8% des répondants contre 7,2% qui trouvent que cette pratique n'existe pas. En général, on peut constater que plus de 90% de la population interrogée affirme que toutes les pratiques de corruption sont monnaie courante en Guinée et avec la même importance.

4.3. Perception du degré d'affectation des services publics et privés par la corruption

Les répondants se sont également exprimés sur l'ampleur du phénomène de corruption au sein des services publics et privés, en utilisant le barème suivant : *Très affecté ; Affecté ; Peu affecté ; Pas affecté.*

L'enquête a porté sur les services publics et privés suivants :

- 1) Administration de base
- 2) La police/ gendarmerie
- 3) Armée nationale
- 4) Banques et assurances
- 5) Le système judiciaire
- 6) Organisation de la société civile/ religieuse
- 7) Organisations internationales
- 8) Les médias
- 9) Les services des douanes/ impôts
- 10) Les services de santé
- 11) Les services de l'Education
- 12) Services des prisons
- 13) Le service foncier
- 14) Autres entreprises privées
- 15) Passation des marchés
- 16) Les Partis politiques
- 17) Le Parlement/Pouvoir législatif (CNT)
- 18) Les ministères

Tableau 30 : Les services affectés par la corruption

	Très affecté	Affecté	Peu affecté	Pas affecté	Total	d' affectation sur 4 Ordre	d' affectation sur 100 Ordre
Police/Gendarmerie	630	195	54	13	892	3,62	90,40%
	70,60%	21,90%	6,10%	1,50%	100,00%		
Service des impôts / Douane	539	185	80	20	824	3,51	87,70%
	65,40%	22,50%	9,70%	2,40%	100,00%		
Services fonciers	429	197	96	25	747	3,38	84,50%
	57,40%	26,40%	12,90%	3,30%	100,00%		
Ministères	370	228	97	19	714	3,33	83,20%
	51,80%	31,90%	13,60%	2,70%	100,00%		
Service des prisons	379	240	98	31	748	3,29	82,30%
	50,70%	32,10%	13,10%	4,10%	100,00%		
Service de santé	408	296	129	46	879	3,21	80,30%
	46,40%	33,70%	14,70%	5,20%	100,00%		
Institutions judiciaires	389	219	123	57	788	3,19	79,80%
	49,40%	27,80%	15,60%	7,20%	100,00%		
Systeme éducatif	368	320	149	46	883	3,14	78,60%
Passation des marchés	261	175	129	26	591	3,14	78,40%
	44,20%	29,60%	21,80%	4,40%	100,00%		
Administration de base	363	266	186	36	851	3,12	78,10%
	42,70%	31,30%	21,90%	4,20%	100,00%		
Armée nationale	318	214	183	53	768	3,04	75,90%
	41,40%	27,90%	23,80%	6,90%	100,00%		
Parlement/Pouvoir législatif	223	164	144	32	563	3,03	75,70%
	39,60%	29,10%	25,60%	5,70%	100,00%		
Partis politiques	243	184	193	46	666	2,94	73,40%
	36,50%	27,60%	29,00%	6,90%	100,00%		
Autres entreprises privées	182	156	179	95	612	2,69	67,40%
	29,70%	25,50%	29,20%	15,50%	100,00%		
Médias	160	173	207	134	674	2,53	63,30%
	23,70%	25,70%	30,70%	19,90%	100,00%		
Banques / Assurances	131	132	240	117	620	2,45	61,20%
	21,10%	21,30%	38,70%	18,90%	100,00%		
Organisations de la Société civile / Institution religieuse	108	126	246	190	670	2,23	55,70%
	16,10%	18,80%	36,70%	28,40%	100,00%		
Organisations internationales	93	105	156	201	555	2,16	54,10%
	16,80%	18,90%	28,10%	36,20%	100,00%		

Comme le montre le tableau 30, en général, tous les services sont affectés par la corruption et accusent un niveau de corruption très élevé.

Les cinq services les plus affectés par la corruption comparés aux autres sont les suivants :

- La Police Nationale/ gendarmerie (90,4%);
- Les services de douanes et impôts (87,7%)
- Les services fonciers ;(84,5%)
- Les ministères (83,2%)
- Les services des prisons (82,3%)

Les services les moins affectés par la corruption sont :

- Les médias (63,3%).
- Banque et assurance (61,2%);
- Les institutions religieuses / organisation de la société civile (55,7,%)
- Organisation internationales (54,1%)

4.4. Evolution de la corruption au cours des trois dernières années

Les enquêtés ont exprimé leurs avis sur le sens de l'évolution de la corruption au cours des trois dernières années en Guinée. Les résultats de leurs avis sont présentés dans le tableau 32.

Tableau 31 : Sens de l'évolution de la corruption

Sens de la corruption	Elle a beaucoup augmenté	Elle a un peu augmenté	Elle a un peu diminué	Elle a beaucoup diminué	Total
Sens auquel la corruption évolue	257	147	241	47	692
	37,1%	21,2%	34,8%	6,8%	100,0%

Le tableau 31 présente le sens de l'évolution du phénomène de corruption au cours des trois années précédant l'enquête : « beaucoup augmenté », « peu augmenté », « peu diminué » et « beaucoup diminué ». Même si l'on constate qu'une grande proportion de la population (41.6%) affirme que la corruption a diminué dans le pays, d'une manière générale, on peut dire que pour la majorité (58.3%) des répondants, le phénomène de corruption a augmenté au cours des trois dernières années.

4.4.1. Cause de l'augmentation de la corruption dans le pays

La corruption ayant augmenté dans les trois dernières années en Guinée, l'enquête a voulu élucider les causes de cette augmentation. C'est ce qui est présenté dans le tableau 32.

Tableau 32. Cause de l'augmentation de la corruption

Causes principales	Effectifs	Pourcentage
Un comportement peu responsable des organes d 'Etat	224	56,0%
Un sentiment d 'impunité des fonctionnaires soupçonnés de corruption	155	38,8%
La censure sur la presse et	9	2,3%
une société civile inactive pour dénoncer la corruption	12	3,0%
Total	400	100,0%

Pour 56% des répondants, cette augmentation du phénomène de corruption est attribuable au comportement peu responsable des organes de l'Etat. Une autre cause de l'augmentation de la corruption au cours des trois dernières années est attribuable au sentiment d'impunité des fonctionnaires corrompus pour 38,8% des répondants.

4.5. Perception des causes favorisant la corruption

Dans cette partie il a été examiné de près les causes qui favorisent la corruption. Les lignes qui suivent présentent les résultats de l'enquête sur les différentes causes favorisant la corruption.

4.5.1. Les causes favorisant la corruption

La connaissance des causes favorisant la corruption est indispensable dans la mesure où cette connaissance constitue une boussole qui oriente une quelconque mesure de lutte contre ce fleau. Ces causes sont présentées dans le tableau 33.

Tableau 33 : Causes favorisant la corruption

	Très importantes	Assez importantes	Peu importantes	Pas importantes	Total	Ordre d'importance sur 4	Ordre d'importance sur 100
Absence de sanctions contre ceux qui pratiquent la corruption	721	122	43	22	908	3,7	92,50%
	79,40%	13,40%	4,70%	2,40%	100,00%		
Mauvais fonctionnement de	633	145	59	29	866	3,6	89,90%
	73,10%	16,70%	6,80%	3,30%	100,00%		
Bas salaires	654	137	64	39	894	3,57	89,30%
	73,20%	15,30%	7,20%	4,40%	100,00%		
Manque de transparence dans les affaires du Gouvernement	602	169	65	28	864	3,56	88,90%
	69,70%	19,60%	7,50%	3,20%	100,00%		
Le Gouvernement ne se penche pas suffisamment sur le problème	596	145	80	50	871	3,48	86,90%
	68,40%	16,60%	9,20%	5,70%	100,00%		
Désir d'enrichissement personnel	570	206	82	43	901	3,45	86,20%
	63,30%	22,90%	9,10%	4,80%	100,00%		
Absence de règles/normes de conduite claires	525	173	125	48	871	3,35	83,70%
	60,30%	19,90%	14,40%	5,50%	100,00%		
Tout le monde le fait	467	158	85	83	793	3,27	81,80%
	58,90%	19,90%	10,70%	10,50%	100,00%		
Critères discrétionnaires de nomination de responsables	440	190	126	77	833	3,19	79,80%
	52,80%	22,80%	15,10%	9,20%	100,00%		
Grand pouvoirs de certains agents publics sur les usagers	426	193	153	68	840	3,16	79,10%
	50,70%	23,00%	18,20%	8,10%	100,00%		
Pression venant des supérieurs/personnes hauts placées	415	198	123	94	830	3,13	78,10%
	50,00%	23,90%	14,80%	11,30%	100,00%		
Pression provenant des proches et amis	381	212	128	108	829	3,04	76,10%
	46,00%	25,60%	15,40%	13,00%	100,00%		

Il ressort de l'ensemble des résultats présentés dans cette section que toutes les causes présentés dans le tableau ci-haut sont multiples et pratiquement d'égale importance. Cependant, il y a des causes aux quelles les enquêtés se sont plus prononcés. .

Les cinq plus importantes causes favorisant la corruption sont, d'après les répondants :

- L'absence de sanctions contre ceux qui pratiquent la corruption (92,5%);
- Le mauvais fonctionnement de l'administration (89,9%)
- Les salaires bas des fonctionnaires (89,3%).
- Le manque de transparence dans les affaires du gouvernement (88,9%)
- Le gouvernement ne se penche pas suffisamment sur le problème (86.9%)

V : ATTITUDES À L'ÉGARD DES PRATIQUES DE CORRUPTION

L'attitude des personnes à l'égard des pratiques de la corruption détermine leur degré de tolérance et leur comportement vis-à-vis de la corruption. Les paragraphes qui suivent montrent dans quelle mesure les personnes interrogées acceptent ou n'acceptent pas certains types de corruption, comment ils se comportent à l'égard des risques de corruption. Les circonstances dans lesquelles des versements illicites ont été réalisés ont ensuite été examinées.

Afin de détecter le degré d'acceptabilité des pratiques de corruption, les pratiques suivantes ont été considérées :

1. Donner un travail à un proche qui n'a pas les qualifications requises.
2. User de son autorité ou de ses relations pour influencer la décision d'une autre personne.
3. Demander une faveur/paiement pour un service de son travail.
4. Payer un pot-de-vin pour faire sauter une contravention.
5. Faire un versement non officiel pour obtenir une confidence.
6. Faire un versement non officiel pour se qualifier.
7. Offrir une faveur/paiement supplémentaire pour accélérer une démarche.
8. Exiger ou recevoir de l'argent/cadeau en échange de faveur.
9. Exonérer illégalement ou ne pas percevoir des impôts et taxes ou céder gratuitement ou à un vil prix les biens publics.
10. Décider comme lieu d'implantation d'un projet sa circonscription.

Les résultats de l'étude en rapport avec l'attitude des personnes interrogées tel que décrit ci-dessus sont détaillés dans les paragraphes qui suivent.

5.1. Degré d'acceptabilité des pratiques de corruption

Il a été demandé aux répondants d'apprécier le degré d'acceptabilité de certaines pratiques favorisant la corruption à partir d'un certain nombre des variables qui sont présentées ci-dessus. Afin de mieux construire un indice synthétique qui permette de classer le degré d'affectation du phénomène de corruption, les modalités suivantes ont été fixées :

- ✓ Tout à fait acceptable
- ✓ Plutôt acceptable
- ✓ Plutôt inacceptable
- ✓ Tout à fait inacceptable

Tableau 34 : Le degré d'acceptabilité des différentes pratiques de corruption

	Tout à fait acceptable	Plutôt acceptable	Plutôt inacceptable	Tout à fait inacceptable	Total	Ordre d'acceptabilité/4	Ordre d'acceptabilité / 100
Offrir une faveur/paiement supplémentaire pour accélérer une démarche	60	71	291	519	941	1,65	41,30%
	6,40%	7,50%	30,90%	55,20%	100,00%		
Demander une faveur/paiement pour un service de son travail	48	52	323	516	939	1,61	40,20%
	5,10%	5,50%	34,40%	55,00%	100,00%		
Faire un versement non officiel pour obtenir une confiance	42	56	319	500	917	1,61	40,20%
	4,60%	6,10%	34,80%	54,50%	100,00%		
Faire un versement non officiel pour se qualifier	48	78	265	549	940	1,6	40,00%
Exiger ou recevoir de l'argent/cadeau en échange de faveur	40	34	302	532	908	1,54	38,50%
	4,40%	3,70%	33,30%	58,60%	100,00%		
Décider comme lieu d'implantation d'un projet sa circonscription	51	43	228	555	877	1,53	38,30%
	5,80%	4,90%	26,00%	63,30%	100,00%		
Payer un pot-de-vin pour faire sauter une contravention	37	41	284	560	922	1,52	37,90%
	4,00%	4,40%	30,80%	60,70%	100,00%		
User de son autorité ou de ses relations pour influencer la décision d'une autre personne	40	28	301	576	945	1,5	37,60%
	4,20%	3,00%	31,90%	61,00%	100,00%		
Donner un travail à un proche qui n'a pas les qualifications requises	56	18	244	635	953	1,47	36,80%
	5,90%	1,90%	25,60%	66,60%	100,00%		
Exonérer illégalement ou ne pas percevoir des impôts et taxes ou céder gratuitement ou à un vil prix les biens publics	31	18	243	578	870	1,43	35,70%
	3,20%	1,90%	25,10%	59,60%	89,70%		

Les indices synthétiques (scores) qu'on vient de calculer permettent de dire qu'aucune pratique de corruption parmi les dix qui ont été considérées par cette étude n'est relativement acceptable par la population interrogée car tous les indices sont inférieurs à deux sur quatre (moins de la moitié). Ces résultats montrent donc que la majorité des Guinéens considèrent les pratiques de corruption comme étant tout à fait inacceptables comme l'affirment plus de 60% des répondants. Néanmoins, une proportion non négligeable (près de 40%) la considère comme acceptable.

5.2. Comportement à l'égard des risques de corruption

Dans l'ensemble du pays, une proportion de 38,6% des répondants a effectué un versement non officiel pour obtenir un service en donnant de l'argent contre 61,4 % qui se sont abstenus.

Figure 15 : Versements non officiels effectués

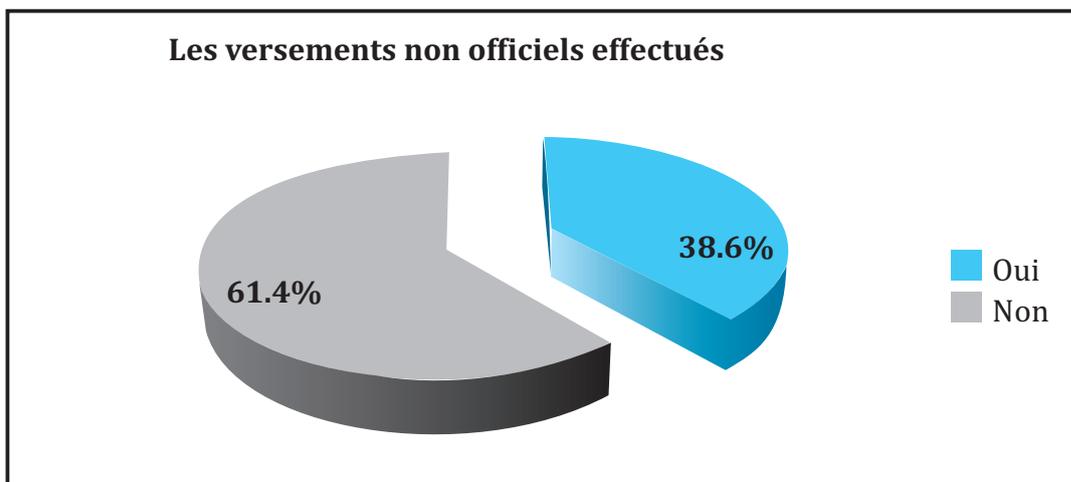


Tableau 35 : Les occasions auxquelles les versements ont eu lieu.

	NOT MENTIONED	% MENTIONED	TOTAL	% NOT MENTIONED	MENTIONED
Pour obtenir une autorisation/document administratif	247	109	356	69,4%	30,6%
Pour obtenir un traitement préférentiel	276	80	356	77,5%	22,5%
Pour obtenir un emploi	295	61	356	82,9%	17,1%
Pour accélérer une démarche administrative	296	60	356	83,1%	16,9%
Pour obtenir un visa ou le passeport	325	31	356	91,3%	8,7%
Obtenir un logement/terrain	328	28	356	92,1%	7,9%
Pour payer moins d'impôts	335	21	356	94,1%	5,9%
Pour faire sauter une contravention/amende	339	17	356	95,2%	4,8%
Pour faire embaucher un proche qui n'a pas les qualifications requises	342	14	356	96,1%	3,9%
Obtenir une promotion/mutation	348	8	356	97,8%	2,2%

30,6% des personnes interrogées ont signalé que les versements illicites ont été octroyés pour obtenir une autorisation et un document administratif, 22,5 % de la population ayant confirmé avoir effectué un versement non officiel ont indiqué avoir effectué ce versement pour obtenir un traitement préférentiel. 17,1% pour obtenir un emploi, 16,9% pour accélérer une démarche administrative, 8,7,% pour obtenir un visa/passeport, 7,9% pour obtenir un logement/ terrain , 5,9 % pour payer moins d'impôts, 4,8% pour faire sauter une amende 3,9 % pour faire embaucher un proche et 2,2% pour obtenir une promotion.

Tableau 36: Les versements non officiels effectués

Nombre de fois	Une fois	Deux fois	Trois fois et plus	Total	SANS REPONSE
Administration de base	114	25	9	191	147
Police/Gendarmerie	102	32	3	175	150
Armée nationale	10	5		20	228
Banques / Assurances	5	4	5	28	229
Institutions judiciaires	18	7	3	41	225
Organisations de la Société civile / Institution religieuse	3	5	2	19	236
Organisations internationales	6	3	1	15	235
Médias	4	4	3	21	234
Service des impôts / Douane	17	13	4	55	223
Service de santé	74	36	31	239	142
Système éducatif	33	22	16	125	190
Service des prisons	11	3	0	17	234
Services fonciers	20	14	1	51	226
Autres entreprises privées	24	4	6	50	215
Passation des marchés	5	1		7	237
Partis politiques	5	3	0	11	236
Parlement/Pouvoir législatif	3	2	0	7	239
Ministères	19	7	5	48	214

Le tableau 36 montre que les versements illicites sont plus fréquents dans les services publics que dans le privé. Plus le service public est sollicité et fréquenté plus, le risque de corruption devient grand. C'est dans ce cadre que les services de santé et de l'éducation en Guinée présentent une fréquence de corruption plus grande que les autres. A ce titre, plus de 239 répondants déclarent avoir versé des pots de vin auprès des services de la santé dont 67 l'on fait plus d'une fois contre 125 pour le système éducatif, 191 pour l'administration de base et 175 pour la police et la gendarmerie.

Tableau 37. Impact des versements non officiels

Impact	Effectifs	Pourcentage
Ils ont mené au résultat recherché	217	61,8%
Ils ont mené en partie au résultat recherché	68	19,4%
Ils n ont pas mené au résultat recherché	66	18,8%
Total	351	100,0%

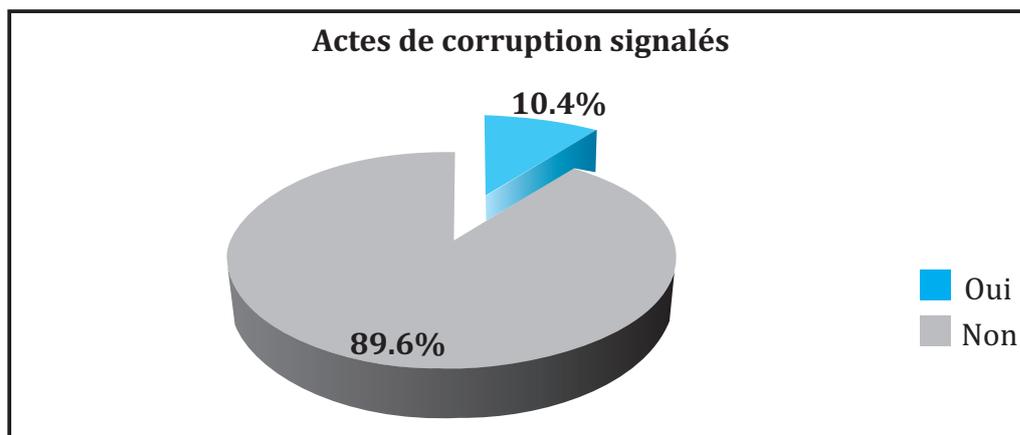
Au niveau des résultats obtenus, plus de 61,8% déclarent avoir obtenus les résultats escomptés contre 18,8% qui n'ont pas obtenu les résultats recherchés après avoir versé un pot de vin.

5.2.2. Actes de corruption signalés

L'étude sur l'indice de corruption et de gouvernance en Guinée a pensé aussi à déterminer si les enquêtés qui ont été victimes de corruption ont eu le courage de le dénoncer.

La figure 16 nous en donne les résultats.

Figure 16 : Actes de corruption signalés



De la figure 16 on peut constater que les Guinéens n'ont pas l'habitude de dénoncer les actes de corruption, seulement 10,4% d'actes de corruption ont été dénoncés.

5.2.3. Raisons de ne pas porter plainte

L'étude ayant révélé que certaines personnes enquêtés qui ont été victimes de corruption, n'ont pas eu le courage de le dénoncer, la question de savoir les raisons qui les ont poussé à ne pas porter plaintes a été posée. Les résultats y relatifs sont consignés dans le tableau 39.

Tableau 38 : Raisons de ne pas porter plainte

	ON	OUI	Total	ON %	OUI %	% Total
Cela n'aurait rien change	429	235	664	64,6%	35,4%	100,0%
Les démarches sont trop compliquées	506	158	664	76,2%	23,8%	100,0%
Ne savait pas à qui s'adresser	526	138	664	79,2%	20,8%	100,0%
Cela aurait attiré des ennuis	531	133	664	80,0%	20,0%	100,0%
Cela aurait pris beaucoup de temps	560	104	664	84,3%	15,7%	100,0%
Ne pouvait pas apporter les preuves nécessaires	592	72	664	89,2%	10,8%	100,0%
J'envisage encore de porter plainte	609	55	664	91,7%	8,3%	100,0%

La tendance des répondants face à cette pratique de dénoncer la corruption reste pratiquement la même quelque soit la raison. « *Déposer une plainte contre la corruption leur semble un acte désespérément et difficilement réalisable* ». Car il n'y a rien à changer, disent plus de 35,4% de ce qui auraient dénoncé les actes de corruption. D'autres disent qu'il s'agit de démarches trop compliquées et ne savent même pas à qui s'adresser (plus de 44%). Toutefois, il faut noter que seulement 8,3% des répondants préfèrent envisager de porter plainte.

5.2.4. Fréquence de la corruption dans les institutions

Pour mesurer la fréquence de la pratique de la corruption dans les différentes institutions susceptibles d'être corrompues, une question a été posée sur la fréquence à (avec) laquelle la personne aurait payé un pot-de-vein à l'institution.

Tableau 39 : La fréquence de la corruption dans les entités publiques et privées suivantes

	Très Courante	Courante	Peu courante	Pas du tout	Sans opinion	Total	Ordre de fréquence /4	Ordre de fréquence /100
Organisations de la Société civile/ Institution religieuse	70	143	233	228	292	966	2,09	52,30%
	7,20%	14,80%	24,10%	23,60%	30,20%	100,00%		
Système éducatif	341	349	156	36	86	968	2,09	52,20%
	35,20%	36,10%	16,10%	3,70%	8,90%	100,00%		
Partis politiques	162	218	201	62	280	923	2,04	50,90%
	17,60%	23,60%	21,80%	6,70%	30,30%	100,00%		
Banques / Assurances	108	166	211	157	322	964	2,01	50,10%
	11,20%	17,20%	21,90%	16,30%	33,40%	100,00%		
Médias	143	178	225	121	297	964	2	49,90%
	14,80%	18,50%	23,30%	12,60%	30,80%	100,00%		
Administration de base	353	304	182	29	94	962	1,99	49,70%
	36,70%	31,60%	18,90%	3,00%	9,80%	100,00%		
Autres entreprises privées	143	211	179	93	336	962	1,98	49,50%
	14,90%	21,90%	18,60%	9,70%	34,90%	100,00%		
L'armée Nationale	266	247	195	67	189	964	1,97	49,20%
	27,60%	25,60%	20,20%	7,00%	19,60%	100,00%		
Service de santé	394	331	139	36	66	966	1,95	48,60%
	40,80%	34,30%	14,40%	3,70%	6,80%	100,00%		
Parlement/Pouvoir législatif	126	206	161	55	367	915	1,95	48,70%
	13,80%	22,50%	17,60%	6,00%	40,10%	100,00%		
Ministères	247	266	97	42	253	905	1,87	46,70%
	27,30%	29,40%	10,70%	4,60%	28,00%	100,00%		
Organisations internationales	59	125	135	230	415	964	1,85	46,20%
	6,10%	13,00%	14,00%	23,90%	43,00%	100,00%		
Institutions judiciaires	346	280	132	53	156	967	1,84	46,00%
	35,80%	29,00%	13,70%	5,50%	16,10%	100,00%		
Service des prisons	365	265	97	36	203	966	1,68	42,10%
	37,80%	27,40%	10,00%	3,70%	21,00%	100,00%		
Passation des marché	246	208	100	37	372	963	1,64	41,00%
	25,50%	21,60%	10,40%	3,80%	38,60%	100,00%		
Services fonciers	386	242	90	39	209	966	1,58	39,50%
	40,00%	25,10%	9,30%	4,00%	21,60%	100,00%		
Service des impôts / Douane	490	249	68	32	127	966	1,44	36,00%
	50,70%	25,80%	7,00%	3,30%	13,10%	100,00%		
Police/Gendarmerie	592	228	55	17	73	965	1,23	30,70%
	61,30%	23,60%	5,70%	1,80%	7,60%	100,00%		

Il ressort de ce tableau que la corruption est relativement fréquente dans les institutions retenues par l'enquête. En effet, cette première impression est traduite par la proportion élevée des répondants ayant déclaré la modalité « très courante » dans les institutions publiques. Elle varie entre 61,3% (police), 50,7% pour les douanes, 40,8% pour les services de santé 40% pour les services fonciers, 37,8 pour les services pénitenciers et 36,7% pour l'administration de base et moins de 20% dans les entreprises privées et ONG. Ceci signifie que la corruption est plus présente dans les institutions publiques que privées.

5.3. Nature des comportements de corruption

Les agents qui sont perçus par les personnes enquêtées comme susceptibles de toucher des pots-de-vin au niveau des services sont repris dans le tableau 41

Tableau 40 : Les personnes qui donnent des pots-de-vin ou usent de leur influence pour obtenir des faveurs ou traitements préférentiels

Formes de corruption	Toujours	Très Fréquent	Fréquent	Peu fréquent	Pas du tout	Total	Ordre de fréquence /4	Ordre de fréquence e/100
Les Policiers/Gendarmes	145	462	179	67	24	877	2,73	68,20%
	16,50%	52,70%	20,40%	7,60%	2,70%	100,00%		
Les agents Service des impôts / Douane	73	395	235	99	41	843	2,43	60,70%
	8,70%	46,90%	27,90%	11,70%	4,90%	100,00%		
Les agents des Services fonciers	55	345	203	100	32	735	2,4	59,90%
	7,50%	46,90%	27,60%	13,60%	4,40%	100,00%		
Ministères / Pouvoir Exécutif	45	252	254	104	24	679	2,28	57,00%
	6,60%	37,10%	37,40%	15,30%	3,50%	100,00%		
Les autorités de l'Administration de base	94	305	233	196	34	862	2,27	56,60%
	10,90%	35,40%	27,00%	22,70%	3,90%	100,00%		
Les agents des Service de santé	58	360	281	154	41	894	2,27	56,70%
	6,50%	40,30%	31,40%	17,20%	4,60%	100,00%		
Les agents des Services des prisons	48	314	234	125	40	761	2,27	56,70%
	6,30%	41,30%	30,70%	16,40%	5,30%	100,00%		
Les agents publics des Passation des marchés	70	237	161	121	42	631	2,27	56,80%
	11,10%	37,60%	25,50%	19,20%	6,70%	100,00%		
Les agents des Institutions judiciaires	75	286	217	171	54	803	2,2	54,90%
	9,30%	35,60%	27,00%	21,30%	6,70%	100,00%		
Les agents du Système éducatif	54	301	314	179	40	888	2,17	54,20%
	6,10%	33,90%	35,40%	20,20%	4,50%	100,00%		
Les militaires de l'armée nationale	89	223	203	196	65	776	2,1	52,40%
	11,50%	28,70%	26,20%	25,30%	8,40%	100,00%		
Les Parlementaires/Pouvoir législatif	59	180	175	150	44	608	2,1	52,50%
	9,70%	29,60%	28,80%	24,70%	7,20%	100,00%		
Les dirigeants des Partis politiques	75	179	199	197	57	707	2,03	50,60%
	10,60%	25,30%	28,10%	27,90%	8,10%	100,00%		
Les operateurs des entreprises privées	57	148	185	169	84	643	1,88	47,10%
	8,90%	23,00%	28,80%	26,30%	13,10%	100,00%		
Les agents de Banques / Assurances	50	99	131	228	147	655	1,51	37,70%
	7,60%	15,10%	20,00%	34,80%	22,40%	100,00%		
Le personnel des médias	42	108	146	225	146	667	1,51	37,80%
	6,30%	16,20%	21,90%	33,70%	21,90%	100,00%		
Les agents des Organisations internationales	55	74	86	152	212	579	1,32	33,10%
	9,50%	12,80%	14,90%	26,30%	36,60%	100,00%		
Les agents des Organisations de la Société civile / Institution religieuse	44	73	115	217	203	652	1,29	32,30%
	6,70%	11,20%	17,60%	33,30%	31,10%	100,00%		

L'examen des résultats repris dans le tableau 41 relève que les policiers et les gendarmes sont cités dans la grande majorité des cas, soit 68,2% suivi des agents du service des impôts et des douanes 60,7% contre 59,9% des cas des agents des services fonciers. Il importe de noter que les agents des organisations de la société civile / institution religieuse ont été moins pointés du doigt avec un score de 1,29 soit 32,3%.

5. 4. Les formes de corruption

La corruption, au degré constaté, se pratique sous différentes formes, notamment par l'offre d'argent, de cadeaux, la fourniture de services de reconnaissance ou de services gratuits. Par ailleurs, certains répondants ont déclaré avoir corrompu sous une autre forme comme le charme (sexe). Le tableau 41 reprend les résultats y relatifs.

Tableau 41 : Les formes de corruption connues

Formes de corruption	Oui	Non	Total	% Oui	% Non
Donner de l'argent liquide	555	382	937	59%	40,8%
Offrir des cadeaux	275	580	855	32%	67,8%
Rendre des services en échange	235	604	839	28%	72,0%
Proposer des services ou des produits gratuits	180	664	844	21%	78,7%
Offrir son charme (sexe) en échange d'un service quelconque	210	617	827	25%	74,6%

D'une manière générale, l'usage de l'argent est généralement la forme la plus utilisée de la corruption.

Dans l'ensemble du pays, une proportion de 59% des répondants a pratiqué la corruption en donnant de l'argent.

La proportion des répondants ayant offert un cadeau pour corrompre est plus importante que celle qui a soudoyé, soit 32% dans l'ensemble, comme l'indique le tableau 42.

La corruption sous la forme d'un service rendu en signe de reconnaissance est également faible, soit 28% au niveau national, mais encore significative.

Comme l'indique le tableau 42, offrir gratuitement un service ou quelque chose est une forme utilisée comme moyen de corruption, mais dans des proportions moindres : 21% pour l'ensemble du pays.

Il arrive que la corruption se pratique sous une autre forme que celles précitées (le charme ou le sexe). Selon les résultats de l'enquête, le tableau 42 montre que cette voie est utilisée par une grande proportion (25%) des répondants,

5.5. Modalité de versement de la corruption

Le paiement du pot-de-vin se fait selon les trois modalités suivantes : soit directement au concerné, soit par l'intermédiaire d'une connaissance ou encore en passant par un autre intermédiaire. Les répondants qui ont pratiqué la corruption au cours des trois années précédant l'enquête ont déclaré la modalité de versement du pot-de-vin.

Tableau 42 : Les voies auxquelles se donne la corruption

Modalités	Oui	Non	Total	% Oui	% Non
Versement direct au concerné	503	201	704	71,4%	28,6%
Passer par une connaissance	252	366	618	40,8%	59,2%
Passer par d'autres intermédiaires	257	370	627	41,0%	59,0%

Dans l'ensemble, les répondants ayant pratiqué la corruption qui ont fait directement le versement illicite au concerné représentent 71%. Le versement directement au concerné est plus utilisé que les autres modalités. Ce qui laisse croire que la corruption se pratique sans témoin, donc dans la discrétion.

Au contraire, le versement par l'entremise d'une connaissance suppose la complicité d'une tierce personne, bien connue et qui pourrait garder secret de la transaction. L'illustration au tableau ci-dessus, montre que la proportion des répondants ayant utilisé cette voie est de l'ordre de 40,8% dans l'ensemble.

Un autre type de versement illicite sans discrétion est le paiement par un autre intermédiaire qu'une connaissance, donc avec la complicité d'une personne inconnue. D'une manière générale, cette pratique est utilisée dans de proportions aussi importantes que celles de passer par une connaissance, soit 41% dans l'ensemble.

5.6 : Perception de la corruption dans le monde politique

5.6.1. Les raisons qui poussent les gens à s'engager dans la politique

D'après la perception des répondants, les gens s'engagent dans la politique pour plusieurs raisons. Ces raisons sont les suivantes : le pouvoir, aider leur famille, parents et amis, s'enrichir, contribuer au développement du pays ou protéger leurs affaires

Tableau 43. Les raisons qui poussent les gens à s'engager dans la politique

Raisons	ON	INO	TOTAL	ON %	INO %
Le pouvoir	255	698	953	26,8%	73,2%
Aider leur famille, parents et amis	606	347	953	63,6%	36,4%
S'enrichir	352	601	953	36,9%	63,1%
Contribuer au développement du pays	599	354	953	62,9%	37,1%
Couvrir et protéger leurs affaires	599	354	953	62,9%	37,1%

Parmi les raisons évoquées par les répondants qui poussent les gens à s'engager dans la politique figure en première position le désir du « pouvoir ». Cette opinion est partagée par 73,2% des citoyens interrogés. La deuxième raison est celle de « s'enrichir ». C'est l'avis de 63,1% des citoyens.

Une autre raison évoquée de s'engager dans la politique est pouvoir « contribuer au développement du pays ». C'est la perception partagée par 37,1% des citoyens « Couvrir ou protéger leurs affaires » est une autre raison exprimée aussi par 37,1% des citoyens. Il y en a d'autres personnes qui s'engagent dans la politique pour pouvoir « aider leurs familles, parents et amis », d'après 36,4% des enquêtés.

5.6.2. Achat des votes par les partis politiques et leurs candidats en période électorale

Une question a été posée pour savoir si les partis politiques et leurs candidats achetaient des votes pendant la période électorale.

Tableau 44 : Achat des votes par les parties politiques

Fréquence	Toujours	Fréquemment	Rarement	Jamais	Total	Score	%	Sans opinion
Achat des votes par les parties politiques	188	355	232	42	817	1,84	61,4%	102
	23,0%	43,5%	28,4%	5,1%	100,0%			

La grande partie des répondants a répondu à cette question par l'affirmative. En effet, 43,5% des citoyens pensent que les partis politiques et leurs candidats achètent fréquemment des votes en période électorale. La proportion de ceux qui partagent cette opinion est de 23% qui disent que c'est toujours. En moyenne cette pratique existe à un niveau de 61.

VI : MOYENS DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

6.1. Les moyens de lutte contre la corruption

Dans cette section, il a été examiné les moyens dont disposent les citoyens, les médias et les associations pour lutter contre la corruption tels que perçus par les répondants.

6.1.1. Les moyens de lutte contre la corruption dont disposent les citoyens

Les moyens de lutte contre la corruption dont disposent les citoyens tels que perçus par les répondants sont classés dans le tableau 46 ci-après

Tableau 45. Les moyens de lutte contre la corruption dont disposent les citoyens

	NON	OUI	TOTAL	NON %	OUI %
Le refus de corrompre pour obtenir des services	238	724	962	24,7%	75,3%
Éduquer autour de soi, ses enfants et ses proches	387	575	962	40,2%	59,8%
Dénoncer les cas et tentatives de corruption dans les instances judiciaires	455	507	962	47,3%	52,7%
Dénoncer les cas et tentatives de corruption dans les médias	462	500	962	48,0%	52,0%
Le retour à des valeurs humanistes et morales	474	488	962	49,3%	50,7%
Lutter contre l'inertie et l'attentisme	529	433	962	55,0%	45,0%

Les résultats, consignés dans le tableau ci-haut, montrent la tendance de la classification des moyens de lutte contre la corruption comme suit

- ✓ Le refus de donner la corruption pour obtenir des services (75,3%);
- ✓ Éduquer autour de soi, ses enfants et ses proches (59,8%);
- ✓ Dénoncer les cas et tentatives de corruption dans les instances judiciaires (52,7%);
- ✓ Dénoncer les cas et tentatives de corruption dans les médias (52%);
- ✓ Le retour à des valeurs humanistes et morales (50,7%);
- ✓ La lutte contre l'inertie et l'attentisme (45%);

6.1.2. Les moyens de lutte contre la corruption dont disposent les associations

Les moyens de lutte contre la corruption dont disposent les associations tels que perçus par les répondants sont classés dans le tableau 47 ci-après.

Tableau 46. Les moyens de lutte contre la corruption dont disposent les associations

Moyens	NOT MENTIONED	MENTIONED	TOTAL	% NOT MENTIONED	% MENTIONED
Contribuer à débattre sur les problèmes posés par la corruption	206	723	929	22,2%	77,8%
Dénoncer les comportements contraires aux dispositions légales	221	708	929	23,8%	76,2%
Une réelle implication des membres des associations	529	400	929	56,9%	43,1%

Les répondants ont classé les principaux moyens de lutte contre la corruption dont disposent les associations selon leur efficacité, de la manière suivante :

- ✓ Contribuer à débattre sur les problèmes posés par la corruption (77,8%);
- ✓ Dénoncer les comportements contraires aux dispositions législatives (76,2%);
- ✓ Une réelle implication des membres des associations (43,1%).

6.1.3 Les moyens de lutte contre la corruption dont disposent les médias

Les moyens de lutte contre la corruption dont disposent les médias tels que perçus par les répondants sont classés dans le tableau 48 ci-après.

Tableau 47. Les moyens de lutte contre la corruption dont disposent les médias

	Non	Oui	TOTAL	% Non	% oui
La radio comme espace de dénonciation	251	701	952	26,4%	73,6%
Un espace de contrôle, d'information et de débats	282	670	952	29,6%	70,4%
Un relais grand public d'éducation en milieu scolaire ou dans le cadre familial	340	612	952	35,7%	64,3%
Téléphone vert, internet, messagerie sms	591	361	952	62,1%	37,9%

Les moyens de lutte contre la corruption dont disposent les médias, tels que perçus par les répondants, peuvent être classés de la manière suivante, selon leur degré d'importance :

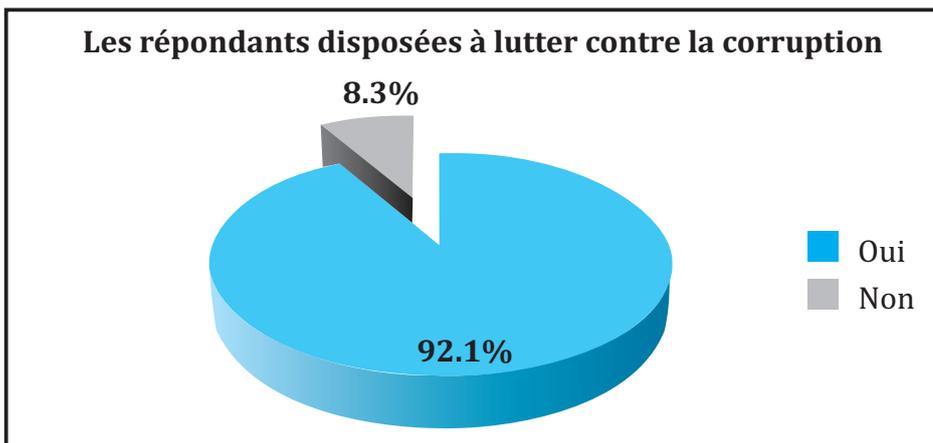
- ✓ La radio comme le média le plus efficace (73,6%) ;
- ✓ Un espace de contrôle d'information et de débats (70,4%) ;
- ✓ Un relais grand public d'éducation en milieu scolaire ou dans le cadre familial (64,3%).
- ✓ Téléphone vert, internet, messagerie sms (37,9%)

6.2. Degré d'engagement pour lutter contre la corruption

6.2.1. La population disposée à lutter contre la corruption

Quelles que soient les catégories des répondants, au moins 92% sont disposés à lutter contre la corruption, contre 8,3% qui ne sont pas disposés à lutter contre la corruption.

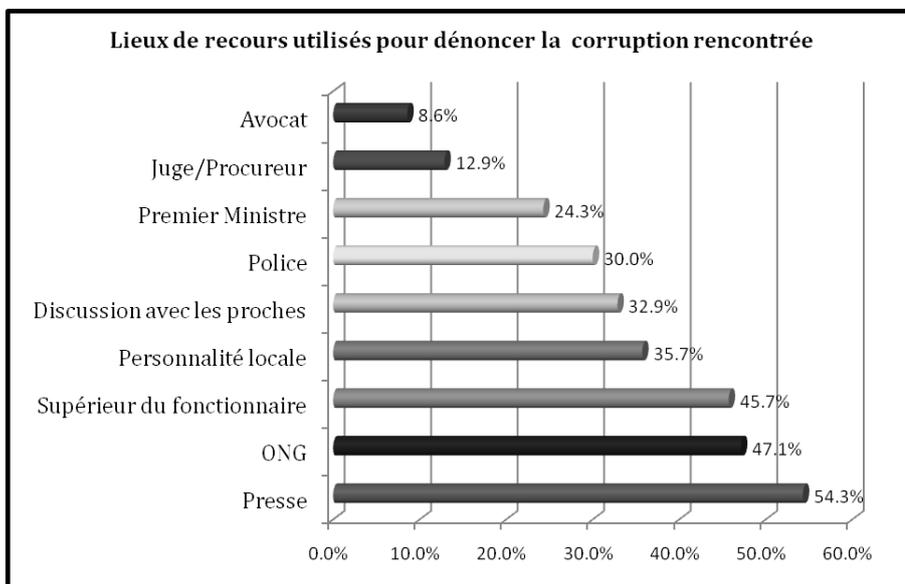
Figure 17 : Les personnes disposées à lutter contre la corruption



6.2.2. Lieux de recours utilisés pour dénoncer la corruption

Les principaux moyens de recours pour lutter contre la corruption en Guinée, tels que vus –par les répondants sont les suivants, comme visualisé dans la figure 18.

Figure 18 : Lieux de recours utilisés pour dénoncer la corruption



La lecture de cette figure montre les lieux de recours utilisés par les répondants pour dénoncer la corruption par ordre d'importance(5 premiers) :

- Presse (54.3%)
- ONG (47.1%)
- Supérieur du fonctionnaire(45.7%)
- Personnalité locale (35.7%)
- Discussion avec les proches(32.9%)

6.2.3 Résultats de recours

Les résultats de recours effectués au près des instances habilitées pour lutter contre la corruption en Guinée, tels que vus par les répondants sont présentés dans le tableau 49 ci-après.

Tableau 48 : Les résultats des recours effectués

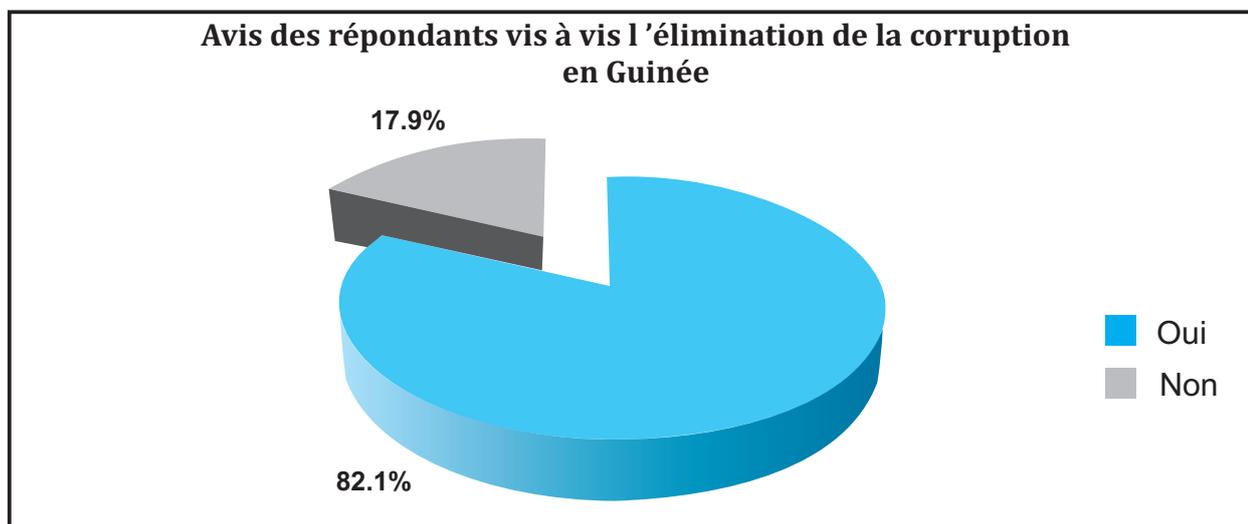
Niveau de satisfaction	Totalement satisfait	Partiellement satisfait	Pas du tout satisfait	Non résolue	Total	Score	%
Les résultats des recours effectués	114	191	140	72	517	1,81	60,3%
	22,1%	36,9%	27,1%	13,9%	100,0%		

Les résultats de recours dans la lutte contre la corruption sont déclarés à 22,1% totalement satisfaisants et 36,9% partiellement satisfaisants. Cependant, il faut remarquer que 27,1% des ceux qui ont fait les recours ne sont pas du tout satisfait des résultats et que 13,9% trouvent leurs recours non résolus. En moyenne, le niveau de satisfaction des résultats des recours effectués s'élève à 60.3%, ce qui est relativement acceptable.

6.3. Attitude vis-à-vis de l'élimination de la corruption en Guinée

Quelque soit les moyens de lutter contre la corruption, 82,1% de la population pensent qu'il est possible d'éliminer la corruption contre 17,9% qui pensent qu'il n'est pas possible d'éliminer la corruption en Guinée.

Figure 19 : Avis des répondants vis-à-vis de l'élimination de la corruption en Guinée



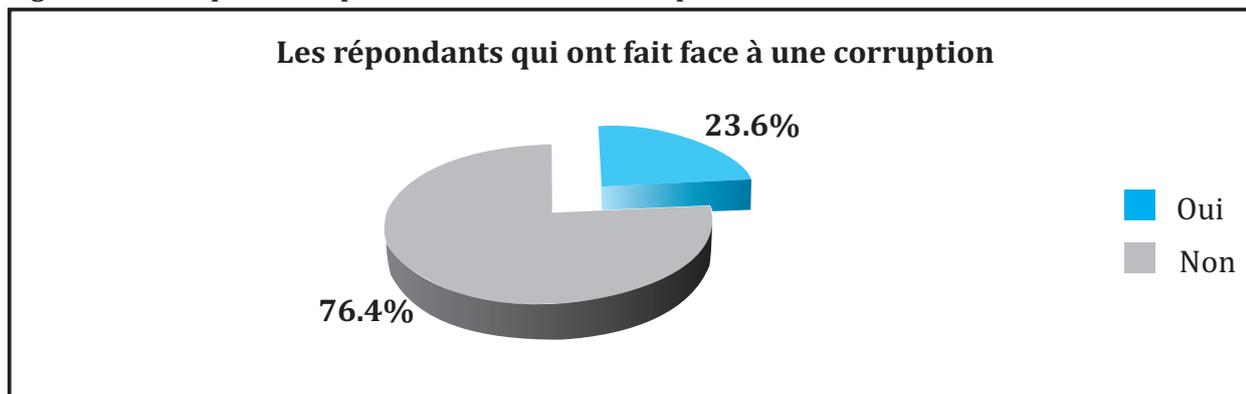
VII : EXPÉRIENCE DE LA CORRUPTION AU NIVEAU DE L'ADMINISTRATION

Cette étude a ciblé les institutions susceptibles d'être corrompu afin d'analyser le phénomène de corruption lié à l'octroi des services qu'ils sont censés livrer.

7.1. Présence de la corruption dans les services de l'administration locale

La perception du phénomène de corruption dans les services de l'administration locale telle que signalés par les répondants est présentée dans la figure 20.

Figure 20. Les répondants qui ont fait face à une corruption



Dans l'ensemble du pays comme dans l'administration locale considérée, le phénomène de la corruption est à un degré relativement élevé dans les services de l'administration locale. En effet, 23,6 % des répondants de l'administration locale ont affirmé avoir personnellement versé un pot-de-vin contre 76,4% qui l'ont nié.

7.1.2. Motif du versement non officiel

Le corrupteurs auprès de l'administration locale ont avancé des motifs pour les quels ils ont versé le pot-de-vin tels que présentes dans le tableau 50.

Tableau 49. Les motifs du versement non officiel

Motif	Effectifs	Pourcentage
Obtenir un document administratif	153	68,0%
Obtenir une autorisation	19	8,4%
Accélérer la procédure	32	14,2%
C'est l'usage	21	9,3%
Total	225	100,0%

Le versement de pot-de-vin est toujours motivé par un besoin à satisfaire. Souvent, les besoins à satisfaire au niveau des services de l'administration sont : (i) obtenir un document administratif, (ii) obtenir une autorisation, et (iii) accélérer la procédure et le motif de l'usage courant du versement illicite pour obtenir un service,

Pour les répondants de l'administration, une proportion de 68% des cas de corruption dans les services de l'administration locale a été motivée par le besoin d'obtenir un document administratif alors que 14,2% des cas visaient l'accélération de la procédure. 9,3% parlent de l'usage courant contre 8,4% pour obtenir une autorisation.

7.1.3. Fréquence de versement

Pour mesurer la fréquence de la pratique de la corruption dans les différentes institutions susceptibles d'être corrompues, une question a été posée sur le nombre de fois que la personne aurait payé un pot-de-vin à l'institution. Les résultats sont repris dans le tableau 51 :

Tableau 50 : Fréquence des versements

Fréquence	Effectifs	Pourcentage
Une fois	107	47,6%
Plusieurs fois	70	31,1%
Rarement	48	21,3%
Total	225	100,0%

Dans l'ensemble, il ressort de ce tableau que la corruption est présente dans les institutions retenues par l'enquête. En effet, cette première impression est traduite par la proportion élevée des répondants ayant déclaré la modalité « plusieurs et une fois », c'est-à-dire ayant payé un pot-de-vin dans l'institution (47,6% pour une fois et 31,1% pour plus d'une fois).

Tableau 51 : Le profil de la personne ayant reçu ce versement

Personne corrompue	Effectifs	Pourcentage
Agent municipal	98	44,1%
Autorité	95	42,8%
Secrétaire	25	12,2%
Total	218	100,0%

Généralement, la pratique de la corruption fait intervenir deux parties : l'une étant celle du corrupteur et l'autre celle de l'agent corrompu. Intéressé de connaître la catégorie du personnel plus affecté par la corruption, le questionnaire de l'enquête a posé une question permettant de dégager le profil de l'agent corrompu.

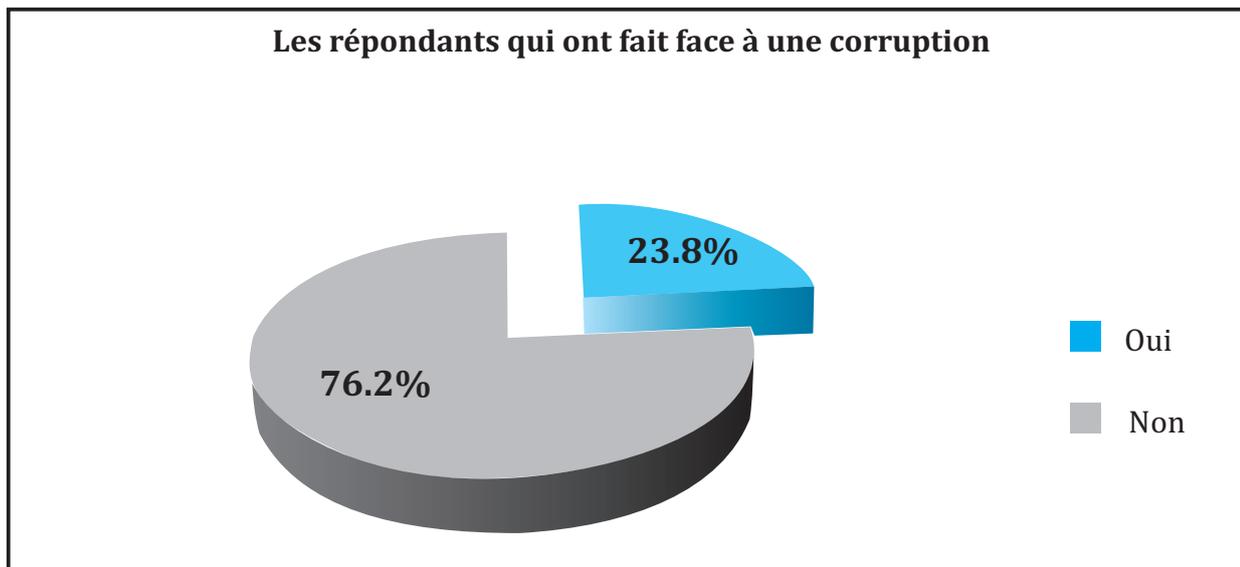
Les agents qui, selon l'enquête, sont plus susceptibles d'être corrompus dans les services de l'administration locale sont l'agent municipal et le secrétaire. Comme on peut le lire aisément au tableau 52, 44,1% de l'ensemble de tous les répondants qui ont commis l'acte de corruption au niveau des services de l'administration locale ont cité l'agent de la municipalité. Il est suivi de près par l'autorité du service prestataire (42,8%).

7.2. Expérience de la corruption au niveau de la police

7.2.1. Présence du phénomène de la corruption dans les services de la police

Dans l'ensemble, la police est très affectée par le phénomène de la corruption, tant au niveau national qu'au niveau des administrations locales. On observe à la figure 21 que les proportions des répondants ayant opéré un versement illicite aux services de la police sont à 23,8%, presque la même proportion que celle rencontrée au niveau de l'administration de base.

Figure 21 : Les répondants qui ont fait face à une corruption



7.2.2 Les motifs de versement non officiel

Les motifs de donner la corruption auprès des fonctionnaires dans les institutions varient selon ces dernières. Au niveau de la police, les motifs avancés sont présentés dans le tableau 53.

Tableau 52 : Les motifs du versement non officiel

Motif	Effectifs	Pourcentage
Éviter une amende	64	28,2%
Réduire une peine	21	9,3%
Éviter une arrestation	33	14,5%
C'est l'usage	46	20,3%
Éviter les problèmes	38	16,7%
Autres	25	11,0%
Total	227	100,0%

Les raisons susceptibles d'inciter les gens à corrompre les services de la police, telles que retenues par l'enquête sont les suivantes : (i) éviter une amende, (ii) réduire une peine, (iii) éviter une arrestation, (iv) c'est l'usage, (v) éviter des problèmes et (vi) obtenir le permis de conduire. Ces différents motifs pour lesquels une question individuelle a été posée explicitement sont analysés au niveau national et au niveau local.

Au niveau de l'administration locale, la justification « éviter une amende » avec 28,2% des voies, « réduire une peine avec une cotation 9,3%, 37,0% pour « l'usage courant et éviter des problèmes ». « éviter l'arrestation » 14,5% des répondants.

7.2.3. Fréquence des versements

L'étude a aussi voulu montrer l'ampleur de la corruption au sein des institutions retenues en demandant la fréquence des versements de pot—de-vin. Le tableau 54 nous en fait la situation.

Tableau 54. Fréquence des versements

Tableau 53. Fréquence des versements

Fréquence	Effectifs	Pourcentage
Toujours	37	16,4%
Fréquemment	53	23,6%
Rarement	135	60,0%
Total	225	100,0%

Les résultats du tableau 53 montrent que, dans l'ensemble, la police locale est visiblement affectée par le phénomène de la corruption car, 40% des enquêtés affirment avoir toujours et fréquemment versé le pot-de-vin à la police locale.

7.2.4. Profil de la personne ayant reçu le versement

Le profil des personnes ayant reçu le pot-de-vin au niveau de la police est présenté dans le tableau 55.

Tableau 54 : Le profil de la personne ayant reçu ce versement

Personne	Effectifs	Pourcentage
Agent de la circulation	42	18,5%
Gendarme	68	30,0%
Agent de police	82	36,1%
Officier-Chef de brigade	11	4,8%
Officier-Commissaire de police	24	10,6%
Total	227	100,0%

Au cours de cette enquête, les agents de la police considérés comme les plus susceptibles d'être corrompus sont le policier de la circulation, gendarme, agent de police l'officier/chef de brigade et l'officier/commissaire de police.

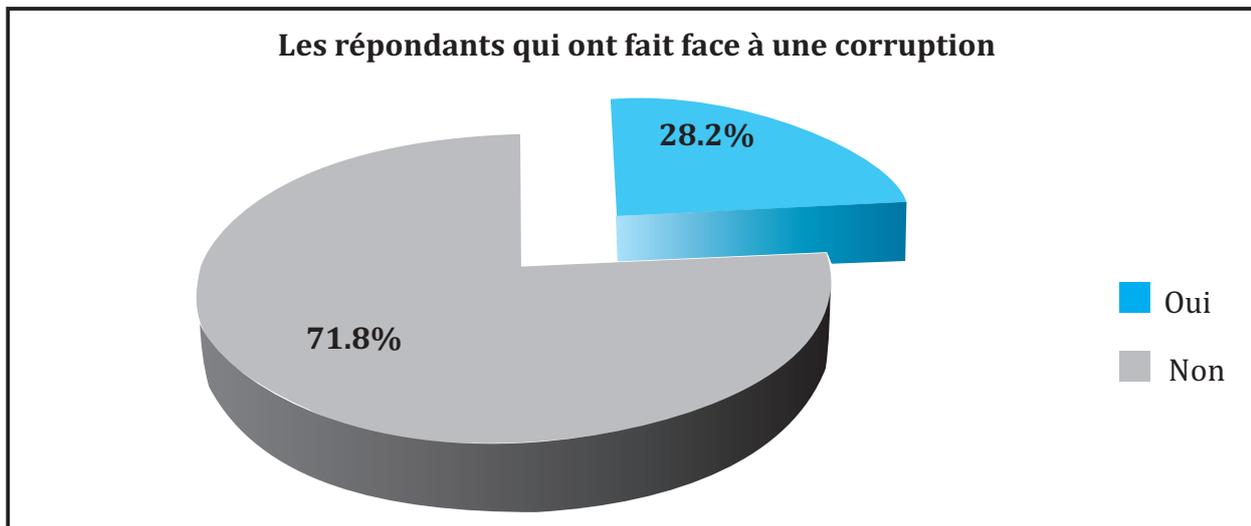
Les résultats de l'enquête, consignés dans le tableau 54, indiquent que l'agent de police est le plus corrompu (36,1%), contre 30% pour le gendarme et 18,5% pour la police routière. 10,6% pour le commissaire de police et 4,8% au compte du chef de brigade.

7.3. Expérience de la corruption au niveau des services de santé

7.3.1. Présence du phénomène de la corruption dans les services de santé

Parmi les institutions ciblées pour cette partie de l'étude, le secteur de la santé est, comme les autres services, susceptible d'être corrompu. En effet, dans l'ensemble, 28,2% des répondants ont déclaré avoir versé un pot-de-vin aux services de santé contre 71,8% qui n'ont pas reconnu la corruption dans ce secteur.

Figure 22 : Les répondants qui ont fait face à une corruption



7.3.2. Les motifs de versement :

Les motifs avancés par les répondants pour avoir versé le pot-de-vin auprès des services de santé sont présentés dans le tableau 56.

Tableau 55 : Les motifs du versement non officiel

Motifs	Effectifs	Pourcentage
Etre examiné/ admis	111	40.7
Obtenir un traitement	144	52.8
Payer moins	4	1.4
C'est l'usage	14	5.1
Total	273	100

Les raisons estimées qui servent d'incitation à la corruption dans les services de la santé sont les suivantes : (i) être examiné/admis, (ii) obtenir un traitement, (iii) payer moins, (iv) obtenir une attestation/un transfert, et (v) c'est l'usage.

Au niveau des services de santé, les cas de corruption sont partagés équitablement aux motifs de chercher à être examiné/admis et à obtenir un traitement soit 40,7% et 52,8%

7.3.3. Fréquence des versements

L'analyse de cette partie montre la fréquence de la corruption au niveau de services de santé. Le tableau 57 qui suit en donne les détails.

Tableau 56. Fréquence des versements

Fréquence	Effectifs	Pourcentage
Toujours	58	22.7
Fréquemment	100	39.0
Rarement	98	38.3
Total	256	100

Les résultats du tableau 57 montrent que, dans l'ensemble, les services de santé sont aussi affectés par le phénomène de la corruption car une proportion de 61.7% ont affirmé qu'ils ont toujours et fréquemment versé un pot-de-vin au niveau des services de santé contre seulement 38.3 % qui ne l'ont fait que rarement.

7.3.4. Profil de la personne ayant reçu le versement

Lors de l'enquête, les agents jugés susceptibles d'être corrompus dans les services de santé sont l'infirmier, l'infirmier chef, le médecin, la sage-femme, le secrétaire réceptionniste et l'administrateur d'hôpital.

Tableau 57 : Le profil de la personne ayant reçu ce versement

Personne	Effectifs	Pourcentage
Infirmier	77	29,7%
Infirmier chef	38	14,7%
Médecin	87	33,6%
Sage - femme	32	12,4%
Secrétaire réceptionniste	18	6,9%
Administrateur	7	2,7%
Total	259	100,0%

L'examen des résultats contenus dans le tableau 58 permet de constater que dans l'ensemble, le médecin et l'infirmier sont des agents bien spécifiés les plus corrompus des services de santé. La proportion la plus élevée des répondants ayant eu à corrompre ces services l'a fait effectivement au médecin (33,6%) à l'infirmier (29,7%). Les autres agents de santé, moins corrompus comparativement à l'infirmier sont l'infirmier chef, et la sage-femme qui ont été cités respectivement dans l'ordre de 14,7%.et 12,4% D'autres agents pacifiés regroupés dans la modalité « secrétaire et administrateur » ont une proportion de moins de 10%.

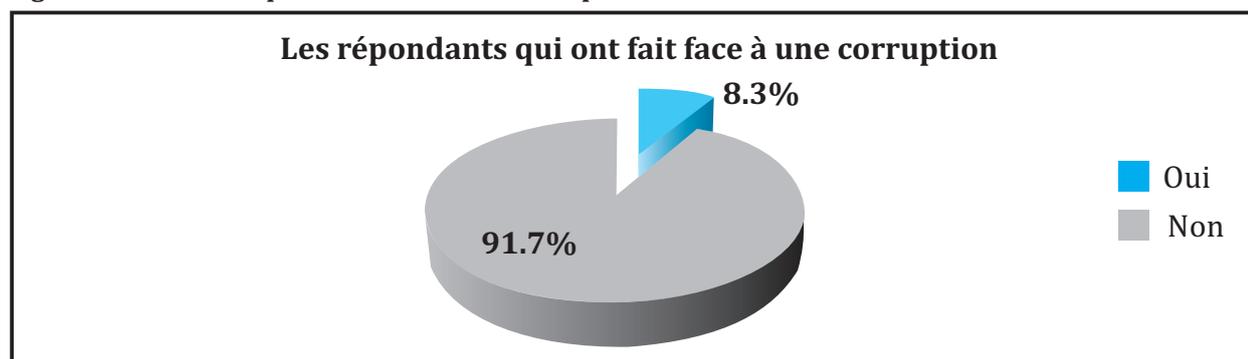
7.4. Expérience de la corruption au niveau du système judiciaire

Comme pour les institutions examinées précédemment, le système judiciaire n'a pas été épargné dans cette analyse. Les paragraphes qui suivent nous donnent la situation sur le phénomène de corruption dans le système judiciaire.

7.4.1. Présence du phénomène de la corruption dans les services du système judiciaire

Parmi les institutions examinées précédemment, le système judiciaire accuse moins l'existence de la corruption. En effet, comme on le voit dans la figure 22, les répondants qui ont déclaré avoir versé un pot—de-vin auprès des fonctionnaires du système judiciaire s'élève à une proportion de 8.3% contre 91,7% qui n'ont fait face à une corruption.

Figure 23 Personnes qui ont fait face à une corruption



7.4.2. Motifs de versement illicites

Les motifs trouvés plus susceptibles d'occasionner la corruption dans les services du système judiciaire lors de l'enquête sont notamment : (i) obtenir une décision favorable, (ii) accélérer le cours de la justice, (iii) pour que la requête soit entendue, (iv) c'est l'usage courant (v) ouvrir un dossier. Les résultats sont examinés dans le tableau 59.

Tableau 58 : Les motifs du versement non officiel

Motif	Effectifs	Pourcentage
Obtenir une décision favorable	38	47,5%
Accélérer le cours de la justice	21	26,3%
Pour que la requête soit entendue	13	16,3%
C'est l'usage	6	7,5%
Ouvrir un dossier	2	2,5%
Total	80	100,0%

Le tableau 59 indique que le principal motif de corruption dans le système judiciaire est la démarche d'obtenir une décision favorable, soit 47,5% des répondants qui ont pratiqué la corruption dans le domaine de la justice. Il est suivi de loin du motif d'accélérer le cours de la justice (26,3%).

7.4.3. Fréquence des versements

La fréquence des versements de pot-de-vin constitue un critère d'évaluation de la persistance des actes de corruption au niveau de services judiciaires comme ailleurs. Voici ci-après les résultats de cette fréquence.

Tableau 59. Fréquence des versements

Fréquence	Effectifs	Pourcentage
Toujours	15	19,2%
Fréquemment	18	23,1%
Rarement	45	57,7%
Total	78	100,0%

Les résultats du tableau 60 montrent que, dans l'ensemble, que les services judiciaires sont moins affectées par le phénomène de la corruption car, la fréquence « rarement » est plus dominant avec 57,7% des répondants.

7.4.4. Le profil de la personne ayant reçu ce versement

Au cours de l'enquête, les agents suivants ont été considérés comme les plus susceptibles d'être corrompus dans le système judiciaire : les avocats, les juges, les greffiers, les procureurs et les secrétaires.

Tableau 60 : Le profil de la personne ayant reçu ce versement

Personne	Effectifs	Pourcentage
Avocats	17	22,4%
Juges	34	44,7%
Greffiers	11	14,5%
Procureurs	8	10,5%
Sécuritaire	6	7,9%
Total	76	100,0%

Comme le tableau 61 l'indique, les juges sont les plus corrompus, avec une proportion de 44,7%. En deuxième position viennent les avocats et les greffiers qui sont respectivement à 22,4% et 14,5%.

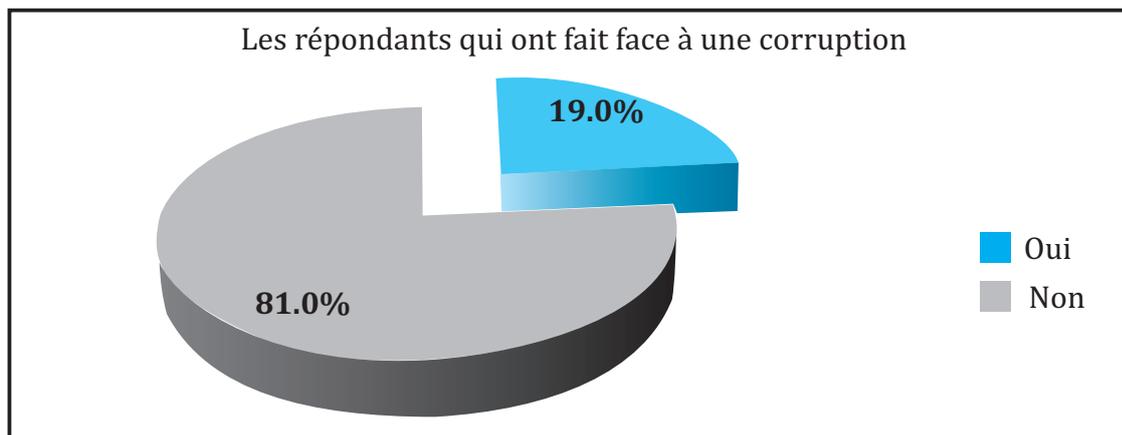
7.5. Expérience de la corruption au niveau du service d'alimentation en eau et électricité

Cette section analyse le phénomène de corruption au niveau des services d'alimentation en eau et électricité. Les paragraphes qui suivent en donnent les détails

7.5.1. Présence du phénomène de la corruption dans les services d'alimentation d'eau et électricité

La présence de la corruption dans les services d'alimentation d'eau et électricité est remarquable car, une proportion non négligeable de 19% des répondants ont déclaré personnellement avoir versé un pot-de-vin à ces services.

Figure 24 : Les répondants qui ont fait face à une corruption



7.5.2. Les motifs du versement

Les mobiles de la pratique de la corruption dans les services d'alimentation d'eau et électricité, tels que retenus par l'enquête sont les suivants : (i) obtenir un raccordement, (ii) c'est l'usage, (iii) pour payer moins (réduire la facture), et (iv) obtenir l'eau/le courant. Chacun de ces différents motifs a fait l'objet d'une question, et la situation est analysée dans le tableau qui suit :

Tableau 61 : Les motifs du versement non officiel

Motif	Effectifs	Pourcentage
Avoir un raccordement	65	36,3%
C'est l'usage	29	16,2%
Réduire les factures électricité	31	17,3%
Avoir l'eau	54	30,2%
Total	179	100,0%

À travers tout le pays, dans la plupart des cas, la corruption des services d'alimentation d'eau et électricité se fait pour obtenir un raccordement (36,3% des répondants) et obtenir l'eau/le courant (30,2% des répondants). Cependant, bien que la proportion soit faible, on remarque tout de même qu'il y a 16,2% des répondants corrupteurs qui s'accordent que la corruption est d'usage courant dans ces services, ainsi que 17,3% qui désiraient la réduction des factures.

7.5.3. Fréquence des versements

Tableau 62: Fréquence des versements

Fréquence	Effectifs	Pourcentage
Toujours	30	17,1%
Fréquemment	83	47,4%
Rarement	62	35,4%
Total	175	100,0%

Les résultats du tableau 62 montrent que, dans l'ensemble, que les services d'alimentation en eau sont très affectés par le phénomène de la corruption car, la fréquence « fréquemment et toujours » totalisent ensemble 64.5% des répondants.

7.5.4. Le profil de la personne ayant reçu ce versement

Les agents que la présente enquête ont jugés susceptibles de toucher des pots-de-vin au niveau des services d'alimentation d'eau et électricité sont le caissier, le chef technique, le secrétaire et le chef d'antenne ou agence

Tableau 63 : Profil de la personne ayant reçu ce versement

Personne	Effectifs	Pourcentage
Caissier-Agent chargé de relever les compteurs	111	63,4%
Agent chargé de la réparation (chef technique)	56	32,0%
Secrétaire	2	1,1%
Directeur d'agence	6	3,4%
Total	175	100,0%

L'examen des résultats repris dans le tableau 63 relève que le caissier releveur des compteurs rafle la grande majorité des cas, soit 63,3% contre 32% des cas du chef technicien réparateur Il importe de noter que le secrétaire et le chef d'antenne ont été cités dans une moindre proportion.

CHAPITRE III

RESULTATS DE L'ENQUÊTE AUPRES DES ENTREPRISES SUR LA GOUVERNANCE ET LA CORRUPTION EN GUINEE

I : CARACTÉRISTIQUES DU CHEF D'ENTREPRISE ET DE L'ENTREPRISE

Les caractéristiques des entreprises sont analysées en distinguant leurs secteurs d'activités, la nationalité de leurs responsables, leurs statuts, les différents actionnaires, leurs volumes d'exportations et d'importations ainsi que le chiffre d'affaires réalisés avec les services publics.

1.1. Répartition des entreprises enquêtées par région

Tableau 1 : Répartition des entreprises enquêtées par région

	Effectifs	Pourcentage
Boké	5	4,0%
Conakry	93	73,8%
Faranah	5	4,0%
Kankan	5	4,0%
Kindia	4	3,2%
Labé	6	4,8%
Mamou	2	1,6%
N'zérékoré	6	4,8%
Total	126	100,0%

Comme pour les ménages, les entreprises de la région de Conakry représentent la grande majorité (73.8%) par rapport aux entreprises des autres régions de la Guinée qui ont participé à l'enquête.

1.2. Répartition des entreprises par secteur d'activité

Tableau 2 : Répartition des entreprises par secteur d'activité

	Effectifs	Pourcentage
Agriculture, Chasse, Syviculture, Pêche	3	2,5%
Fabrication de produits alimentaires, boissons & tabac	2	1,6%
Fabrification d'autres produits manufacturés	3	2,5%
Produit et distribution d'électricité de gaz et d'eau	2	1,6%
Construction, Chasse, Syviculture, Pêche	3	2,5%
Commerce et réparation	28	23,0%
Hôtel et réparation	9	7,4%
Transport et communication	16	13,1%
Intermédiation financière	110	8,2%
Immobilier, Services aux Entreprises	21	17,2%
Activité d'administration publique	5	4,1%
Education	14	11,5%
Activités de service de santé	4	3,3%
Activités à caractère collectif ou personnel	2	1,6%
Total	122	100,0%

Il ressort de ce tableau que les entreprises enquêtées opèrent majoritairement dans quatre secteurs qui sont le commerce et réparation (3%) , Immobilier, Services aux Entreprises(17.2%), Transport et communication(13.1%) , éducation(11.5%).

1.3. La répartition des entreprises par Année de création

Tableau 3 : Répartition des entreprises par année de création

	Effectifs	Pourcentage
Avant 1990	26	23,9%
1991 - 1995	11	10,1%
1996 - 2000	22	20,2%
2001 - 2005	16	14,7%
2006 - 2010	30	27,5%
2011 - à présent	4	3,7%
Total	106	100,0%

27,5% des entreprises ont été créées entre 2006 et 2010. Alors que plus de 70% ont été créées avant 2006 dont 23,9% créées avant 1990.

1.4. Les répondants par âge

Tableau 4. Répartition des répondants par âge.

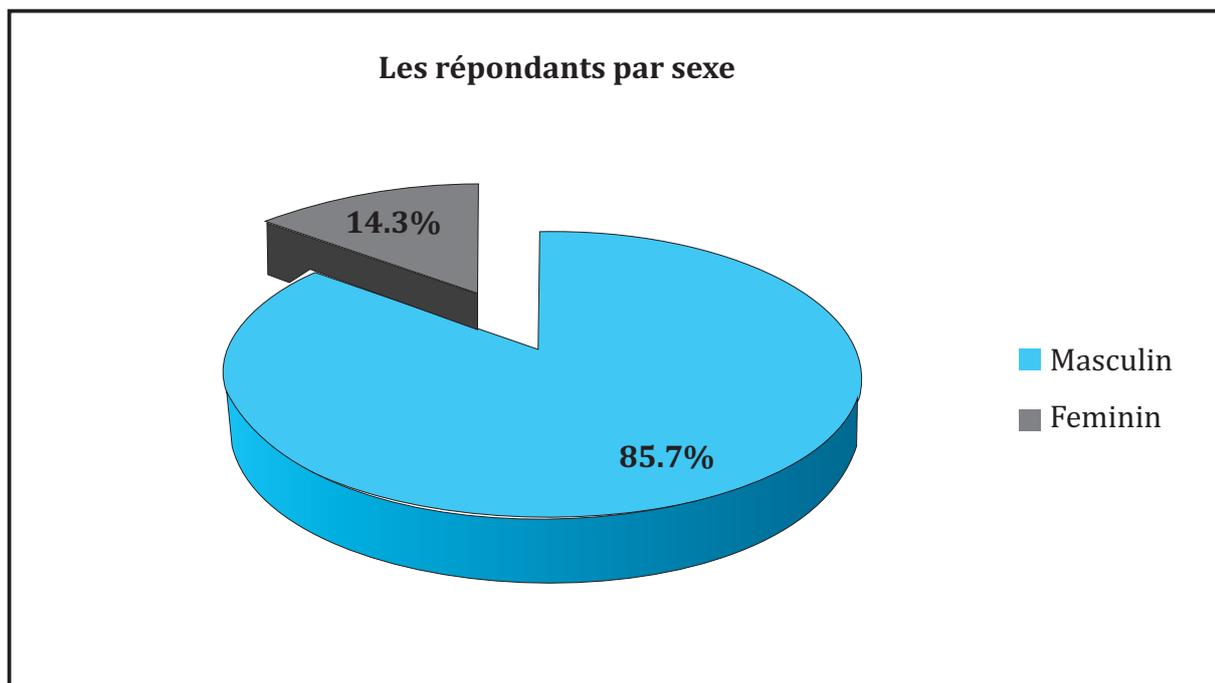
	Effectifs	Pourcentage
15-24	2	1,6%
25-34	19	15,3%
35-44	53	42,7%
45-54	27	21,8%
55-64	23	18,5%
Total	124	100,0%

42,7% des répondants sont dans la tranche d'âge de 35-44, tandis que 40,3% sont âgées de plus de 45 ans dont 21,8% sont entre 45-54 ans et 18,5% ont plus de 54 ans. On peut par ailleurs constater que seulement 1,6% sont des jeunes de moins de 25 ans.

1.5. Les répondants par sexe

Parmi les répondants 85,7% sont de sexe masculin contre 14,3% de sexe féminin

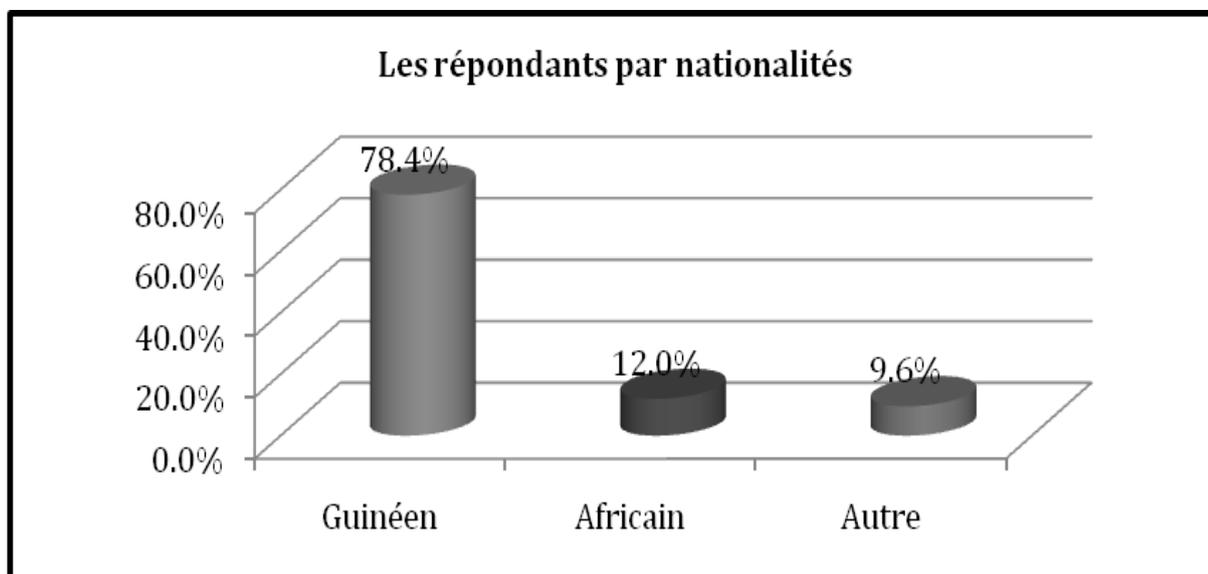
Figure 1. Répartition des répondants par sexe



1.6. Les répondants par nationalités

La figure 2 indique que 78,4% des entreprises interrogées sont de nationalité guinéenne. Seulement 12% des entreprises sont africaines et 9,6% sont d'autres nationalités.

Figure 2. Répartition des répondants par nationalité



1.7. Les répondants par plus grand niveau d'instruction

Tableau 5. Répartition des répondants par niveau d'instruction

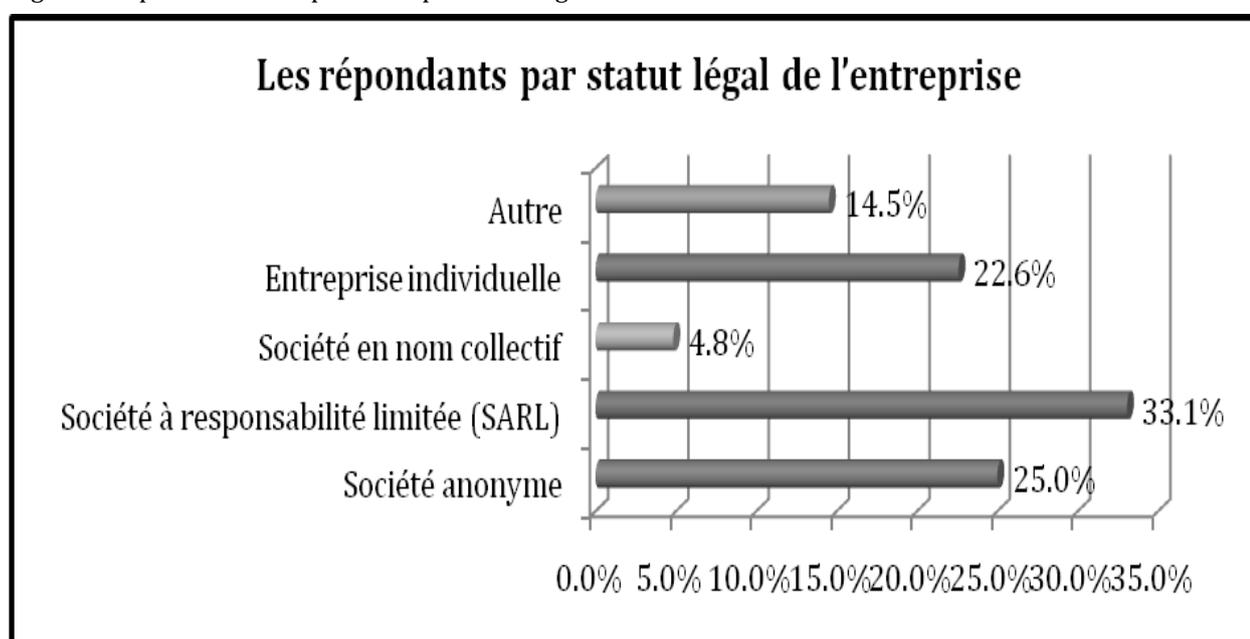
	Effectifs	Pourcentage
Primaire	1	0,8%
Secondaire	11	8,9%
Supérieur	90	72,6%
Poste Universitaire	22	17,7%
Total	124	100,0%

Les répondants sont en majorité des personnes ayant un niveau de formation supérieur soit 72,6% contre 17,7% des personnes ayant un niveau post universitaire, tandis que 8,9% ont une formation secondaire contre moins de 1% ayant une formation primaire.

1.8. Les répondants par statut légal de l'entreprise

Nous avons également analysé les entreprises selon qu'elles sont des sociétés anonymes, des sociétés à responsabilités limitées, des sociétés en nom collectif, des entreprises individuelles ou des sociétés autres.

Figure 3. Répartition des répondants par statut légal.



La plupart des entreprises sont des sociétés à responsabilités limitées (33,1%), suivi des sociétés anonymes (25%) et entreprises individuelles (22,6%). La proportion des sociétés en nom collectif et autres varie entre 4,8% pour les entreprises en nom collectif et 14,5% pour les autres non définies.

La majorité des entreprises interrogées est composée des sociétés à responsabilité limitée (SARL).

1.9. La composition (%) du capital des entreprises

Tableau 6. Répartition de l'actionnariat (en %) dans le capital initial des entreprises

Type d'entreprise	0%	1-25%	26-50%	51-75%	76-100%	100%	Total
Secteur privé domestique	45	7	11	5	5	5	126
	35,7%	5,6%	8,7%	4,0%	4,0%	42,1%	100,0%
Secteur privé étranger	94	9	6	3	3	10	126
	74,6%	7,1%	4,8%	2,4%	2,4%	7,9%	100,0%
Gouvernement	108	8	5	1	1	4	126
	85,7%	6,3%	4,0%	0,8%	0,8%	3,2%	100,0%
Haut fonctionnaire/ Personnalité Politique	117	5	1	1	1	2	126
	92,9%	4,0%	0,8%	0,8%	0,8%	1,6%	100,0%
Baillleurs	121	2	0	0	0	2	126
	96,0%	1,6%	0,0%	0,0%	0,0%	1,6%	100,0%

Comme on peut le lire dans le tableau 6, dans l'ensemble, 42,1% des entreprises appartiennent à 100% aux actionnaires nationaux ou au secteur privé domestique, 7,9% appartiennent aux actionnaires étrangers ou secteur privé étranger et l'Etat est actionnaire à 100% dans 3,2% des entreprises. On observe que la proportion des hauts fonctionnaires / personnalité politiques et celle des bailleurs représente chacune 1,6%. La participation des investissements publics dans la création des entreprises ne représente que moins de 15%

Tableau 7 : Répartition de l'actionnariat selon le type de propriété

Actionnariat	1-25%	26-50%	51-75%	76-<100%	100%	Total
Secteur privé domestique	7	11	5	5	53	81
	8,6%	13,6%	6,2%	6,2%	65,4%	100,0%
Secteur privé étranger	9	6	3	4	10	32
	28,1%	18,8%	9,4%	12,5%	31,3%	100,0%
Gouvernement	8	5	1	0	4	18
	44,4%	27,8%	5,6%	0,0%	22,2%	100,0%
Haut fonctionnaire/ Personnalité politique	5	1	1	0	2	9
	55,6%	11,1%	11,1%	0,0%	22,2%	100,0%
Baillleurs	2	0	0	1	2	5
	40,0%	0,0%	0,0%	20,0%	40,0%	100,0%

Plus de 64% des actions des Entreprises enquêtées sont partiellement ou totalement détenues par les nationaux, 25% sont détenues par le secteur privé étranger, 14% par le gouvernement, 7% par les personnalités politiques contre 4% détenues par les bailleurs.

1.10. La part de la production destinée à l'exportation

Comme le tableau 8 le montre, le nombre des entreprises exportatrices prouve que la production des entreprises guinéennes est essentiellement destinée à la consommation locale.

Tableau 8. Exportation des entreprises

Niveau d'exportation	Effectifs
1-25%	2
26-50%	4
Total	6

Il ressort de ce tableau que les entreprises Guinéennes sont rarement engagés dans le domaine d'exportation car seulement 6 sur 126, soit 4.7% déclarent avoir un niveau quelconque d'exportation qui est aussi inférieur à 50%.

1.11. La part des importations dans les approvisionnements

Tableau 9. Les importations des entreprises

Niveau d'importation	Effectifs	Pourcentage
1-25%	15	25,4%
26-50%	16	27,1%
51-75%	7	11,9%
76-100%	9	15,3%
100%	12	20,3%
Total	59	100,0%

Dans l'ensemble, le tableau 9 indique que 63% des entreprises enquêtées n'importent rien alors que plus de 37% d'entreprises dépendent en grande partie des importations pour leur production, parmi lesquelles 47,5% importent plus de 51% et plus des produits.

1.12. Chiffre d'affaires réalisé par les entreprises avec les services publics

Tableau 10. Chiffre d'affaires réalisé avec les services ou entreprises publics

Niveau	Effectifs	Pourcentage
1-25%	39	55,7%
26-50	19	27,1%
51-75%	7	10,0%
76-100%	3	4,3%
100%	2	2,9%
76-100%	70	100,0%

Les résultats de l'enquête montrent que les services publics sont des clients importants pour les entreprises guinéennes. Selon le tableau 10, plus de 55% des entreprises vendent leurs productions aux services publics. Cette proportion est de 55,7% pour les entreprises réalisant des transactions avec les services publics entre 1-25% de leur chiffre d'affaires, 27,1% pour des entreprises dont les transactions varient entre 26-50% de leurs chiffres d'affaires et moins de 10% pour les entreprises dont les transactions avec les services publics varient entre 51% et plus.

II : OBSTACLES LES PLUS SÉRIEUX AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES EN GUINÉE

2.1. Obstacles les plus sérieux au développement des entreprises en Guinée

Dans cette enquête, il a été demandé aux responsables de citer par ordre d'importance, les obstacles majeurs au développement de leurs entreprises. Ces obstacles sont exprimés en terme de lois régissant la création des entreprises, celles réglementant le commerce international, le Régime de perception de l'impôt et/ou les taux d'imposition, l'attribution des marchés publics, l'accès aux crédits, la corruption dans le secteur public et privé, la Disponibilité des intrants (matières premières, équipement, infrastructures, terrains), les Contraintes de ressources humaines (coûts, qualifications, réglementation du travail), les Codes d'infrastructure et procédures d'autorisation, la délivrance de permis, la Bureaucratie des services du gouvernement/de l'administration publique, la Corruption dans le secteur privé, l'Imprévisibilité des réglementations, le Système judiciaire peu fiable, l'Insécurité/crimes/ violence/ terrorisme/coupeurs de route, Autres.

Tableau 11. Appréciation des obstacles au développement des entreprises

	Pas important du tout	Peu important	Assez important	Très important	Total	ordre d'importance/4	ordre d'importance/100
Corruption dans le secteur public	8	3	27	79	117	3,51	87,82%
	6,80%	2,60%	23,10%	67,50%	100,00%		
Insécurité/crimes/ violence/ terrorisme/coupeurs de route	9	8	18	88	123	3,5	87,60%
	7,30%	6,50%	14,60%	71,50%	100,00%		
Système judiciaire peu fiable	10	7	22	79	118	3,44	86,02%
	8,50%	5,90%	18,60%	66,90%	100,00%		
Régime de perception de l'impôt et/ou les taux d'imposition	12	8	28	71	119	3,33	83,19%
	10,10%	6,70%	23,50%	59,70%	100,00%		
Bureaucratie des services du gouvernement/de l'administration publique	12	9	27	73	121	3,33	83,26%
	9,90%	7,40%	22,30%	60,30%	100,00%		
Facilités de financement/crédits	14	9	24	73	120	3,3	82,50%
	11,70%	7,50%	20,00%	60,80%	100,00%		
Système régissant le commerce extérieur (réglementations, douanes, devises, taux de prélèvement)	11	14	31	58	114	3,19	79,82%
	9,60%	12,30%	27,20%	50,90%	100,00%		
Codes d'infrastructure et procédures d'autorisation, délivrance de permis	11	18	28	60	117	3,17	79,27%
	9,40%	15,40%	23,90%	51,30%	100,00%		
Régime d'adjudication des marchés publics	10	14	36	52	112	3,16	79,02%
	8,90%	12,50%	32,10%	46,40%	100,00%		
Imprévisibilité des réglementations	9	22	33	57	121	3,14	78,51%
	7,40%	18,20%	27,30%	47,10%	100,00%		
Contraintes de ressources humaines (coûts, qualifications, réglementation du travail)	13	23	22	63	121	3,12	77,89%
	10,70%	19,00%	18,20%	52,10%	100,00%		
Disponibilité des intrants (matières premières, équipement, infrastructures, terrains)	17	15	23	61	116	3,1	77,59%
	14,70%	12,90%	19,80%	52,60%	100,00%		
Corruption dans la sphère politique	25	5	16	62	108	3,06	76,62%
	23,10%	4,60%	14,80%	57,40%	100,00%		
Réglementations régissant la création d'entreprise	17	24	18	59	118	3,01	75,21%
	14,40%	20,30%	15,30%	50,00%	100,00%		
Corruption dans le secteur privé	29	11	29	49	118	2,83	70,76%
	24,60%	9,30%	24,60%	41,50%	100,00%		

Les résultats de l'enquête indiquent qu'en Guinée, cinq obstacles majeurs constituent de sérieux handicaps à la création et au développement des entreprises, notamment :

- Corruption dans le secteur public (87.82%)
- Insécurité/crimes/ violence/ terrorisme/coupeurs de route (87.6%)
- Système judiciaire peu fiable (86.02)
- Bureaucratie des services du gouvernement/de l'administration publique (83.26%)
- Régime de perception de l'impôt et/ou les taux d'imposition (83.19%)

Dans l'ensemble, il n'y a pas d'obstacles qui peuvent être considérés comme moins importants car tous les problèmes évoqués l'ont été dans des proportions supérieures à 70%.

Tableau 12 : Les obstacles au développement auxquels le gouvernement devrait accorder une attention prioritaire

Obstacles	Effectifs/124	Pourcentage
Réglementations régissant la création d'entreprise	49	39.5%
Insécurité/crimes/ violence/ terrorisme/coupeurs de route	47	37.9%
Système judiciaire peu fiable	47	37.9%
Facilités de financement/crédits	42	33.9%
Corruption dans le secteur public	36	29.0%
Bureaucratie des services du gouvernement/de l'administration publique	24	19.4%
Contraintes de ressources humaines (coûts, qualifications, réglementation du travail)	23	18.5%
Régime d'adjudication des marchés publics	18	14.5%
Système régissant le commerce extérieur (réglementations, douanes, devises, taux de prélèvement)	15	12.1%
Disponibilité des intrants (matières premières, équipement, infrastructures, terrains)	11	8.9%
Régime de perception de l'impôt et/ou les taux d'imposition	10	8.1%
Codes d'infrastructure et procédures d'autorisation, délivrance de permis	10	8.1%
Corruption dans la sphère politique	8	6.5%
Corruption dans le secteur privé	7	5.6%
Disponibilité des intrants (matières premières, équipement, infrastructures, terrains)	7	5.6%
Imprévisibilité des réglementations	5	4.0%
Régime d'adjudication des marchés publics	2	1.6%
Imprévisibilité des réglementations	2	1.6%

Le tableau 12 met en exergue par ordre décroissant 5 grands problèmes auxquels le gouvernement devrait accorder une attention particulière et pour lesquels il devrait mettre en place des mesures correctives pour le développement de l'entreprise. Il s'agit de :

- Mettre en place des réglementations régissant la création d'entreprise
- Mesures de lutte contre l'Insécurité/crimes/ violence/ terrorisme/coupeurs de route
- Mettre en place un système judiciaire très fiable
- Mettre en place des facilités de financement/crédits
- Mettre en place les mesures de lutte contre la corruption dans le secteur public

III : LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

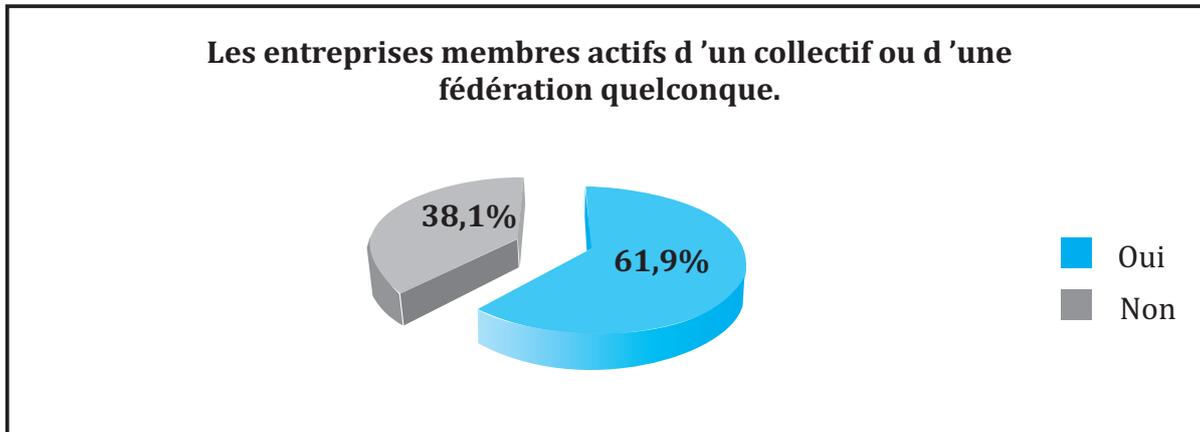
La bonne gouvernance implique aussi que les entreprises, (publiques, parastatales ou privées), évoluent dans un environnement favorable. Leur participation à la vie publique n'est possible que dans la mesure où le cadre institutionnel et le régime juridique qui les gouvernent sont appropriés et efficaces. Sans ces conditions favorables, il serait difficile pour les entreprises, pourtant acteurs incontournables dans le processus de développement, de répondre à cette mission combien légitime. C'est ainsi qu'en matière de corruption, les entreprises, quelle que soit leur taille et activité, peuvent jouer un double rôle : lutter contre la corruption ou favoriser celle-ci.

3.1. Regroupement des entreprises en association ou collectifs/ fédérations

3.1.1. Affiliation à un ou plusieurs associations

L'une des approches de la politique de la bonne gouvernance est le regroupement des acteurs de développement, personnes physiques ou morales, en collectif d'intérêts communs. L'objectif d'une telle approche est d'éviter la duplication en matière des efforts de développement déployés par les uns et les autres et surtout de constituer, face au décideur politique, une force capable d'exercer quelque pression et d'influencer les décisions et les orientations publiques.

Figure 4 : Entreprises membres actifs d'un collectif ou d'une fédération quelconque



Il ressort de la figure 4 que parmi les entreprises guinéennes, auprès desquelles l'enquête a été effectuée, 61,9%, sont affiliées à un quelconque collectif.

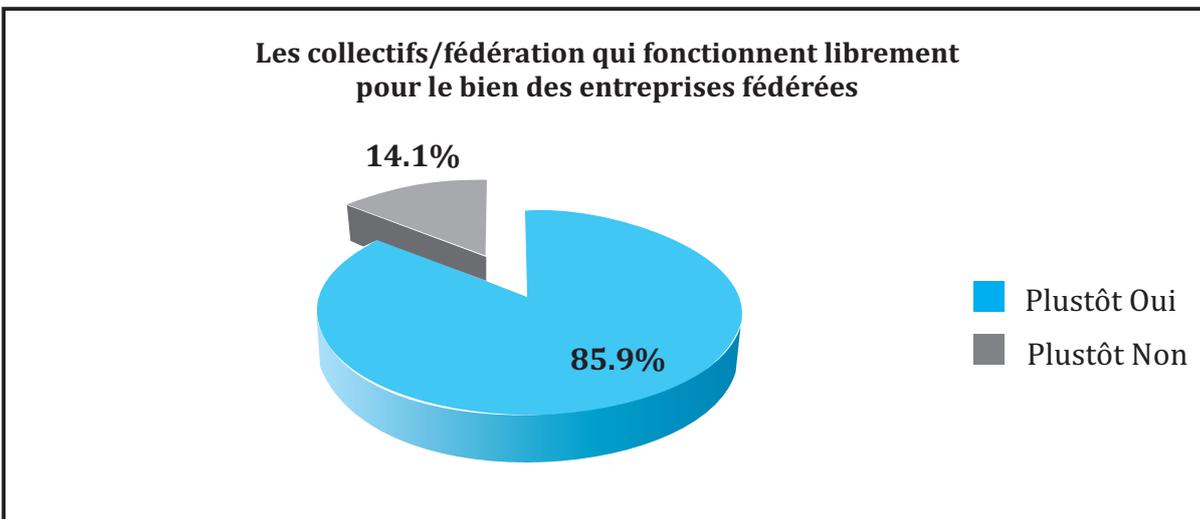
Dans ce contexte où plus de la moitié des entreprises nationales opèrent dans un ordre organisé, non dispersé, il est facile d'arriver à se constituer en interlocuteur crédible et légitime face aux pouvoirs publics. En conséquence, il est à croire que leur rôle dans la mise en place des politiques et des lois relatives à leurs secteurs d'activités respectifs soit suffisant du fait même qu'il est facile de les consulter et de promouvoir leur capacité de participation à la vie publique. Il est difficile d'envisager un développement durable lorsque les partenaires clés de l'État travaillent en circuit fermé. La bonne gouvernance, c'est également une affaire de visibilité et de complémentarité de tous et entre tous les acteurs de développement.

Cependant aussi faut-il savoir si les entreprises déjà affiliées exercent librement leurs libertés.

3.1.2. Niveau de liberté de fonctionnement des fédérations/ collectifs

L'une des hypothèses possibles face au faible regroupement des entreprises nationales en collectifs inclusifs était que celles qui sont organisées n'exercent pas librement leurs activités. Autrement dit, que les pouvoirs publics exerceraient un contrôle fort sur ces entreprises. Sans revenir sur les avantages d'une telle situation, il nous semble important de souligner qu'il s'agit là d'un indicateur important de la bonne gouvernance. Un environnement politique semblable devrait encourager la constitution des entreprises en groupes d'intérêts et de pression.

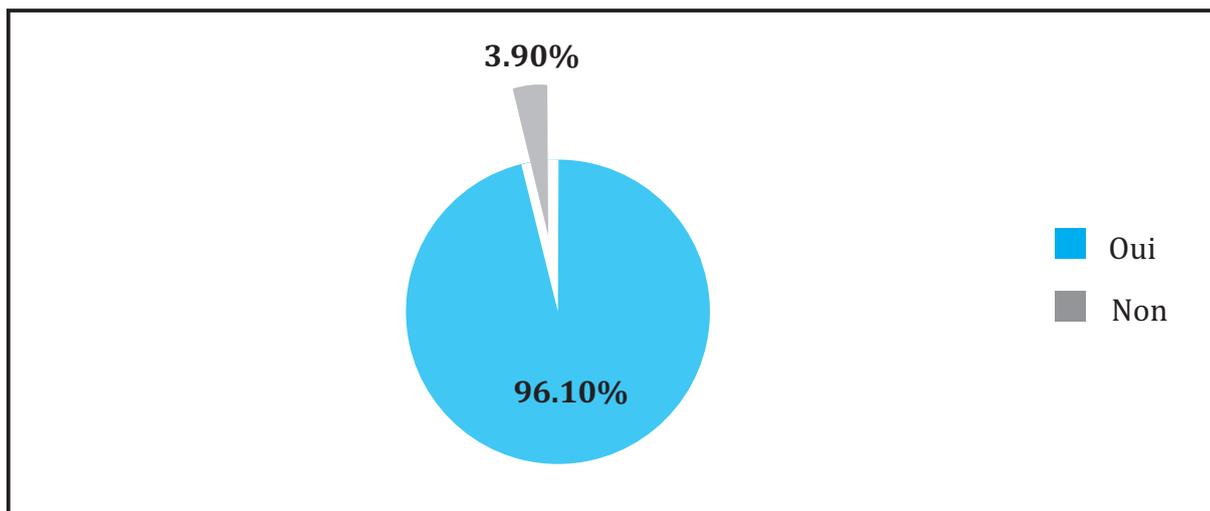
Figure 5. Les collectif/fédération qui fonctionnent librement pour le bien des entreprises fédérées



Les résultats de l'enquête, tels qu'ils apparaissent dans la figure 5, infirment de façon éloquent que les pouvoirs publics n'exerceraient aucun contrôle sur le fonctionnement des entreprises. Sur les 78 entreprises qui ont indiqué appartenir à un collectif, 67, soit 85,9% déclarent exercer librement leurs activités contre 14,1% qui disent le contraire.

3.1.3. Liberté d'adhésion au collectifs/ associations

Figure 6. Les entreprises libres à l'adhésion au collectif



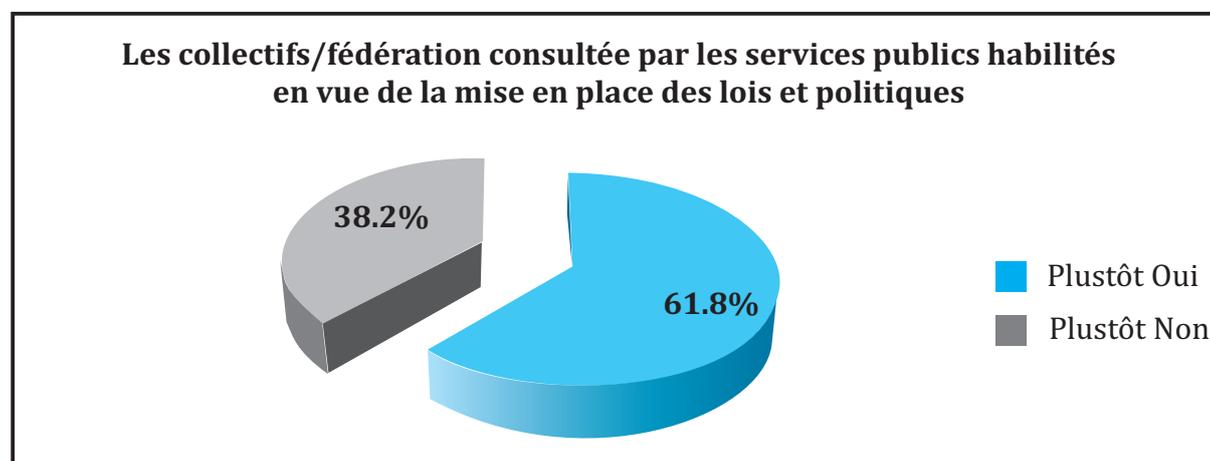
Les données de la figure 6 corroborent celles qui précèdent. En effet, sur les 77 des répondants membres des collectifs, 74, soit 96,1% nous apprennent que cette adhésion est libre. Aucune pression n'a été exercée pour pousser les entreprises à se regrouper.

3.1.4. Rôle des entreprises dans l'élaboration des politiques et des lois

Le regroupement des entreprises en collectifs d'intérêts communs n'est pas une finalité en soi. L'objectif ultime d'une telle étape est de donner à ces entreprises la possibilité de contribuer à la formulation des politiques spécialement les lois et les politiques régissant leurs activités quotidiennes. Sans cette participation, il n'y aurait jamais d'appropriation de ces politiques, ce qui les condamnerait à un échec précoce. Qu'en est-il de cette participation ?

3.1.5. Consultation des entreprises par l'État lors de l'élaboration des lois et des politiques sectorielles

Figure 7. Consultation des entreprises par les pouvoirs publics



S'agissant de la participation des entreprises à l'élaboration des politiques et des lois qui les concernent, la plus grande majorité des répondants, équivalent à 61,8%, ont répondu par l'affirmative. Il s'agit, à notre

avis, d'une avancée majeure dans le processus de bonne gouvernance qui fait de la participation de tous les acteurs de développement le noyau de ses valeurs.

Même si les entreprises qui indiquent ne pas être consultées représentent un nombre non négligeable (38,2%), il est fort encourageant de constater qu'elles sont minoritaires par rapport à celles qui affirment le contraire.

3.1.6. La prise en compte des suggestions des entreprises par les pouvoirs publics

Le tableau qui suit montre le niveau de satisfaction des responsables des entreprises vis-à-vis de leurs suggestions qui sont prises en compte ou non par le gouvernement.

Tableau 13. Les suggestions prises en compte par le Gouvernement dans ses décisions

Fréquence	Il le fait toujours	Il le fait généralement	Il le fait parfois	Il le fait rarement	Total	Score	%
Les suggestions prises en compte par le Gouvernement dans ses décisions	15	21	8	3	47	3,02	75,5%
	31,9%	44,7%	17,0%	6,4%	100,0%		

La majorité des entreprises est satisfaite de la fréquence de consultation et de prise en compte de leurs suggestions par les pouvoirs publics dans les décisions tel que le dévoile le tableau 13. Sur 47 répondants, 15 et 21, représentant respectivement 31,9% et 44,7% indiquent respectivement que le Gouvernement prend *toujours* en compte leurs suggestion et *généralement*. 8 autres répondants parlent d'une prise en compte qui intervient *parfois* (17%) d'autres (6,4%) parlent d'une prise en compte qui intervient *rarement*. Sachant bien que les lois et politiques sectorielles ne font pas objet d'une élaboration régulière, il y a lieu de conclure que la consultation entre les entreprises et les pouvoirs publics est plutôt satisfaisante et s'évalue en moyenne à 75.5% de satisfaction.

3.1.7. Egalité des entreprises devant la loi

Le regroupement des entreprises en collectif de défense d'intérêts communs et leur participation à la mise en place des politiques et des lois ne suffisent pas pour un environnement favorable à l'épanouissement individuel et au développement durable. Le sentiment que cet environnement est juste est d'une importance capitale, spécialement dans un pays qui veut se développer.

Tableau 14. La façon dont le Gouvernement traite les entreprises vis a vis honnêteté et égalité.

Modalité	Oui	Non	Total
Quelle que soit la région	33	87	120
	27,5%	72,5%	100,0%
Quels que soient la taille	28	90	118
	23,7%	76,3%	100,0%

La lecture de ces données fait état d'une très grande insatisfaction, largement partagée par nos répondants. Une majorité d'entreprises (72,5% et 76,3%) estiment inégal le traitement des entreprises par l'Etat. Qu'elles ne sont pas équitablement traitées devant la loi par les pouvoirs publics. La majorité des entreprises affirme que le gouvernement les traite suivant la région de résidence (72,5%) d'autres selon leurs tailles (76,3%).

Seule une minorité de moins de 30% des entreprises estime égal le traitement des entreprises par l'Etat.

Le sentiment « d'être égal devant la loi » est une base solide aussi bien pour l'harmonie sociale que pour le développement économique. En effet, lorsque les lois instaurent un traitement discriminatoire, il s'établit une mauvaise compétition dès lors que l'accès aux avantages publics se fonde sur des critères subjectifs.

C'est dans ce cadre que des voix de plus en plus nombreuses font état d'une sorte de favoritisme

3.1.8. La liberté d'expression d'opinion des entreprises au sujet des questions d'intérêt public

3.1.8.1. Liberté d'expression d'opinion des collectifs au sujet des questions d'intérêt public

Cette partie n'est pas à confondre avec celle consacrée à la liberté d'adhésion aux associations. Alors que la première s'intéresse à étudier le degré de consultation de ces organisations par les pouvoirs publics, la seconde s'attache à en mesurer l'implication dans la vie publique. Autrement dit, il s'agit de savoir s'il existe un espace susceptible de promouvoir la libre expression des entreprises, essentiellement lorsqu'il s'agit de critiquer les positions des autorités publiques sur diverses questions ou d'exprimer leur propres avis de façon non complaisante. Les résultats de notre étude varient selon les matières concernées. Mais dans l'ensemble, la situation se porte plutôt mieux même si des améliorations sont nécessaires.

Tableau 15. La liberté des collectifs/fédérations sur les points suivant :

Type de question	Oui	Non	Total
D'exprimer leurs opinions sur des questions d'intérêt public	109	12	121
	90,08%	9,92%	100,00%
De critiquer les décisions des gouvernants	97	23	120
	80,8%	19,2%	100,0%
De dénoncer les pratiques injustes des gouvernants, s'il y en a	99	21	120
	82,5%	17,5%	100,0%
D'exprimer des opinions divergentes par rapport à celles des autorités	100	20	120
	83,3%	16,7%	100,0%

Lorsqu'il s'agit d'exprimer leur opinion au sujet des questions d'intérêt public comme la (santé, la sécurité et le développement, etc.), les entreprises se disent libres, à une large majorité. C'est ce qu'affirment 109 répondants sur 121, soit 90,08%. Sur la question de critiquer les décisions des gouvernants, les entreprises se disent aussi libres, à une large majorité. C'est ce qu'affirment 97 répondants sur 120, soit 80,8%. La question « de dénoncer les pratiques injustes des gouvernants, s'il y en a » les entreprises se disent aussi libres, avec une large majorité de 99 répondants sur 120 soit 82,5%. Les entreprises se disent aussi libres, sur la question « d'exprimer des opinions divergentes par rapport à celles des autorités » avec une large majorité de 100 répondants sur 120 interrogées soit 83,3%. Le nombre de ceux qui « se sont déclarés ne pas être libres » n'est pas important, en moyenne moins de 15% des répondants, se sont déclarés ne pas être libres sur les quatre questions. Dans les quatre cas, cela revient au même et mérite qu'on s'y penche en vue d'une amélioration. Ce besoin est encore plus aigu en matière de liberté d'opinion vis-à-vis des décisions des autorités publiques (19,2%).

3.1.8.2. Cadre institutionnel et légal vu par les entreprises

L'appréciation du cadre institutionnel et légal par les entreprises montre une réelle satisfaction de la part de celles-ci même si des efforts sont encore nécessaires dans ce domaine si important.

Tableau 16. L'appréciation de l'environnement institutionnel (les structures) par les entreprises.

Niveau d'appréciation	Très efficace	Efficace	Peu efficace	Pas efficace	Inefficace	Total	Score	%
L'appréciation de l'environnement institutionnel (les structures) par les entreprises.	9	39	56	12	8	124	2,23	55,85%
	7,3%	31,5%	45,2%	9,7%	6,5%	100,0%		

L'observation du tableau 16 montre que seulement 39 répondants, soit 31,5% et 9 autres, soit 38,8%, qualifient le cadre institutionnel dans lequel évoluent les entreprises guinéennes respectivement « d'efficace » et de « très efficace ». Ces réponses cumulées sont particulièrement révélatrices quant à l'insatisfaction des entreprises au sujet de leur environnement institutionnel. Il y a donc lieu de conclure, à partir de ces réponses, que la vision du développement institutionnel en cours en Guinée rencontre un climat peu favorable de la part des partenaires clés à ce développement que sont les entreprises. En moyenne, cet aspect a récolté seulement 55.85% de satisfaction.

3.1.9. L'appréciation des mécanismes relatifs aux activités des entreprises

Le tableau qui suit donne l'appréciation du cadre légal dans lequel évoluent les entreprises guinéennes.

Tableau 17. Appréciation des mécanismes (les lois et politiques) relatifs aux activités des entreprises

Niveau d'appréciation	Très efficace	Efficace	Peu efficace	Pas efficace	Inefficace	Total	Score	%
Appréciation des mécanismes (les lois et politiques) relatifs aux activités des entreprises	5	44	48	13	13	123	2,12	53,05%
	4,1%	35,8%	39,0%	10,6%	10,6%	100,0%		

De la même façon, le cadre légal est peu apprécié par les entreprises, 48 répondants, soit 39% et 44 autres, soit 74,8%, qualifient le cadre légal dans lequel évoluent les entreprises « de peu efficace » et « d'efficace » respectivement. Autre fait révélateur, est le petit nombre de réponses « très efficaces » soit 4,1%.

Si l'efficacité des structures et des mécanismes en cours semble faire plus ou moins l'unanimité, il est important de souligner qu'un nombre non négligeable les juge « non efficaces ». C'est ce qu'affirment 16 répondants, soit 21,2% de l'ensemble des entreprises. L'appréciation des lois et politiques relatifs aux activités des entreprises a aussi récolté un score moyen de 53.05%.

IV : LA CORRUPTION

4.1. Perception du phénomène de corruption au sein des Entreprises en Guinée

L'enquête qui a été réalisée auprès des entreprises a recueilli les opinions des responsables sur les obstacles au développement socio-économique du pays, la perception sur l'ampleur de la corruption, son évolution, ses causes principales et les raisons de sa persistance.

4.1.1. Existence de la corruption en Guinée

Une question a été adressée à 126 entreprises sur l'existence de la corruption, de quelle que forme que ce soit. D'après les résultats de l'enquête, l'existence du phénomène de corruption est perçue par une plus grande majorité des entreprises interrogées (97,7%) comme le montre le tableau 18.

Tableau 18. L'existence de la corruption en Guinée

Réponse	Effectifs	Pourcentage
Oui	123	97,76%
Ne sait pas	19	2,4%
Total	126	100%

A la question de savoir si en Guinée la corruption existe, 123 entreprises sur 126 enquêtées, soit 97,6% ont répondu par l'affirmatif. Seul 3 entreprises (2.4%) ont déclaré ne pas le savoir.

4.1.2. Les pratiques de corruption en Guinée

Les répondants se sont exprimés également sur l'existence des pratiques de corruption suivantes :

- 1) Donner un travail à un proche qui n'a pas de qualifications requises
- 2) User de son autorité/ses relations pour influencer la décision d'une autre personne
- 3) Payer un pot-de-vin pour faire sauter une contravention
- 4) Trafic des informations confidentielles ou faire un versement non officiel pour obtenir une confiance
- 5) Faire accélérer une démarche c'est-à-dire offrir une faveur/paiement supplémentaire pour rendre une démarche plus rapide
- 6) Exiger ou recevoir de l'argent/cadeau en échange de faveur
- 7) Exonérer illégalement ou ne pas percevoir des impôts et taxes ou céder gratuitement ou à un vil prix les biens publics
- 8) Décider comme implantation d'un projet dans sa circonscription

Tableau 19. Les pratiques de la corruption présente en Guinée

	Oui	Non	Total	% Oui	% Non
Donner un travail à un proche	123	0	123	100,0%	0,0%
User de son autorité ou de ses relations pour influencer la décision d'une autre personne	120	2	122	98,4%	1,6%
Payer un pot -de-vin pour faire sauter une contravention	116	3	119	97,5%	2,5%
Offrir une faveur/paiement supplémentaire pour accélérer une démarche	119	3	122	97,5%	2,5 %
Faire un versement non officiel pour se qualifier	112	5	117	95,7%	4,3%
Exiger ou recevoir de l'argent/cadeau en échange de faveur	111	5	116	95,7%	4,3%
Faire un versement non officiel pour obtenir une confiance	105	5	110	95,5%	4,5%
Demande une faveur/paiement pour un service de son travail	116	7	123	94,3%	5,7%
Décider comme lieu d'implantation d'un projet sa circonscription	112	7	119	94,1%	5,9%
percevoir des impôts et taxes ou céder gratuitement ou à vil prix les biens publics	107	7	114	93,9%	6,1%

La pratique de corruption de « donner un travail à un proche qui n'a pas les qualifications requises » est considérée comme existante par 100% des répondants comme le montre tableau 19

D'après tableau 19, le « trafic d'influence », c'est-à-dire user de son autorité ou de ses relations pour orienter une décision, est une autre forme de pratique de la corruption. En effet, comme le souligne le-dit tableau, 98,4% des répondants sont de cet avis contre 1,6% qui trouve que cette pratique n'existe pas.

La pratique de payer un « pot-de-vin » pour faire sauter une contravention est considérée comme courante par 97,5% des répondants contre 2,5% qui la trouvent inexistante.

La pratique de « faire accélérer une démarche en accordant des faveurs ou en payant un supplément » est considérée comme courante par 97,5% de répondants contre 2,5% qui sont d'avis contraire.

En général, on constate que plus de 90% des entreprises interrogées affirment que toutes les pratiques de corruption sont monnaie courante en Guinée et de grande importance.

4.1.3. Perception du degré d'affectation des services publics et privés par la corruption

Les répondants se sont exprimés également sur l'ampleur du phénomène de corruption au sein des services publics et privés, en utilisant les critères suivants : *Très affecté ; Affecté ; Peu affecté ; Pas affecté.*

L'enquête a porté sur les services publics et privés suivants :

- 1) Administration de base
- 2) La police/ gendarmerie
- 3) Armée nationale
- 4) Banques et assurances
- 5) Le système judiciaire
- 6) Organisation de la société civile/ religieuse
- 7) Organisations internationales
- 8) Les médias
- 9) Les services des douanes/ impôts
- 10) Les services de santé
- 11) Les services de l'Education
- 12) Services des prisons
- 13) Le service foncier
- 14) Autres entreprises privées
- 15) Passation des marchés
- 16) Les Partis politiques
- 17) Le Parlement/Pouvoir législatif
- 18) Les ministères

Tableau 20. Les services affectés par la corruption

	Très affecté	Affecté	Peu affecté	Pas affecté	Total	Ordre d'affectation /4	Ordre d'affectation /100
Police/Gendarmerie	88	25	5	1	119	3,68	92,00%
	73,90%	21,00%	4,20%	0,80%	100,00%		
Service des impôts / Douane	68	38	6	1	113	3,53	88,30%
	60,20%	33,60%	5,30%	0,90%	100,00%		
Services fonciers	58	46	7	0	111	3,46	86,50%
	52,30%	41,40%	6,30%	0,00%	100,00%		
Institutions judiciaires	55	39	17	2	113	3,30	82,50%
	48,70%	34,50%	15,00%	1,80%	100,00%		
Passation des marchés	46	48	14	1	109	3,28	81,90%
	42,20%	44,00%	12,80%	0,90%	100,00%		
Système éducatif	46	52	13	2	113	3,26	81,40%
	40,70%	46,00%	11,50%	1,80%	100,00%		
Administration de base	54	38	23	1	116	3,25	81,30%
	46,60%	32,80%	19,80%	0,90%	100,00%		
Service de santé	42	52	16	3	113	3,18	79,40%
	37,20%	46,00%	14,20%	2,70%	100,00%		
Ministères	13	30	5	0	48	3,17	79,20%
	27,10%	62,50%	10,40%	0,00%	100,00%		
Armée nationale	39	52	14	4	109	3,16	78,90%
	35,80%	47,70%	12,80%	3,70%	100,00%		
Service des prisons	35	47	18	2	102	3,13	78,20%
	34,30%	46,10%	17,60%	2,00%	100,00%		
Parlement/Pouvoir législatif	35	41	20	3	99	3,09	77,30%
	35,40%	41,40%	20,20%	3,00%	100,00%		
Partis politiques	33	40	28	1	102	3,03	75,70%
	32,40%	39,20%	27,50%	1,00%	100,00%		
Médias	29	44	34	0	107	2,95	73,80%
	27,10%	41,10%	31,80%	0,00%	100,00%		
Autres entreprises privées	34	36	32	7	109	2,89	72,20%
	31,20%	33,00%	29,40%	6,40%	100,00%		
Banques/Assurances	16	38	44	10	108	2,56	63,90%
	14,80%	35,20%	40,70%	9,30%	100,00%		
Organisations de la Société civile / Institution religieuse	12	39	45	9	105	2,51	62,90%
	11,40%	37,10%	42,90%	8,60%	100,00%		
Organisations internationales	12	31	32	25	100	2,30	57,50%
	12,00%	31,00%	32,00%	25,00%	100,00%		

Comme le montre le tableau 20, en général, tous les services sont affectés par la corruption et accusent un niveau de corruption le plus élevé.

Les sept services les plus affectés par la corruption plus que les autres sont les suivants :

- La Police Nationale/ gendarmerie (92,0%)
- La Police Nationale/ gendarmerie (92,0%)
- Les services de douanes et impôts (88,3%)
- Les services fonciers ;(86,5%)
- Services judiciaires (82,5%)
- Les services des marchés publics (81,9%)
- Éducation (81,4%)
- L'administration de base (81,3%)

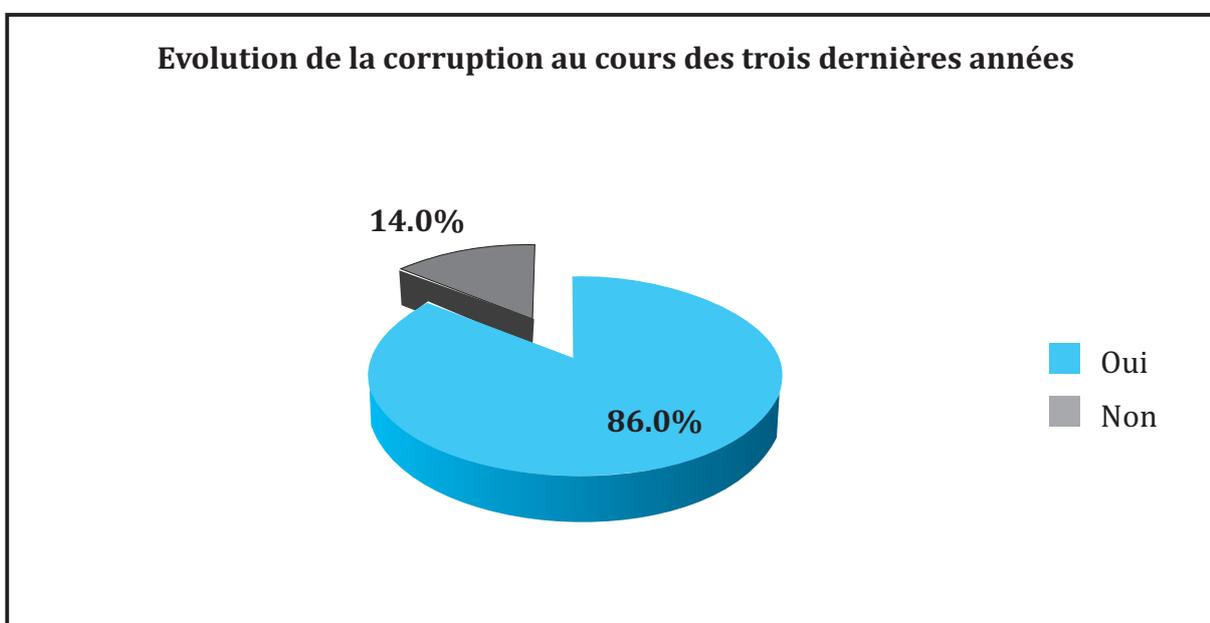
Les services les moins affectés par la corruption sont :

- Banque et assurance (63,9%) ;
- Les institutions religieuses / organisation de la société civile (62,9,%) ;
- Organisation internationales (57,5%)

4.1.4. Évolution de la corruption au cours des trois dernières années

Le tableau suivant permet de savoir si la corruption en Guinée avait connu une évolution positive ou négative pendant les trois dernières années précédentes.

Figure 8. Évolution de la corruption au cours de des trois dernières années



A l'échelle nationale, l'évolution du phénomène de corruption a été ressentie par 86,0% des répondants contre 14,0% de ceux qui sont d'avis contraire, comme le montre la figure 8.

4.1.5. Sens de l'évolution de la corruption

Tableau 21. Sens dans lequel la corruption évolue

Evolution	Elle a beaucoup augmenté	Elle a un peu augmenté	Elle a un peu diminué	Elle a beaucoup diminué	
Sens auquel la corruption évolue	20	16	38	2	76
	26,3%	21,1%	50,0%	2,6%	100,0%

Le tableau 21 présente le sens de l'évolution du phénomène de corruption au cours des trois années précédant l'enquête : « beaucoup augmenté », « peu augmenté », « peu diminué » et « beaucoup diminué ». Même si l'on constate qu'une grande proportion de la population (plus de 50%) affirme que la corruption avait un peu diminuée dans le pays, d'une manière générale, on peut constater que pour 26,3% des répondants, affirment encore le phénomène de corruption a beaucoup augmenté au cours des trois dernières années et 21,1% qui disent qu'elle a un peu augmenté contre un petite minorité (2,6%) qui dit qu'elle beaucoup diminué.

4.1.6. Cause de l'évolution de la corruption dans le pays

Tableau 22. Cause de l'augmentation de la corruption

Causes de l'augmentation	Effectifs	Pourcentage
Un comportement peu responsable des organes de l'État	18	50,0%
Un sentiment d'impunité des fonctionnaires soupçonnés d'être corrompus	11	30,6%
La censure sur la presse et	2	5,6%
une société civile inactive pour dénoncer la corruption	5	13,9%
Total	36	100,0%

Pour 50,0% des répondants, cette augmentation du phénomène de corruption est attribuable au comportement peu responsable des organes de l'État, Une autre cause de l'augmentation de la corruption au cours des trois dernières années est attribuable au sentiment d'impunité des fonctionnaires corrompus pour 30,6% des répondants. Donc on peut dire que les causes principales sont :

- Un comportement peu responsable des organes de l'État (50,0%)
- Un sentiment d'impunité des fonctionnaires corrompus (30,6%)
- Une société civile inactive pour dénoncer la corruption (13,9%)

4.2. Perception des causes favorisant la corruption

Les lignes qui suivent présentent les résultats de l'enquête sur les différentes causes favorisant la corruption du point de vue des responsables des entreprises.

4.2.1. Les causes suivantes favorisant la corruption

Dans cette partie nous allons examiner de près les causes qui favorisent la corruption.

Les lignes qui suivent présentent les résultats de l'enquête sur les différentes causes favorisant la corruption.

Tableau 23. Les causes qui favorisent la corruption

	Très importantes	Assez importantes	Peu importantes	Pas importantes	Total	Ordre d'importance/4	Ordre d'importance/100
Absence de sanctions contre ceux qui pratiquent la corruption	106	10	3	3	122		
	86,90%	8,20%	2,50%	2,50%	100,00%	3,8	94,90%
Mauvais fonctionnement de l'administration	99	15	3	1	118		
	83,90%	12,70%	2,50%	0,80%	100,00%	3,8	94,90%
Bas salaires	99	19	2	2	122		
	81,10%	15,60%	1,60%	1,60%	100,00%	3,76	94,10%
Manque de transparence dans les affaires du Gouvernement	91	18	9	1	119		
	76,50%	15,10%	7,60%	0,80%	100,00%	3,67	91,80%
Absence de règles/normes de conduite claires	71	35	12	1	119		
	59,70%	29,40%	10,10%	0,80%	100,00%	3,48	87,00%
Désir d'enrichissement personnel	63	39	18	1	121		
	52,10%	32,20%	14,90%	0,80%	100,00%	3,36	83,90%
Grand pouvoirs de certains agents publics sur les usagers	62	22	31	3	118		
	52,50%	18,60%	26,30%	2,50%	100,00%	3,21	80,30%
Le Gouvernement ne se penche pas suffisamment sur le problème	64	16	29	8	117		
	54,70%	13,70%	24,80%	6,80%	100,00%	3,16	79,10%
Pression provenant des proches et amis	49	39	25	3	116		
	42,20%	33,60%	21,60%	2,60%	100,00%	3,16	78,90%
Critères discrétionnaires de nomination de responsables	53	30	33	2	118		
	44,90%	25,40%	28,00%	1,70%	100,00%	3,14	78,40%
Pression venant des supérieurs/personnes hauts placées	46	41	25	4	116		
	39,70%	35,30%	21,60%	3,40%	100,00%	3,11	77,80%
Tout le monde le fait	51	27	24	12	114		
	44,70%	23,70%	21,10%	10,50%	100,00%	3,03	75,70%

Il ressort de l'ensemble des résultats présentés dans cette section que :

Les six plus importantes causes favorisant la corruption sont, d'après les répondants :

- L'absence de sanctions contre ceux qui pratiquent la corruption (94,9%);

- Mauvais fonctionnement de l'administration (94,9%) ;
- Les salaires bas des fonctionnaires (94,1%) ;
- Manque de transparence dans les affaires du Gouvernement (91,8%) ;
- Absence de règles/normes de conduite claires (87,0%) score de 3,48
- Le désir d'enrichissement personnel (83,9%);

Dans l'ensemble on ne trouve pas les causes qui peuvent être considérées comme moins importantes.

V : ATTITUDES À L'ÉGARD DES PRATIQUES DE CORRUPTION

L'attitude des entreprises à l'égard des pratiques de la corruption détermine leur degré d'acceptabilité et leur comportement vis-à-vis de la corruption. Les paragraphes qui suivent montrent dans quelle mesure les responsables des entreprises interrogées acceptent ou n'acceptent pas certains types de corruption, comment ils se comportent à l'égard des risques de corruption. Il a été ensuite examiné les circonstances dans lesquelles des versements illicites ont été réalisés.

Afin de détecter le degré d'acceptabilité des pratiques de corruption, les pratiques suivantes ont été considérées :

11. Donner un travail à un proche qui n'a pas les qualifications requises.
12. User de son autorité ou de ses relations pour influencer la décision d'une autre personne.
13. Demander une faveur/paiement pour un service de son travail.
14. Payer un pot-de-vin pour faire sauter une contravention.
15. Faire un versement non officiel pour obtenir une confiance.
16. Faire un versement non officiel pour se qualifier.
17. Offrir une faveur/paiement supplémentaire pour accélérer une démarche.
18. Exiger ou recevoir de l'argent/cadeau en échange de faveur.
19. Exonérer illégalement ou ne pas percevoir des impôts et taxes ou céder gratuitement ou à un vil prix les biens publics.
20. Décider comme lieu d'implantation d'un projet sa circonscription.

5.1. Degré d'acceptabilité des pratiques de corruption

Il a été demandé aux répondants d'apprécier le degré d'acceptabilité de certaines pratiques favorisant la corruption à partir d'un certain nombre de variables qui sont présentées ci-dessus. Afin de mieux construire un indice synthétique qui permet de classer le degré d'affectation du phénomène de corruption, le barème suivant a été utilisé :

- ✓ Tout à fait acceptable
- ✓ Plutôt acceptable
- ✓ Plutôt inacceptable
- ✓ Tout à fait inacceptable

Tableau 24. Le degré d'acceptabilité des différents pratiques

Degré d'acceptabilité	Tout à fait acceptable	Plutôt acceptable	Plutôt inacceptable	Tout à fait inacceptable	Total	Ordre d'acceptabilité/4	Ordre d'acceptabilité/100
Payer un pot-de-vin pour faire sauter une contravention	3	35	83	2	123	2,32	57,90%
	2,40%	28,50%	67,50%	1,60%	100,00%		
Offrir une faveur/paiement supplémentaire pour accélérer une démarche	5	9	44	65	123	1,63	40,70%
	4,10%	7,30%	35,80%	52,80%	100,00%		
Faire un versement non officiel pour se qualifier	4	16	31	71	122	1,61	40,40%
	3,30%	13,10%	25,40%	0%	100,00%		
Exiger ou recevoir de l'argent/cadeau en échange de faveur	4	10	42	67		1,6	40,00%
	3,30%	8,10%	34,10%	54,50%			
Décider comme lieu d'implantation d'un projet sa circonscription	6	11	33	72	122	1,6	40,00%
	4,90%	9,00%	27,00%	59,00%	100,00%		
Demander une faveur/paiement pour un service de son travail	4	11	36	72	123	1,57	39,20%
	3,30%	8,90%	29,30%	58,50%	100,00%		
Faire un versement non officiel pour obtenir une confiance	3	6	46	67	122	1,55	38,70%
	2,50%	4,90%	37,70%	54,90%	00%		
User de son autorité ou de ses relations pour influencer la décision d'une autre personne	8	2	34	81	125	1,5	37,40%
	6,40%	1,60%	27,20%	64,80%	100,00%		
Donner un travail a un proche qui n'a pas les qualifications requises	6	1	28	90	125	1,38	34,60%
	4,80%	0,80%	22,40%	72,00%	100,00%		
Exonérer illégalement ou ne pas percevoir des impôts et taxes ou céder gratuitement ou a un vil prix les biens publics	3	2	26	91	122	1,32	33,00%
	2,50%	1,60%	21,30%	74,60%	100,00%		

Le degré d'acceptabilité de la pratique de corruption « payer un pot-de-vin pour faire sauter une contravention dans le cas d'une infraction » est élevé, il est de **57,9%**. En effet, il est considéré par 30,9% des répondants comme acceptable avec 2,4% qui sont tout à fait en accord et 28,5% qui sont plutôt en accord. Cependant, dans l'ensemble, cette pratique est considérée aussi comme inacceptable par près de 69,1% des répondants dont 67,5% qui la considèrent plutôt inacceptable et 1,6% tout à fait inacceptable.

Comme pour les autres pratiques de corruption précédente, très peu des répondants partagent l'idée « *de faire un versement non officiel pour obtenir une information confidentielle* ». Seulement 7,4% des répondants trouvent cette pratique acceptable alors que 82,6% la trouvent inacceptable. Son degré d'acceptabilité reste encore faible puisqu'il est de **38,7%**.

L'idée de « *faire un versement non officiel pour se qualifier dans une compétition* » n'est presque pas, dans l'ensemble, partagée par les répondants. Presque 83,6% des répondants considèrent cette pratique comme inacceptable. Il faut souligner cependant que 16,4% des répondants tolèrent cette pratique et la trouve acceptable. Cependant son degré d'acceptabilité par la population reste toujours faible, il est de **40,4%**

Même si le degré d'acceptabilité de la pratique de corruption « *d'offrir une faveur ou un paiement supplémentaire pour accélérer une démarche quelconque* », est relativement moins élevé (**40,7%**), presque 88,6% considèrent inacceptable cette pratique. En effet près de 52,8% des répondants trouvent cette pratique « tout à fait inacceptable » et 35,8% la trouve « plutôt inacceptable ». Cependant il faut noter que environ 11,4% des répondants trouvent cette pratique acceptable.

La pratique de corruption « *d'exiger ou de recevoir de l'argent ou cadeau en échange d'une quelconque faveur* » est considérée par 88,5 des personnes interrogées comme inacceptable. Toutefois, une faible proportion (11,5%) des répondants sont en accord avec cette pratique de corruption. son degré d'acceptabilité est de **40%** et relativement peut être considéré comme peu élevé.

Environ 9 personnes sur 10 ne sont pas d'accord avec la pratique « *d'exonérer illégalement, ne pas percevoir des impôts et taxes ou céder gratuitement ou à un prix dérisoire les biens publics* ». Une faible proportion des répondants est en accord avec cette pratique de corruption. Il s'agit d'une proportion de 2,5% pour ceux qui la trouvent « *tout à fait acceptable* » et 1,6% qui la trouvent « *plutôt acceptable* ». Ce qui rend son degré d'acceptabilité le plus faible de tous c'est dire **33%**

Comme précédemment, très peu des répondants acceptent la pratique qu'une autorité décide comme « *lieu d'implantation d'un projet sa circonscription d'origine* ». Environ 9% personnes trouvent cette pratique « *plutôt acceptable* » et 5% des répondants la trouve « *tout à fait acceptable* ». Il convient de signaler que cette idée n'est pas partagée par environ 86% des répondants dont 27% trouvent cette pratique « *plutôt inacceptable* » et 59% la trouvent « *tout à fait inacceptable* ». Ce qui rend son degré d'acceptabilité relativement faible (**40%**)

En général, ces résultats montrent donc que les Guinéens considèrent toutes les pratiques de corruption comme étant tout à fait inacceptables.

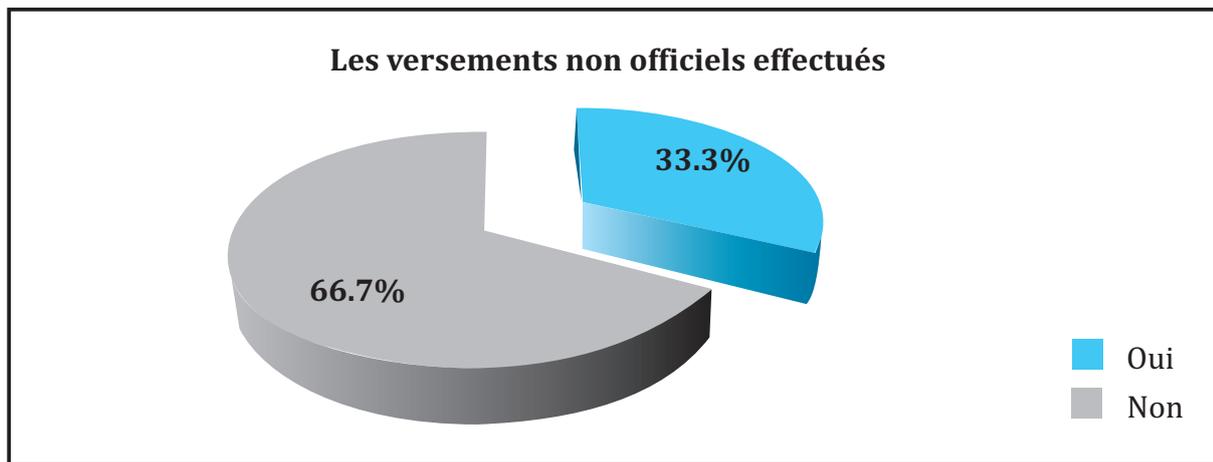
5.2. Comportement à l'égard des risques de corruption

Cette partie présente quelques situations susceptibles d'exposer les chefs d'entreprises à la corruption.

5.2.1. Situation susceptibles d'exposer les entreprises à la corruption

Les situations jugées susceptibles d'exposer les responsables d'entreprises à la corruption ainsi que les différents comportements de réaction sont présentés dans le tableau ci-après :

Figure 9. Versements non officiels effectués



La figure 9, montre que 66,7% des responsables d'entreprises n'ont pas effectué un versement quelconque pour obtenir un service contre 33,3% qui se sont abstenus.

Tableau 25. Les occasions auxquelles les versements ont eu lieu.

Occasion	Non	Oui	Total	% Non	% Oui	%Total
Pour obtenir un emploi	39	1	40	97,5 %	2,5%	100,0%
Pour obtenir un visa ou le passeport	30	10	40	75,0 %	25,0%	100,0%
Pour obtenir une autorisation/document administratif	23	17	40	57,5 %	42,5%	100,0%
Obtenir un logement/terrain	38	2	40	95,0 %	5,0%	100,0%
Obtenir une promotion/mutation	35	5	40	87,5 %	12,5%	100,0%
Pour payer moins d'impôt	37	3	40	92,5 %	7,5%	100,0%
Pour accélérer une démarche administrative	33	7	40	82,5 %	17,5%	100,0%
Pour faire sauter une contravention/amende	37	3	40	92,5 %	7,5%	100,0%
Pour faire embaucher un proche qui n'a pas les qualifications requises	40	0	40	100,0 %	0,0%	100,0%
Pour obtenir un traitement préférentiel	35	5	40	87,5 %	12,5%	100,0%

Parmi les personnes ayant signalé avoir effectué un versement illicite, seulement moins de la moitié ont signalé les occasions de versements illicites. Parmi ceux qui ont déclaré, 42,5% des interrogées ont signalé que les versements illicites ont été octroyés pour « *obtenir une autorisation et un document administratif* », 25 % de la population ayant confirmé avoir effectué un versement non officiel ont indiqué avoir effectué ce versement pour « **obtenir un visa ou le passeport** », 17,5% pour « *accélérer une démarche administrative* », 12,5% « *obtenir un traitement préférentiel* », 12,5% « **Obtenir une promotion/mutation** », 7,5% pour « *payer moins d'impôts* », 5% pour « *obtenir un logement/ terrain* », 2,5% pour « *obtenir un emploi* »

Tableau 26. Les versements non officiels effectués

Nombre de fois	Une fois	Deux fois	Trois fois et plus	Total
Administration de base	9	6	2	17
Police/Gendarmerie	13	1	0	14
Armée nationale	0	0	0	0
Banques / Assurances	0	0	3	3
Institutions judiciaires	1	1	3	5
Organisations de la Société civile / Institution religieuse	1	0	0	1
Organisations internationales	0	1	0	1
M é d i a s	0	1	0	1
Service des impôts / Douane	2	0	4	6
Service de santé	3	0	1	4
Système éducatif	1	0	1	2
Service des prisons	0	0		0
Services fonciers	0	1	0	1
Autres entreprises privées	0	3	1	4
Passation des marchés	2	5	0	7
Partis politiques	0	0	0	0
Parlement/Pouvoir législatif	0	0	0	0
Ministères	3	3	0	6

Le tableau 26 montre que les versements illicites sont plus fréquents dans les services publics et dans les banques. Plus le service public est sollicité et fréquenté plus le risque de corruption devient grand. C'est dans ce cadre que les services de l'administration, de la police, des impôts, des marchés publics et institutions judiciaires en Guinée qui sont plus fréquentés que les autres présentent une fréquence de corruption plus grande. A ce titre, un nombre plus élevé de responsables des entreprises (17) ont versé un pot-de-vin auprès des services de l'administration alors que 14 autres l'ont fait auprès de la police.

Tableau 27. L'impact des versements non officiels

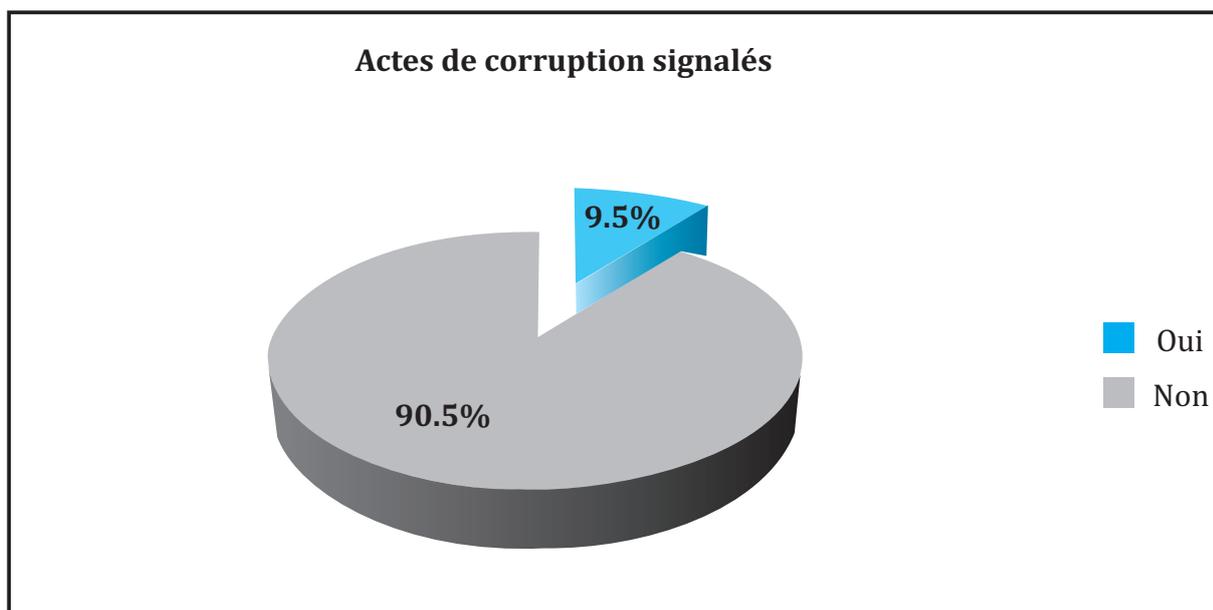
	Effectifs	%
Ils ont mené au résultat recherché	27	69,2%
Ils ont mené en partie au résultat recherché	7	17,9%
Ils n'ont pas mené au résultat recherché	5	12,8%
Total	39	100,0%

Au niveau des résultats obtenus, plus de 69,2% déclarent avoir obtenus les résultats escomptés contre 12,8% qui n'ont pas obtenu les résultats recherchés.

5.2.2. Actes de corruption signalés

Cette partie nous donne les informations sur l'habitude de dénoncer tout acte de corruption commis ainsi les raisons qui poussent les répondants à ne pas porter plaintes en cas de besoin.

Figure 10. Actes de corruption signalés



De la figure 10, on peut constater que les responsables d'entreprises guinéens n'ont pas l'habitude de dénoncer les actes de corruption, seulement 9,5% d'actes de corruption ont été dénoncés.

5.2.3. Raison pour ne pas porter plainte

Tableau 28. Raison pour ne pas porter plainte

Raisons	Non	Oui	Total	%Non	%Oui	%Total
Les démarches sont trop compliquées	73	10	83	88,0%	12,0%	100,0%
Ne savait pas à qui s'adresser	83	0	83	100,0%	0,0%	100,0%
Ne pouvait pas apporter les preuves nécessaires	74	9	83	89,2%	10,8%	100,0%
Cela aurait pris beaucoup de temps	77	6	83	92,8%	7,2%	100,0%
Cela n'aurait rien change	43	40	83	51,8%	48,2%	100,0%
Cela aurait attiré des ennuis	52	31	83	62,7%	37,3%	100,0%
J'envisage encore de porter plainte	81	2	83	97,6%	2,4%	100,0%

La tendance des répondants face à cette pratique de dénoncer la corruption reste pratiquement la même quelque soit la raison. « *Déposer une plainte contre la corruption leur semble un acte désespérément et difficilement réalisable* ». Car il n'y a rien à changer, disent plus de 48,2% de ce qui auraient dénoncé les actes de corruption. D'autres craignent de s'attirer des ennuis (37,3%), un nombre non négligeable (12%) disent qu'il s'agit de démarches trop compliquées et ne savent même pas à qui s'adresser. Toute-fois, il faut noter qu'une petite minorité (2,4%) de répondants préfèrent de porter plainte. Cette situation risque d'entraver les mesures envisageables pour le pays de lutter contre la corruption.

5.2.4. Fréquence de la corruption dans les institutions

Pour mesurer la fréquence de la pratique de la corruption dans les différentes institutions susceptibles d'être corrompues, une question a été posée sur la fréquence à laquelle la personne aurait payé un pot-de-vin à l'institution.

Tableau 29. La fréquence de la corruption dans les entités publiques et privées

	Très Courante	Courante	Peu courante	Pas du tout	Total	Ordre de fréquence/4	Ordre de fréquence/10
Police/Gendarmerie	90	26	3		119	3,73	93,30%
	75,60%	21,80%	2,50%	0,00%	100,00%		
Service des impôts/douane	79	35	4		118	3,64	90,90%
	66,90%	29,70%	3,40%	0,00%	100,00%		
Services financiers	71	35	6	1	113	3,56	88,90%
	62,80%	31,00%	5,30%	0,90%	100,00%		
Ministères	50	53	11		114	3,34	83,60%
	43,90%	46,50%	9,60%	0,00%	100,00%		
Passation des marchés	49	56	9	1	115	3,33	83,30%
	42,60%	48,70%	7,80%	0,90%	100,00%		
Institutions judiciaires	52	44	15	1	112	3,31	82,80%
	46,40%	39,30%	13,40%	0,90%	100,00%		
Service de santé	51	48	16	2	117	3,26	81,60%
	43,60%	41,00%	13,70%	1,70%	100,00%		
Administration de base	54	39	21	2	116	3,25	81,30%
	46,60%	33,60%	18,10%	1,70%	100,00%		
Système éducatif	48	51	17	1	117	3,25	81,20%
	41,00%	43,60%	14,50%	0,90%	100,00%		
L 'année Nationale	40	55	12	3	110	3,2	80,00%
	36,40%	50,00%	10,90%	2,70%	100,00%		
Service des prisons	43	43	17	4	107	3,17	79,20%
	40,20%	40,20%	15,90%	3,70%	100,00%		
Parlement/Pouvoir legislative	36	34	33	1	104	3,01	75,20%
	34,60%	32,70%	31,70%	1,00%	100,00%		
Partis politiques	36	32	34	3	105	2,96	74,00%
	34,30%	30,50%	32,40%	2,90%	100,00%		
Autres entreprises privées	38	36	30	9	113	2,91	72,80%
	33,60%	31,90%	26,50%	8,00%	100,00%		
Médias	28	33	40	7	108	2,76	69,00%
	25,90%	30,60%	37,00%	6,50%	100,00%		
Banques / Assurances	18	37	37	17	109	2,51	62,80%
	16,50%	33,90%	33,90%	15,60%	100,00%		
Organisations de la Société civile / Institution religieuse	14	31	38	20	103	2,38	59,50%
	13,60%	30,10%	36,90%	19,40%	100,00%		
Organisations internationales	9	31	24	32	96	2,18	54,40%
	9,40%	32,30%	25,00%	33,30%	100,00%		

Il ressort du tableau 29 que la corruption est très présente dans les institutions retenues par l'enquête. En effet, cette première impression est traduite par la proportion élevée des répondants ayant déclaré la

modalité « très courante » dans les institutions publiques. Elle varie entre 93,3% pour la Police, 90,9% pour les douanes et impôts, 88,9% pour les services fonciers, etc., ce qui montre une prévalence de la corruption plus prononcée dans le secteur public que dans le secteur privé.

5.3. Nature des comportements de corruption

Pour connaître le profil de la personne corrompue, une question a été posée aux entreprises ayant donné un pot-de-vin, sur la personne ayant reçu un versement des pots-de-vin. Ensuite une série d'autres questions a permis de connaître la fréquence et les formes de corruption, ainsi que les modalités de versement du pot-de-vin

Tableau 30. Les personnes qui donnent des pots-de-vin ou usent de leur influence pour obtenir des faveurs ou traitements préférentiels

Fréquence	Toujours	Très fréquent	Fréquent	Peu fréquent	Pas du tout	Total	Score	%
Les autorités de l'Administration de base	21	36	40	23	0	120	3,46	69,2%
	17,5%	30,0%	33,3%	19,2%	0,0%	100,0%		
Les Policiers/Gendarmes	28	59	27	6	0	120	3,91	78,2%
	23,3%	49,2%	22,5%	5,0%	0,0%	100,0%		
Les militaires de l'armée nationale	12	31	49	17	2	111	3,31	66,1%
	10,8%	27,9%	44,1%	15,3%	1,8%	100,0%		
Les agents de Banques / Assurances	5	16	38	35	16	110	2,63	52,5%
	4,5%	14,5%	34,5%	31,8%	14,5%	100,0%		
Les agents des Institutions judiciaires	20	40	41	18	0	119	3,52	70,4%
	16,8%	33,6%	34,5%	15,1%	0,0%	100,0%		
Les agents des Organisations de la Société civile / Institution religieuse	7	17	33	36	17	110	2,65	52,9%
	6,4%	15,5%	30,0%	32,7%	15,5%	100,0%		
Les agents Organisations internationales	6	17	26	28	25	102	2,52	50,4%
	5,9%	16,7%	25,5%	27,5%	24,5%	100,0%		
Le personnel des Médias	8	28	32	37	9	114	2,90	58,1%
	7,0%	24,6%	28,1%	32,5%	7,9%	100,0%		
Les agents Service des impôts / Douane	17	59	30	11	2	119	3,66	73,1%
	14,3%	49,6%	25,2%	9,2%	1,7%	100,0%		
Les agents des Service de santé	10	37	43	26	2	118	3,23	64,6%
	8,5%	31,4%	36,4%	22,0%	1,7%	100,0%		
Les agents du Système éducatif	11	35	50	19	4	119	3,25	65,0%
	9,2%	29,4%	42,0%	16,0%	3,4%	100,0%		
Les agents des Services des prisons	9	42	40	17	3	111	3,33	66,7%
	8,1%	37,8%	36,0%	15,3%	2,7%	100,0%		
Les agents des Services fonciers	11	58	34	9	4	116	3,54	70,9%
	9,5%	50,0%	29,3%	7,8%	3,4%	100,0%		
Les opérateurs des entreprises privées	9	34	32	35	6	116	3,04	60,9%
	7,8%	29,3%	27,6%	30,2%	5,2%	100,0%		
Les agents publics des Passation des marchés	11	38	51	13	2	115	3,37	67,5%
	9,6%	33,0%	44,3%	11,3%	1,7%	100,0%		
Les dirigeants des Partis politiques	7	33	27	33	9	109	2,96	59,3%
	6,4%	30,3%	24,8%	30,3%	8,3%	100,0%		
Les Parlementaires/Pouvoir législatif	9	33	32	32	2	108	3,14	62,8%
	8,3%	30,6%	29,6%	29,6%	1,9%	100,0%		
Ministères / Pouvoir Exécutif	9	39	51	16	1	116	3,34	66,7%
	7,8%	33,6%	44,0%	13,8%	0,9%	100,0%		

L'examen des résultats repris dans le tableau 30 révèle que les policiers et les gendarmes sont cités dans la grande majorité des cas, soit 78,2% suivis des agents du service des impôts et des douanes 73,1% contre 70,9% des cas des agents des services fonciers et 70,4% des services judiciaires . Il importe de noter que seuls les agents des Organisations de la Société civile / Institution religieuse ont été moins pointés du doigt avec un score de 2,52 soit 50,4%.

5.3.1. Les formes de corruption

La corruption, au degré constaté, se pratique sous différentes formes, notamment : en argent, en cadeaux, en service de reconnaissance ou en service ou quelque chose offert gratuitement. D'autre part, certains répondants ont déclaré avoir corrompu sous une autre forme comme le charme (sexe). Le tableau 6.13 reprend les résultats y relatifs.

Tableau 31. Les formes de corruption connues

Formes de corruption	Oui	Non	Total	% Oui	% Non	% Total
Donner de l'argent liquide	75	48	123	61,0%	39,0%	100,0%
Offrir des cadeaux	38	77	115	33,0%	67,0%	100,0%
Rendre des services en échange	27	80	107	25,2%	74,8%	100,0%
Proposer des services ou des produits gratuits	23	85	108	21,3%	78,7%	100,0%
Offrir son charme (sexe) en échange d'un service quelconque	19	85	104	18,3%	81,7%	100,0%

Dans l'ensemble du pays, une proportion de 61% des répondants a pratiqué la corruption en donnant de l'argent.

La proportion des répondants ayant offert un cadeau pour corrompre est plus forte que la forme de soudoyer, soit 33% dans l'ensemble contre 25% pour rendre service. Il faut par ailleurs signaler que « donner son sexe en échange d'un service » est devenu chose courante dans le pays (18,3% des cas).

5.3.3. Modalité de versement de la corruption

Le paiement du pot-de-vin se fait selon les trois modalités suivantes : soit directement au concerné, soit par l'intermédiaire d'une connaissance ou encore en passant par un autre intermédiaire. Les répondants qui ont pratiqué la corruption au cours des trois années précédant l'enquête ont déclaré la modalité de versement du pot-de-vin.

Tableau 32. Les modalités de la corruption

Modalité	Oui	Non	Total	% Oui	% Non	% Total
Versement direct à la personne concerné e	74	27	101	73,3%	26,7%	100,0%
Passer par une connaissance	34	47	81	42,0%	58,0%	100,0%
Passer par d'autres intermédiaires	23	53	76	30,3%	69,7%	100,0%

Dans l'ensemble, les répondants ayant pratiqué la corruption qui ont fait directement le versement illicite à la personne concernée représentent 73,3%. Ce qui laisse croire que la corruption se pratique sans témoin, donc dans la discrétion.

Bien au contraire, le versement par l'entremise d'une connaissance suppose la complicité d'une tierce personne, bien connue et qui pourrait garder secret la transaction. L'illustration à la figure ci-dessous montre que la proportion des répondants ayant utilisé cette voie est de l'ordre de 42,% dans l'ensemble.

Un autre type de versement illicite sans discrétion est le paiement par un autre intermédiaire qu'une connaissance, donc avec la complicité d'une personne inconnue. D'une manière générale, cette pratique est utilisée dans de faibles proportions, soit 30,3% dans l'ensemble.

5.4. Perception de la corruption dans le monde politique

5.4.1. Les raisons qui poussent les gens à s'engager dans la politique

D'après la perception des répondants, les gens s'engagent dans la politique pour plusieurs raisons. Ces raisons sont les suivantes : « le pouvoir », « aider leur famille, parent et amis », « s'enrichir », « contribuer au développement du pays ou protéger leurs affaires ».

Tableau 33. Les raisons qui poussent les gens à s'engager dans la politique

Raison	Non	Oui	TOTAL	% Non	% oui
Le pouvoir	255	698	953	26,8%	73,2%
Aider leur famille, parents et amis	606	347	953	63,6%	36,4%
S'enrichir	352	601	953	36,9%	63,1%
Contribuer au développement du pays	599	354	953	62,9%	37,1%
Couvrir et protéger leurs affaires	599	354	953	62,9%	37,1%

Parmi les raisons évoquées par les répondants qui poussent les citoyens à s'engager dans la politique figure en première position le désir du « pouvoir ». Cette opinion est partagée par 73,2% des citoyens interrogés. La deuxième raison est celle de « s'enrichir ». C'est l'avis de 63,1% des répondants.

Une autre raison évoquée de s'engager dans la politique est de pouvoir « contribuer au développement du pays ». C'est la perception partagée par 37,1% des citoyens « Couvrir ou protéger leurs affaires » est une autre raison exprimée aussi par 37,1% des citoyens. Il y en a d'autres personnes qui s'engagent dans la politique pour pouvoir « aider leurs familles, parents et amis », d'après 36,4%.

5.4.2. Achat des votes par les partis politiques et leurs candidats en période électorale

Une question a été posée pour savoir si les partis politiques et leurs candidats achetaient des votes pendant la période électorale.

Tableau 34. Achat des votes par les parties politiques

Fréquence	Toujours	Fréquemment	Rarement	Jamais	Total	Score	%
Achat des votes par les parties politiques	50	56	5	2	113	3,36	84,1%
	44,2%	49,6%	4,4%	1,8%	100,0%		

La grande partie des répondants a répondu à cette question par le positif. En effet, 44,2% des entreprises pensent que les partis politiques et leurs candidats achètent toujours des votes pendant la période électorale. La proportion de ceux qui partagent cette opinion est de 49,6% qui disent que c'est fréquemment. En moyenne, la conviction des responsables des entreprises sur l'achat des votes par les partis politiques s'élève à 84,1%.

VI : MOYENS DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

6.1. Les moyens de lutte contre la corruption dont disposent les citoyens

La question relative aux moyens de lutte contre la corruption dont disposent les citoyens au sein des entreprises donne des résultats qui témoignent que le refus de donner pour obtenir des services est une préoccupation des entreprises enquêtées.

Notons que ce n'est pas le seul moyen dont disposent les citoyens pour lutter contre la corruption, le tableau suivant nous en donne les détails.

Tableau 35. Les moyens de lutte contre la corruption dont disposent les citoyens

Moyen	Non	Oui	Total	%non	%oui	%Total
Le refus de donner pour obtenir des services	38	87	125	30,4%	69,6%	100,0%
Le retour à des valeurs humanistes et morales	64	61	125	51,2%	48,8%	100,0%
Lutter contre l'inertie et l'attentisme	63	62	125	50,4%	49,6%	100,0%
duquer autour de soi, ses enfants et ses proches	51	74	125	40,8%	59,2%	100,0%
Dénoncer les cas et tentatives de corruption dans les instances judiciaires	52	73	125	41,6%	58,4%	100,0%
Dénoncer les cas et tentatives de corruption dans les médias	40	85	125	32,0%	68,0%	100,0%
Autre (grèves)	124	1	125	99,2%	0,8%	100,0%

Les moyens de lutte contre la corruption dont disposent les citoyens tels que perçu par les répondants peuvent être classés par ordre d'importance comme suit :

- ✓ Le refus de donner la corruption pour obtenir des services (69,6%) ;
- ✓ Dénoncer les cas et tentatives de corruption dans les médias (68%) ;
- ✓ Eduquer autour de soi, ses enfants et ses proches (59,2%)
- ✓ Dénoncer les cas et tentatives de corruption dans les instances judiciaires (58,4%) ;
- ✓ La lutte contre l'inertie et l'attentisme (49,6%) ;
- ✓ Le retour à des valeurs humanistes et morales (48,8%).

6.2. Les moyens de lutte contre la corruption dont disposent les associations

Tableau 36. Les moyens de lutte contre la corruption dont disposent les associations

Moyens	Non	Oui	Total	% Non on	%oui	%Total
Contribuer à débattre sur les problèmes	31	92	123	25,2%	74,8%	100,0%
Dénoncer les comportements contraires aux dispositions législatives	18	105	123	14,6%	85,4%	100,0%
Une réelle implication des membres des associations	63	60	123	51,2%	48,8%	100,0%

Les répondants ont classé les principaux moyens de lutte contre la corruption dont disposent les associations selon leur efficacité, de la manière suivante :

- ✓ Contribuer à débattre sur les problèmes posés par la corruption (74,8%) ;
- ✓ Dénoncer les comportements contraires aux dispositions législatives (85,4%) ;
- ✓ Une réelle implication des membres des associations (48,8%).

6.3. Les moyens de lutte contre la corruption dont disposent les associations

Tableau 37. Les moyens de lutte contre la corruption dont disposent les médias

Moyens	not mentioned	mentioned	total	% not mentioned	%mentioned	%total
Un espace de contrôle, d'information et de débats	25	97	122	20,5%	79,5%	100,0%
Un relais grand public d'éducation en milieu scolaire ou dans le cadre familial	63	59	122	51,6%	48,4%	100,0%
La radio comme espace de dénonciation	15	107	122	12,3%	87,7%	100,0%
Téléphone vert, internet, messagerie sms	63	59	122	51,6%	48,4%	100,0%

Les répondants ont classifié les principaux moyens de lutte contre la corruption dont disposent les médias selon leur efficacité, de la manière suivante :

- ✓ La radio comme espace de dénonciation (87,7%)
- ✓ Un espace de contrôle, d'information et de débats (79,5%)
- ✓ Un relais grand public d'éducation en milieu scolaire ou dans le cadre familial (48,4%)
- ✓ Téléphone vert, internet, messagerie, SMS (48,4%)

6.4. Le rôle de l'Etat dans la lutte contre la corruption

Tableau 38. Le rôle de l'Etat dans la lutte contre la corruption

Rôle	Non	Oui	Total	% Non	%Oui	%Total
Eduquer et informer le citoyen sur ses droits et ses obligations civiques	47	78	125	37,6%	62,4%	100,0%
Donner l'exemple par le haut	52	73	125	41,6%	58,4%	100,0%
Mettre en place une stratégie de lutte contre la corruption organisée et structurée	68	57	125	54,4%	45,6%	100,0%
Contrôler et sanctionner	29	96	125	23,2%	76,8%	100,0%
Soutenir les associations	77	48	125	61,6%	38,4%	100,0%
Améliorer les conditions de vie des citoyens, en particulier les rémunérations des fonctionnaires	54	71	125	43,2%	56,8%	100,0%
Médiatisation des cas de corruption	56	69	125	44,8%	55,2%	100,0%

Les répondants ont classifié les principaux moyens de lutte contre la corruption dont dispose l'état selon leur efficacité, de la manière suivante :

- ✓ Contrôler et sanctionner (76,8%)
- ✓ Éduquer et informer le citoyen sur ses droits et ses obligations civiques (62,4%)
- ✓ Donner l'exemple par le haut (58,4%)
- ✓ Améliorer les conditions de vie des citoyens, en particulier les rémunérations des fonctionnaires (56,8%)
- ✓ Médiatisation des cas de corruption (55,2%)
- ✓ Mettre en place une stratégie de lutte contre la corruption organisée et structurée (45,6%)
- ✓ Soutenir les associations (38,4%)

6.5. Degré d'engagement pour lutter contre la corruption

6.5.1. La population disposée à lutter contre la corruption

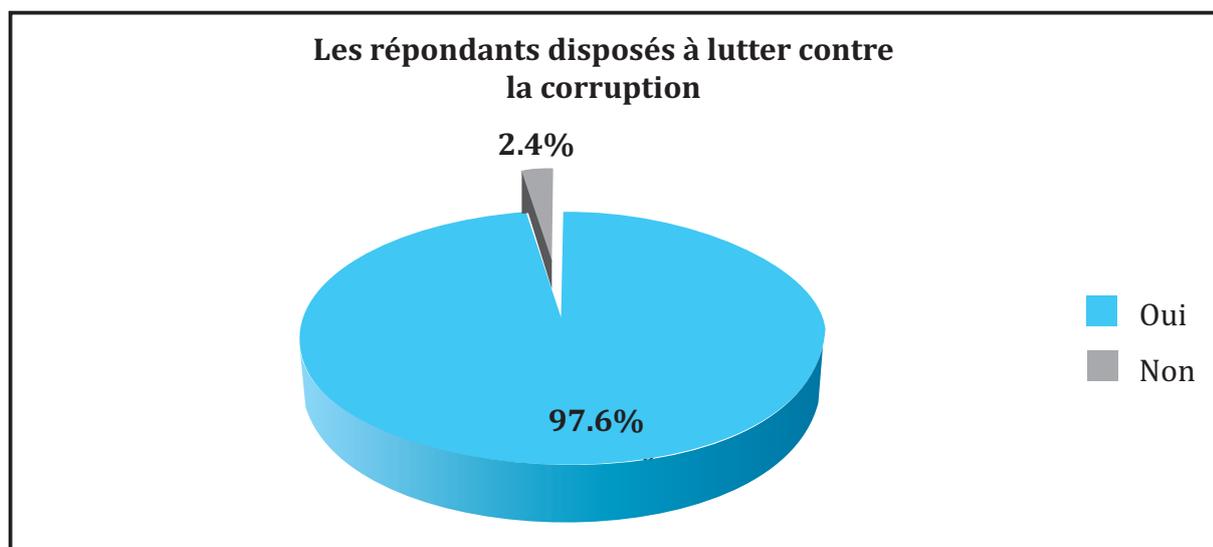
Quelque soit les catégories des répondants, au moins 97,6% sont disposés à lutter contre la corruption, contre 2,4% qui ne sont pas disposés à lutter contre la corruption.

6.6. Degré d'engagement pour lutter contre la corruption

6.6.1. La population disposée à lutter contre la corruption

Quelque soit les catégories des répondants, au moins 97,6% sont disposés à lutter contre la corruption, contre 2,4% qui ne sont pas disposés à lutter contre la corruption.

Figure 11. La population disposée à lutter contre la corruption



Un grand nombre des répondants (plus de 97,6%) est disposé à lutter contre la corruption, ce qui constitue un atout qui devrait être exploité par le gouvernement dans la lutte contre la corruption.

Tableau 39. Degré d'engagement pour lutter contre la corruption

Degré	Non	Oui	Total	% Non	%Oui	%Total
Je suis disposé à payer plus cher plutôt que de verser un montant illicite	44	78	122	36,1%	63,9%	100,0%
Je refuse de payer un supplément d'un service dont j'ai le droit	36	86	122	29,5%	70,5%	100,0%
Je dénonce la sollicitation d'une demande d'un paiement illicite	43	79	122	35,2%	64,8%	100,0%

Les répondants ont classé les degrés de lutte contre la corruption selon leur efficacité, de la manière suivante :

- ✓ Je refuse de payer un supplément d'un service dont j'ai le droit (70,5%)
- ✓ Je suis disposé à payer plus cher plutôt que de verser un montant illicite (63,9%)
- ✓ Je dénonce la sollicitation d'une demande d'un paiement illicite (64,8%)

Tableau 40. Les lieux de recours utilisés pour dénoncer la corruption rencontrée

Lieux	Non	Oui	Total	% Non	%oui	%Total
Police	48	12	60	80,0%	20,0%	100,0%
Supérieur du fonctionnaire	39	21	60	65,0%	35,0%	100,0%
Discussion avec les proches	43	17	60	71,7%	28,3%	100,0%
Avocat	49	11	60	81,7%	18,3%	100,0%
Juge/Procureur	52	8	60	86,7%	13,3%	100,0%
Premier Ministre	59	1	60	98,3%	1,7%	100,0%
Presse	25	35	60	41,7%	58,3%	100,0%
Personnalité locale	46	14	60	76,7%	23,3%	100,0%
ONG	46	14	60	76,7%	23,3%	100,0%

Les répondants ont signalé les lieux de recours selon leur efficacité, de la manière suivante :

- ✓ Presse (58,3%)
- ✓ Supérieur du fonctionnaire (35%)
- ✓ Discussion avec les proches (28,3%)
- ✓ Personnalité locale (23,3%)
- ✓ ONG (23,3%)

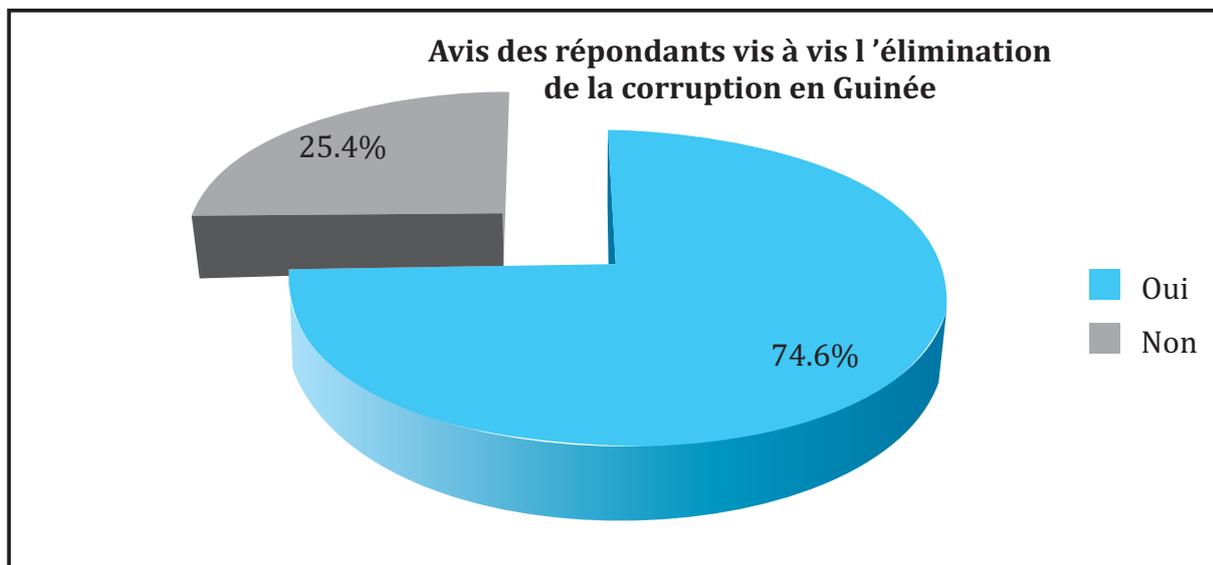
La population préfère plus dénoncer la corruption par voie des medias

Tableau 41. Les résultats des recours effectués

	Totalment satisfait	Partiellement satisfait	Pas du tout satisfait	Non résolue	Total
Les résultats des recours effectués	7	18	22	9	56
	12,5%	32,1%	39,3%	16,1%	100,0%

Une grande partie de la population n'a pas été satisfaite des résultats des recours (plus de 59,4%) dont 39,3% pas du tout satisfait, 16,1% non satisfait.

Figure 12. Avis sur l'élimination de la corruption



Quels que soient les moyens de lutter contre la corruption, 74,6% de la population pensent qu'il est possible d'éliminer la corruption contre 25,4% de pessimistes qui pensent qu'il n'est pas possible d'éliminer la corruption.

Tableau 42. Les motifs d'ordre économique de persistance de la corruption

Motifs d'ordre économique	Non	Oui	Total	% Non	%oui	%Total
Bas salaires/Coût élevé de la vie	18	103	121	14,9%	85,1%	100,0%
Enrichissement facile et rapide	53	68	121	43,8%	56,2%	100,0%
Besoin d'argent	69	52	121	57,0%	43,0%	100,0%
Chômage	27	94	121	22,3%	77,7%	100,0%

Les motifs les plus importants signalés sont :

- Bas salaires/Coût élevé de la vie (85,1%)
- Chômage (77,7%)
- Enrichissement facile et rapide (56,2%)
- Besoin d'argent (43,8%)

Tableau 43. Les motifs d'ordre légal et institutionnel de persistance de la corruption

Motif d'ordre légal	Non	Oui	Total	% Non	%Oui	%Total
Absence de sanctions sévères	21	101	122	17,2%	82,8%	100,0%
Lois et institutions lacunaires	74	48	122	60,7%	39,3%	100,0%
L'Etat ne joue pas son rôle	37	85	122	30,3%	69,7%	100,0%
Application inégalitaire de la loi	47	75	122	38,5%	61,5%	100,0%

Les motifs d'ordre légal les plus importants signalés selon leur degré d'importance sont :

- Absence de sanctions sévères (82,8%)
- L'Etat ne joue pas son rôle (69,7%)
- Application inégalitaire de la loi (61,5%)
- Lois et institutions lacunaires (39,9%)

Tableau 44. Les motifs d'ordre moral et intellectuel de persistance de la corruption

Motif d'ordre moral	Non	Oui	Total	% Non	%Oui	%Total
Manque de conscience	28	94	122	23,0%	77,0%	100,0%
Avidité et cupidité	64	58	122	52,5%	47,5%	100,0%
Ignorance	67	55	122	54,9%	45,1%	100,0%
Absence de valeurs morales	68	54	122	55,7%	44,3%	100,0%
Manque d'éducation	47	75	122	38,5%	61,5%	100,0%
Irresponsabilité	48	74	122	39,3%	60,7%	100,0%
Pressions de corrupteurs	71	51	122	58,2%	41,8%	100,0%
Pratique courante	69	53	122	56,6%	43,4%	100,0%

Trois motifs d'ordre moral les plus significatifs signalés sont ;

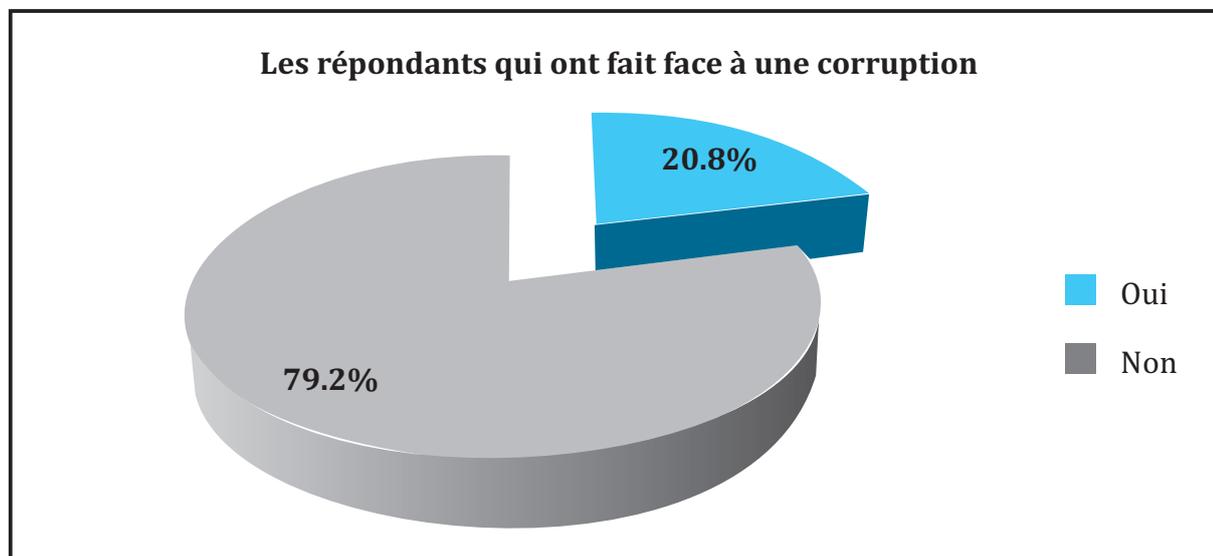
- Manque de conscience (77%)
- Manque d'éducation (61,5%)
- Irresponsabilité (60,7%)

VII : EXPÉRIENCE DE LA CORRUPTION SELON LES RESPONSABLES DES ENTREPRISES

Après l'analyse sur la perception de la corruption en Guinée, la section suivante met en relief l'expérience de la corruption par les répondants qui ont versé le pot-de-vin auprès des institutions ci-après mentionnées.

7.1. Présence de la corruption dans les services de l'administration locale

Figure 13. Présence de la corruption dans l'administration locale



20,8% des répondants au niveau des entreprises ont affirmé avoir versé un pot-de-vin auprès de l'administration locale. On observe que cette pratique existe dans des proportions relativement élevées car il s'agit de l'expérience personnelle et les gens ont tendance à ne pas dévoiler qu'ils ont fait part au processus de corruption car cette dernière constitue un crime.

7.1.2. Motif du versement non officiel

Tableau 45. Les motifs du versement non officiel

Motif	Effectifs
Obtenir un document administratif	20
Obtenir une autorisation	1
Accélérer la procédure	4
Total	25

Le versement de pot-de-vin est toujours motivé par un besoin à satisfaire. Souvent, les besoins à satisfaire au niveau des services de l'administration sont : (i) obtenir un document administratif, (ii) obtenir une autorisation, et (iii) accélérer la procédure.

Pour les répondants de l'administration, une proportion de 80% des cas de corruption dans les services de l'administration locale a été motivée par des raisons « d'obtenir un document administratif » alors que 16% des cas visaient « l'accélération de la procédure. » le reste parlent de l'obtenir une autorisation.

7.1.3. Fréquence de versement

Pour mesurer la fréquence de la pratique de la corruption dans les différentes institutions susceptibles d'être corrompues, une question a été posée sur le nombre de fois que la personne aurait payé un pot-de-
vin à l'institution. Les résultats sont repris dans le tableau 46 :

Tableau 46. Fréquence des versement

Fréquence	Effectifs
Une fois	7
Plusieurs fois	9
Rarement	8
Total	24

Dans l'ensemble il ressort de ce tableau que les avis des responsables des entreprises sont partagés entre ceux qui disent que la corruption est fréquente, rare ou une fois. Cependant, la majorité d'entre eux estiment que les occasions de la corruption se présentent plusieurs fois.

Tableau 47. Le profil de la personne ayant reçu ce versement

Personne	Effectifs
Agent municipal	13
Agent d 'autorité	9
Secrétaire	2
Total	24

Généralement, la pratique de la corruption fait intervenir deux parties : l'une étant celle du corrupteur et l'autre celle de l'agent corrompu. Intéressé de connaître la catégorie du personnel plus affecté par la corruption, le questionnaire de l'enquête a posé une question permettant de dégager le profil de l'agent corrompu.

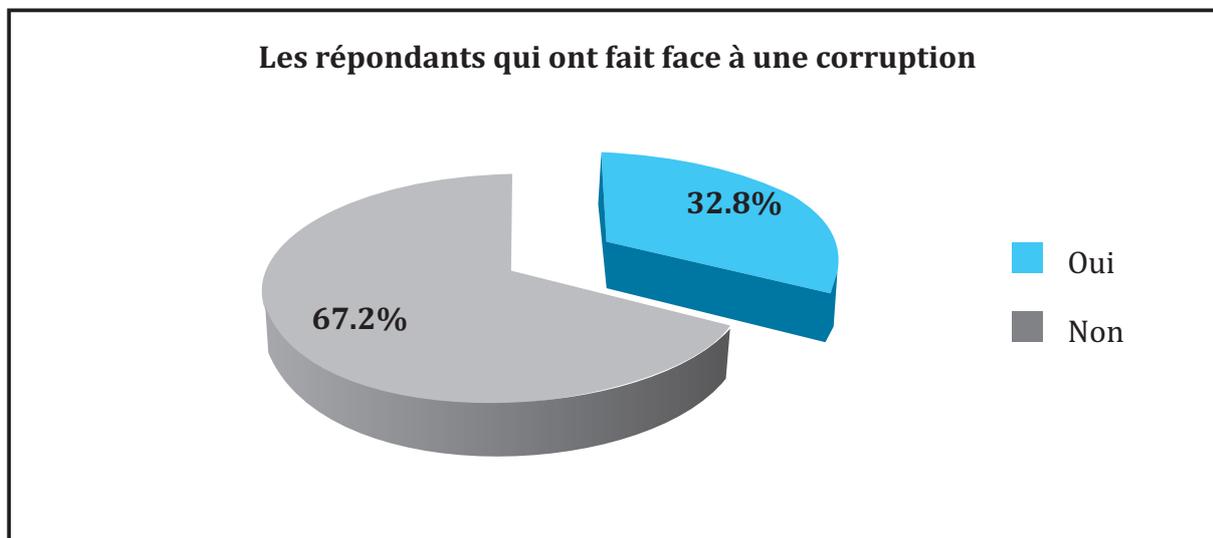
Les agents que l'enquête a estimés plus susceptibles d'être corrompus dans les services de l'administration locale sont l'agent municipal (13/24 personnes), l'agent d'autorité (9/24 personnes), et en moindre mesure le secrétaire (2/24) .

7.2. Expérience de la corruption au niveau de la police

7.2.1. Présence du phénomène de la corruption dans les services de la police

On observe à la figure 14 que les proportions des répondants ayant opéré un versement illicite aux services de la police sont inférieures à 32.8%. Cette proportion n'est pas non plus faible compte tenu du fait que les gens sont plus réticents quand il faut parler de leur propre expérience de la corruption.

Figure 14. Corruption dans la police locale



7.2.2. Les motifs de versement non officiel

Tableau 48. Les motifs du versement non officiel

Motifs	Effectifs
Éviter une amende	8
Réduire une peine	2
C'est l'usage	24
Éviter les problèmes	5
Autres	2
Total	41

Les raisons susceptibles d'inciter les gens à corrompre les services de la police, telles que retenues par l'enquête sont les suivantes : (i) éviter une amende, (ii) réduire une peine, (iii) éviter une arrestation, (iv) c'est l'usage, (v) éviter des problèmes et (vi) obtenir le permis de conduire. Ces différents motifs pour lesquels une question individuelle a été posée explicitement sont analysés au niveau national et au niveau local.

Au niveau de l'administration locale, la justification « usage courant » avec plus 58% des voies, « éviter une amende plus de 20%, et 30% pour le reste, des cas émergent comme les motifs principaux du versement non officiel auprès de la police .

7.2.3. Fréquence des versements

Tableau 49. Fréquence des versements

Réponse	Effectifs
Toujours	5
Fréquemment	19
Rarement	16
Total	40

Les résultats du tableau 49 montrent que, dans l'ensemble, que la police locale est affectée par le phénomène de la corruption car, la fréquence «*fréquemment* » est plus dominante avec 48% des répondants même si elle est suivie de la fréquence «*rarement* » dans une proportion importante (40%).

7.2.4. Profil de la personne ayant reçu le versement

Tableau 50. Le profil de la personne ayant reçu ce versement

Personne	Effectifs
Agent de la circulation	20
Gendarme	4
Agent de police	13
Officier-Chef de brigade	1
Officier-Commissaire de police	3
Total	41

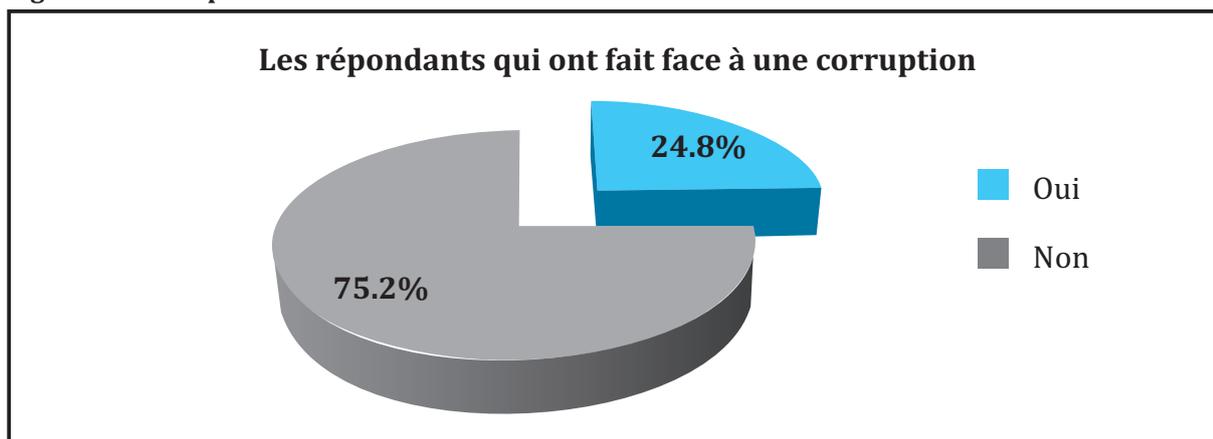
Au cours de cette enquête, les agents de la police considérés comme les plus susceptibles d'être corrompus sont le policier de la circulation, gendarme, agent de police l'officier/chef de brigade et l'officier/commissaire de police.

Les résultats de l'enquête, consignés dans le tableau 50, indiquent que l'agent de police de la circulation est le plus corrompu de la police (50%). contre 9% pour le gendarme. 31% pour agent de police et 2% au compte du chef de brigade.

7.3. EXPÉRIENCE DE LA CORRUPTION AU NIVEAU DES SERVICES DE SANTE

7.3.1. Présence du phénomène de la corruption dans les services de santé

Figure 15. Corruption dans la santé



Parmi les institutions ciblées pour cette partie de l'étude, le secteur de la santé est le moins corrompu. En effet, dans l'ensemble, seulement 24,8% des répondants ont déclaré avoir versé un pot-de-vin parmi les institutions enquêtées aux services de santé contre 76 % qui n'ont pas reconnu la corruption dans ce secteur.

7.3.2. Les motifs de versement

Motif	Effectifs
Être examiné-admis	16
Obtenir un traitement	8
C'est l'usage	7
Total	31

Les raisons estimées pour pouvoir servir d'incitation à la corruption dans les services de la santé sont les suivantes : (i) être examiné/admis, (ii) obtenir un traitement, (iii) payer moins, (iv) obtenir une attestation/un transfert, et (v) c'est l'usage. Les données relatives à ces différents motifs sont analysées au niveau national et au niveau de chaque milieu de résidence.

Dans l'administration de santé, les cas de corruption pointent du doigt les motifs de chercher à « être examiné/admis » pour 51% des cas et pour le reste sont partagés équitablement aux motifs à « obtenir un traitement et usage courant » soit 25% et 24%

7.3.3. Fréquence des versements

Tableau 52. Fréquence des versements

Fréquence	Effectifs
Toujours	7
Fréquemment	10
Rarement	14
Total	31

Les résultats du tableau 52 montrent que, dans l'ensemble, les services de santé sont moins affectés par le phénomène de la corruption car, la fréquence « rarement » est plus dominante avec 46% des répondants.

7.3.4. Profil de la personne ayant reçu le versement

Lors de l'enquête, les agents jugés susceptibles d'être corrompus dans les services de santé sont l'infirmier, l'infirmier chef, le médecin, la sage-femme, le secrétaire réceptionniste et l'administrateur d'hôpital.

Tableau 53. Le profil de la personne ayant reçu ce versement

Agent	Effectifs
Infirmier	9
Infirmier chef	2
Médecin	10
Sage-femme	1
Secrétaire réceptionniste	3
Administrateur	5
Total	30

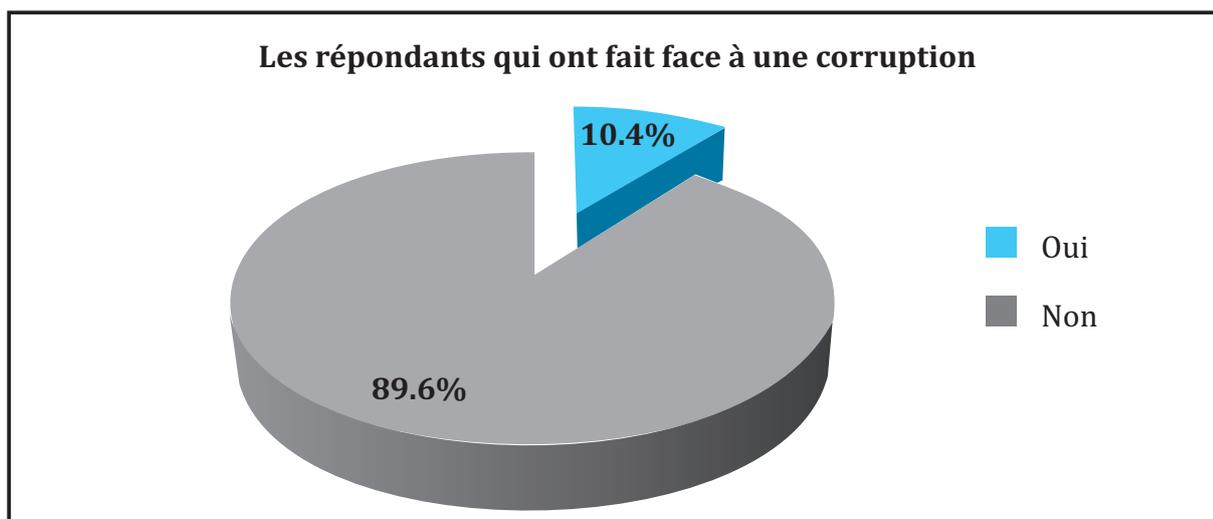
L'examen des résultats contenus dans le tableau 8.14 permet de constater que dans l'ensemble, le médecin et l'infirmier sont des agents bien spécifiés les plus corrompus des services de santé. La proportion la plus élevée des répondants ayant eu à corrompre ces services l'a fait effectivement avec le médecin (33%) et l'infirmier (30%). Les autres agents de santé, moins corrompus comparativement à l'infirmier sont l'infirmier chef, et la sage-femme qui ont été cités respectivement par 3% et 6% des répondants. D'autres agents moins cités regroupés dans la modalité « secrétaire et administrateur » ont une proportion de moins de 20%.

7.4. Expérience de la corruption au niveau du système judiciaire

7.4.1. Présence du phénomène de la corruption dans les services du système judiciaire

Comme pour les institutions examinées précédemment, le système judiciaire n'accuse presque pas de présence de la corruption. En effet, comme on le voit au tableau 8.16 et la figure 16, le système judiciaire local n'est affecté par le phénomène de la corruption qu'à un degré de 10,4% contre 89,6% qui n'ont pas été confrontés à la corruption.

Figure 16. Corruption dans les services judiciaires



7.4.2. Motifs de versement illicites

Les motifs trouvés plus susceptibles d'occasionner la corruption dans les services du système judiciaire lors de l'enquête sont notamment : (i) obtenir une décision favorable, (ii) accélérer le cours de la justice, (iii) pour que la requête soit entendue, (iv) c'est l'usage courant (v) ouvrir un dossier. Les résultats sont examinés dans le tableau 8.17.

Tableau 54. Les motifs du versement non officiel

Motifs	Effectifs
Obtenir une décision favorable	3
Accélérer le cours de la justice	1
Pour que la requête soit entendue	3
C'est l'usage	5
Ouvrir un dossier	1
Total	13

Le tableau 54 indique que le principal motif de corruption dans le système judiciaire est le motif que « **c'est sage courant 38%** » suivi de la « démarche d'obtenir une décision favorable », soit 23,0% des répondants qui ont pratiqué la corruption dans le domaine de la justice. Il est suivi de loin du motif d'accélérer le cours de la justice (7%). En général on peut observer que la corruption n'est pas d'usage dans le système judiciaire local.

7.4.3. Le profil de la personne ayant reçu ce versement

Au cours de l'enquête, les agents suivants ont été considérés comme les plus susceptibles d'être corrompus dans le système judiciaire : les avocats, les juges, les greffiers, les procureurs et les secrétaires.

Tableau 55. Le profil de la personne ayant reçu ce versement

personne	Effectifs
Avocats	1
Juges	4
Greffiers	4
Procureurs	1
Secrétaires	3
Total	13

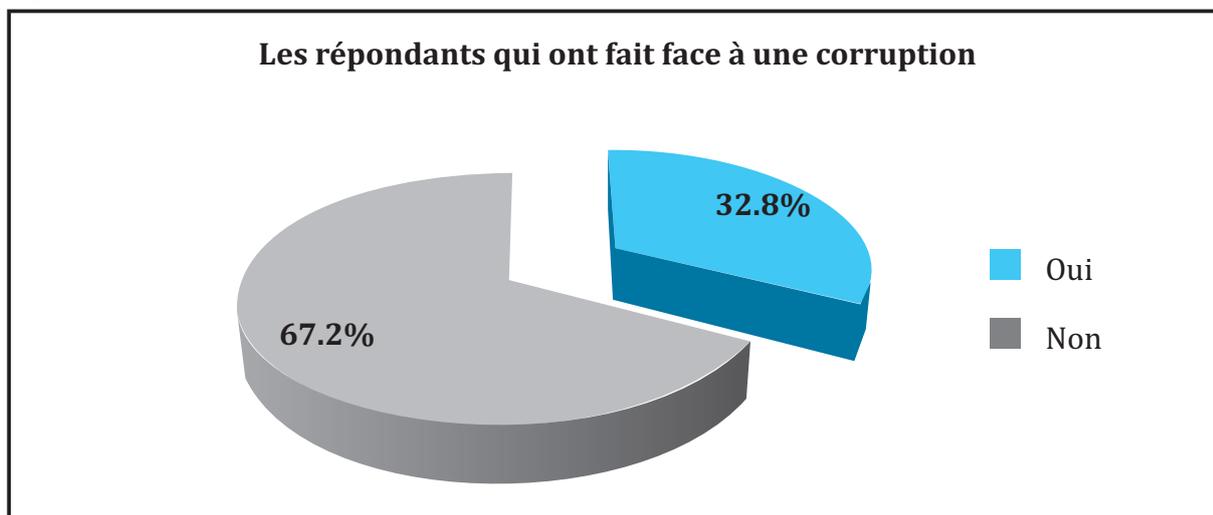
Comme le tableau 55 l'indique, les juges et les greffiers sont de manière égale plus corrompus que le reste du personnel, avec une proportion de 31%. En deuxième position viennent les secrétaires avec 23%.

7.5. Expérience de la corruption au niveau du service d'alimentation en eau et électricité

7.5.1. Présence du phénomène de la corruption dans les services d'alimentation d'eau et électricité

La présence de la corruption dans les services d'alimentation d'eau et électricité est relativement significative car, 33% des répondants au niveau local ont déclaré avoir versé un pot-de-vin à ces services. La figure 17 révèle que cette corruption est présente dans le pays à une proportion de 32,8%

Figure 17. Corruption dans les services d'alimentation en eau



7.5.2. Les motifs du versement

Les mobiles de la pratique de la corruption dans les services d'alimentation d'eau et électricité, tels que retenus par l'enquête sont les suivants : (i) obtenir un raccordement, (ii) c'est l'usage, (iii) pour payer moins (réduire la facture), et (iv) obtenir l'eau/le courant. Chacun de ces différents motifs a fait l'objet d'une question, et la situation est analysée dans le tableau qui suit :

Tableau 56. Les motifs du versement non officiel

Motif	Effectifs
Avoir un raccordement	17
C'est l'usage	9
Réduire les factures électricité	11
Avoir de l'eau	4
Total	41

A travers tout le pays, dans la plupart des cas, la corruption des services d'alimentation d'eau et électricité se fait pour obtenir un raccordement (41% des répondants) et obtenir l'eau/le courant (9% des répondants). Cependant, bien que la proportion soit faible, on remarque tout de même qu'il y a 21% des répondants corrupteurs qui s'accordent que la corruption est d'usage courant dans ces services, ainsi que 26 % qui désiraient la réduction des factures.

7.5.3. Fréquence des versements

Tableau 57. Fréquence des versements

Fréquence	Effectifs
Toujours	12
Fréquemment	12
Rarement	14
Total	38

Les résultats du tableau 57 montrent que, dans l'ensemble, que les services d'alimentation en eau sont plus affectées par le phénomène de la corruption car, la fréquence « fréquemment et toujours » ont récolté les mêmes proportions avec 32% chacun, ce qui donnerait 64 % dans l'ensemble de la fréquence.

7.5.4. Le profil de la personne ayant reçu ce versement

Les agents que la présente enquête a jugés susceptibles de toucher des pots-de-vin au niveau des services d'alimentation d'eau et électricité sont le caissier, le chef technique, le secrétaire et le chef d'antenne ou agence.

Tableau 58. Le profil de la personne ayant reçu ce versement

Personne	Effectifs
Caissier-Agent chargé de relever les compteurs	20
Agent chargé de la réparation	16
Secrétaire	1
Directeur d'agence	4
Total	41

L'examen des résultats repris dans le tableau 58 relève que le caissier releveur des compteurs rafle la grande majorité des cas, soit 49% contre 39% des cas du chef technicien réparateur. Il importe de noter que le secrétaire et le chef d'antenne ont été cités dans une moindre proportion.

7.6. Experience de la corruption dans les marches publics

7.6.1. Participation aux appels d'offre des marchés publics

7.6.1.1 Fréquences de participation aux marchés publics

La participation aux appels d'offres publics est une pratique rare pour l'ensemble des entreprises en Guinée. Ceci s'explique par le fait qu'au cours de l'année, 17% d'entreprises ont participé aux appels d'offres publics soit 22 sur 126 interrogées. Pour celles qui ont participé, 14% seulement ont participé aux appels d'offre publics une fois, 41% deux fois, 27% trois fois 13% 4 fois et 5% plus de neuf fois.

Tableau 59. Participation dans les appels d'offre publics

Fréquence	Effectifs
1	3
2	9
3	6
4	3
9	1
Total	22

7.6.2. Renoncement par les entreprises à participer aux appels d'offre des marchés publics

Tableau 60. Les appels d'offre ou ventes publiques auxquels elles ont renoncé

Réponse	Effectifs
Oui	15
Non	23
Total	38

Sur 126 entreprises enquêtées, 15 (soit 12%) avaient participé aux appels d'offre mais y ont renoncé. Les raisons de non participation sont présentées dans les tableaux qui suivent.

7.6.3. Raison de la non-participation aux appels d'offres des marchés publics

Tableau 61. Les raisons de renoncer

Raisons	Raison très importante	Raison importante	Raison mineure	Total
Complexité de la procédure	6	-	2	8
Coûts de la procédure	2	1	3	6
Trop de concurrence	3	1	4	8
N'aurait pas obtenu le contrat sans effectuer des versements non officiels	5	3	1	9
La procédure d'adjudication des marchés n'est pas transparente et équitable	6	1	0	7
Les contrats directs sont plus simples	3	2	1	6

Dans l'ensemble, 53% des entreprises ayant renoncé aux appels d'offres des marchés publics ont évoqué comme raison la « *complexité de la procédure* », parmi eux 75% la considèrent comme une raison très importante tandis que 25% la considèrent comme une raison mineure.

40% des entreprises ayant renoncé aux appels d'offres des marchés publics ont évoqué comme raison liée aux « *coûts de procédures* », dont 33% la considèrent comme une raison très importante, 17% comme raison importante tandis que 50% la considèrent comme une raison mineure.

53% des entreprises ayant renoncé aux appels d'offres des marchés publics ont évoqué comme raison liée à la « **concurrence** », dont 37% la considèrent comme une raison très importante, 13% comme raison importante tandis que 50% la considèrent comme une raison mineure.

Les résultats de l'enquête montrent que 60% des entreprises ayant renoncé aux appels d'offres des marchés publics ont avancé comme raison, la « **crainte de gagner un marché sans avoir effectué des versements non officiels** » et que 55,5% la considèrent comme une raison très importante, 33% comme raison importante tandis que 11% la considèrent comme une raison mineure.

Selon les résultats de l'enquête, 47% des entreprises ayant renoncé aux appels d'offres des marchés publics ont évoqué comme raison que « **la procédure d'adjudication des marchés n'est pas transparente et équitable** », que 85,7% la considèrent comme une raison très importante et 14% comme raison importante.

40% des entreprises ayant renoncé aux appels d'offres des marchés publics considèrent que « **les contrats directs sont plus simples** », cela est le cas pour 50% qui disent que c'est une raison très importante et 33% une raison importante tandis que 17% la considèrent comme une raison mineure.

7.6.4. Participation aux contrats de gré à gré

Tableau 62. Participation aux contrats de gré à gré

Nombre de fois	Effectifs
1	1
3	4
5	1
9	1
Total	7

Sur les 126 entreprises enquêtées, 7 ont donné une réponse claire en ce qui concerne les contrats de gré à gré soit 5%. Au cours des dernières années, 95% n'ont pas participé aux contrats de gré à gré. Pour le reste, 14% ont participé une fois, 57% deux fois, 14% plus de cinq fois et la même proportion plus de neuf fois

7.7. Expérience de la corruption dans les marchés publics

Tableau 63. La fréquence à laquelle les sociétés doivent effectuer des versements non officiels pour gagner des marchés publics

Fréquence	Effectifs
Toujours	5
Fréquemment	11
Rarement	9
Jamais	13
Total	38

Dans l'ensemble, seulement 13% des entreprises des répondants sont d'avis que le versement non officiel est « toujours fait » pour exécuter des contrats publics, 29% sont d'avis que cette pratique est « fréquente » et 24% pensent que cette pratique de corruption est rare contre 34% qui affirment que cette pratique de corruption est inexistante.

Tableau 64. La fréquence des versements non officiels à effectuer par les sociétés dans le cadre de l'exécution du contrat.

Fréquence	Effectifs
Toujours	5
Fréquemment	12
Rarement	11
Jamais	12
Total	40

Dans l'ensemble, seulement 12,5% des entreprises des répondants sont d'avis que le versement non officiel dans le cadre de l'exécution du contrat est « toujours fait » pour exécuter des contrats publics, 30% sont d'avis que cette pratique est « fréquente » et 27,5% pensent que cette pratique de corruption est rare contre 30% qui affirment que cette pratique de corruption n'existe jamais.

7.8. Passage par les intermédiaires locaux pour obtenir un marché public

Tableau 65. Passez-vous par des intermédiaires locaux pour obtenir ou surveiller un contrat

Réponse	Effectifs	Pourcentage
Oui	15	36,6%
Non	26	63,4%
Total	41	100,0%

Pour obtenir un marché public, 15 (soit 36,6%) entreprises sur les 41 enquêtées et répondants ont eu recours aux intermédiaires locaux, 26 (soit 63,4%) ne sont pas concernées.

Tableau 66. Si oui, est-il probable que ces intermédiaires utilisent une partie de leurs honoraires pour faire des versements non officiels ou accorder d'autres faveurs à des représentants de la fonction publique

Réponse	Effectifs
Oui	13
Non	2
Total	15

Dans l'ensemble, 86,7% des répondants affirment que les intermédiaires utilisent une partie de leurs honoraires pour effectuer des versements non officiels ou accorder d'autres faveurs à des représentants de la fonction publique contre 13,3% qui disent le contraire.

7.9. Qualité des procédures d'appels d'offre publics

L'opinion sur la qualité des procédures d'appels d'offres publics a été analysée au niveau des projets financés par les entreprises privées, par les ministères du gouvernement central, par des entreprises publiques ou semi-publiques, par des collectivités territoriales/le gouvernement local ainsi qu'au niveau des projets financés par les bailleurs de fonds.

Quelle que soit la type d'institution, la qualité de la procédure d'appels d'offre publics n'enregistre pas une grande différence. Dans l'ensemble, le niveau de qualité se situe au dessus de la moyenne car la plupart se trouvent entre 38,8% et 74,4%.

Tableau 67. Qualité de passation de marché dans les institutions publiques

Entreprise	Qualité élevée	Qualité assez élevée	Faible qualité	Très faible qualité	Total	Score	%
Entreprises privées	5	15	10	3	33	2,67	66,7%
Ministères du gouvernement central	1	4	18	6	29	2,00	50,0%
Entreprises publiques ou semi-publiques	1	1	18	8	28	1,82	45,5%
Collectivités territoriales/municipalités	1	1	11	16	29	1,55	38,8%
Projets financés par des bailleurs de fonds	11	9	4	4	28	2,96	74,1%

Dans les projets financés par des bailleurs de fonds, 74,1% de répondants trouvent que la qualité des procédures est bonne (très élevée 39% et assez élevée 32%) et 14% la qualifient de faible qualité.

Dans les entreprises privées, 66,7% de répondants trouvent que la qualité des procédures est bonne (très élevée 15 % et assez élevée 45 %), 14% la qualifient de faible qualité tandis que seulement 9% la qualifient de très faible.

L'appréciation de la qualité des procédures est de nouveau très faible dans les collectivités territoriales/municipalités. Elle est de 38,8% en moyenne et 57% la qualifient de très faible.

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE

De l'analyse des données de l'enquête auprès des ménages et entreprises sur la corruption et la gouvernance en Guinée, il se dégage les conclusions suivantes :

Les obstacles au développement des Entreprises :

1. L'analyse des obstacles au développement des entreprises a montré que cinq grands obstacles ci-dessous constatés sur les aspects considérés lors de l'enquête constituent en général une entrave considérable au développement des entreprises et de la population en général. En effet, le degré exprimé par l'ensemble des entreprises et ménages est de forte intensité sans exception et constituent en grande partie un frein à leur développement.

La gouvernance en Guinée :

1. L'analyse de la participation de la population et des entreprises à la vie publique évaluée à travers leur regroupement en associations a montré que le taux d'adhésion aux mouvements associatifs est plus ou moins acceptable en Guinée. Les associations existantes ne sont pas cependant largement consultées par les autorités et par conséquent, leurs points de vue ne sont pas souvent pris en compte dans la prise de décisions.
2. L'analyse de la qualité des services publics a révélé que les autorités ne réservent pas assez d'accueil à la population et aux représentants des entreprises, le traitement de leurs doléances n'est pas rapide à cause de la décentralisation de l'administration qui n'est pas encore très renforcé comme instance la plus proche de la population.
3. La disponibilité des infrastructures sociales, comme les services de santé, les écoles, et les marchés ne sont pas encore facilement accessibles par la population, bien qu'à certains endroits des efforts ont été fournis pour les rapprocher davantage de la population.
4. L'enquête a révélé, toutefois, que l'accès au crédit reste encore difficile pour la majorité de la population et des entreprises, que la situation relative à l'accès à l'eau potable n'est pas encore assurée, alors que l'accès à l'électricité est encore critique, que l'état des routes et des services de transport est insatisfaisant et que la distribution des terres n'est pas judicieuse. Dans ces conditions, il est difficile d'envisager l'amélioration des conditions de vie de la population sans au préalable surmonter ces barrières.
5. Il sied de faire remarquer que la sécurité publique, en tant que principal pilier d'une gouvernance efficace, n'est pas largement assurée sur l'ensemble du territoire national comme en témoignent les enquêtés, qui ont exprimé également un sentiment négatif quant aux prestations des instances judiciaires du pays au niveau national.
6. En ce qui concerne le devoir de rendre compte qui incombe aux gouvernants, l'enquête a montré que, d'une manière générale, les autorités réservent une réponse aux demandes de la population et des entreprises, surtout dans les domaines des programmes de développement ou dans le domaine des terres. Toutefois, la correspondance écrite est encore faible entre les autorités et les administrés, malgré ses avantages de personnalisation et la réponse et de conservation des actes administratifs.
7. La grande majorité des enquêtés a déclaré que la Guinée n'est pas encore un état de droit, De manière prédominante, la population perçoit le système de gouvernance comme étant largement injuste. Tous les citoyens et entreprises, ne sont pas encore égaux et ne jouissent pas des mêmes droits devant la loi. Cependant, l'on peut souligner que la population jouit d'un degré élevé d'indépendance dans le choix de ses dirigeants mais disent que le recrutement des employés dans le secteur public n'est pas encore tout à fait transparent.
8. Concernant la liberté d'expression et le pluralisme politique, l'enquêté a révélé que la grande majorité des guinéens jouissent de la liberté d'expression, l'appartenance aux associations, cadre privilégié de protection et de promotion de cette liberté. Cependant le degré de liberté d'expression est encore faible.

La corruption au Guinée :

Perception du phénomène de corruption

9. Bien que l'enquête ait montré que la Guinée est confrontée à de grands problèmes socio-économiques (le coût de la vie, le problème d'emploi, l'eau et l'électricité, etc.), l'existence du phénomène de corruption en Guinée a été largement souligné par les enquêtés.
10. L'enquête a montré que les cinq pratiques de corruption les plus décriées par les enquêtés sont : « exiger une faveur ou se faire payer pour un service » « user de son autorité ou de ses relations pour influencer la décision d'une autre personne », « payer un pot-de-vin » pour faire sauter une contravention « donner un travail à un proche qui n'a pas de qualifications requises » et « faire un versement non officiel pour se qualifier ».
11. Quant aux services publics et privés les plus affectés par le phénomène de corruption, l'enquête a montré que ces services sont : la police nationale, le service des douanes et le service des impôts ainsi que les services fonciers.
12. Quant à la question de savoir si le phénomène de corruption a évolué au cours de la période de trois années, les enquêtés estiment qu'il a relativement peu diminué suite à un comportement plus responsable des organes de l'Etat et des stratégies mises en œuvre dans la lutte contre la corruption.
13. Bien que la corruption ait relativement peu diminué pendant les trois dernières années, les répondants trouvent que le désir d'enrichissement personnel, l'absence de sanctions contre les contrevenants et les bas salaires des fonctionnaires sont là les causes favorisant la persistance de corruption en Guinée.
14. En ce qui concerne la fréquence de la corruption dans le secteur privé, les répondants pensent que la corruption est plus élevée dans le commerce/banque/ et autres institutions de crédit et dans domaine foncier. Relativement moins élevés dans les ONGs
15. Concernant la corruption chez certaines catégories de personnes, les enquêtés pensent que les personnes les plus corrompues sont les fonctionnaires de l'état(policiers, agents des impôts et douanes).
16. Pour ce qui est de la corruption dans le monde politique, les répondants estiment que les gens s'engagent dans la politique pour deux raisons principales : le désir de s'enrichir et le pouvoir.
17. L'enquête a montré qu'il existe plusieurs motifs de persistance de la corruption : les motifs économiques, les motifs d'ordre légal et les motifs d'ordre moral et intellectuel. Les motifs économiques sont : les bas salaires ou le coût de la vie, et le besoin d'argent ; le motif d'ordre légal est l'absence de sanctions sévères à l'endroit des corrupteurs et des corrompus ; tandis que les motifs d'ordre moral et intellectuel sont l'envie, la cupidité et le manque de conscience.

Attitudes à l'égard des pratiques de corruption

18. Toutes les pratiques de corruption énumérées par les répondants ont été qualifiées d'inacceptables par la grande majorité des répondants.
19. Quant aux comportements des répondants face aux risques de corruption, une proportion importante d'entre eux se résigneraient estimant que « tout finira par s'arranger » ou réagirait en déposant une « plainte selon les canaux appropriés », tandis quelques uns utiliseraient les « contacts qu'ils ont avec des personnes influentes ».

Expérience du phénomène de corruption

20. D'une manière générale, l'expérience de la corruption en Guinée est reconnue par une grande majorité de la proportion des répondants.
21. Au niveau des individus et des entreprises, en général, la corruption se fait par « donner l'argent », où le versement se fait beaucoup plus directement au concerné que en passant par un intermédiaire.
22. Au niveau des institutions, les répondants ont déclaré que les contacts se font beaucoup plus avec les institutions publiques qu'avec les institutions privées. Bien que le phénomène de corruption soit de faible intensité dans les institutions privées que publiques, les services qui viennent en-tête sont les services de la police nationale, les impôts, les services fonciers ainsi que les autorisations administratives, où la corruption permet d'atteindre le résultat attendu.
23. Parmi les cinq institutions publiques les plus corrompues (les services de police, les services de l'administration locale, les services des impôts et des douanes, le système judiciaire et les services fonciers), l'indicateur synthétique de la fréquence de corruption place au premier rang la police et au deuxième rang les services des impôts pour la fréquence de la corruption.

Moyens de lutte contre la corruption

24. Les moyens de lutte contre la corruption sont les suivants :
 - a. Pour les citoyens, le premier moyen de lutte contre la corruption dont ils disposent est de refuser de donner la corruption pour obtenir des services ;
 - b. Pour les associations et entreprises, le principal moyen de lutte est la dénonciation des comportements contraires aux dispositions législatives ;
 - c. Pour les médias, la lutte contre la corruption se fait beaucoup plus à travers l'espace de contrôle d'information et de débats dont ils disposent, et surtout à travers la radio en tant que média le plus efficace ;
 - d. Pour l'Etat, la lutte contre la corruption passe par l'éducation et l'information des citoyens sur leurs droits et leurs obligations, mais aussi par le contrôle et la sanction des contrevenants.
25. Les répondants reconnaissent que si les moyens de lutte personnelle contre la corruption devenaient inefficaces, ils recourraient à la police nationale, aux autorités locales et à la presse pour dénoncer la corruption.